N° 018/06/2020

BULLETIN D'INFORMATION

ÉDITION SPÉCIALE

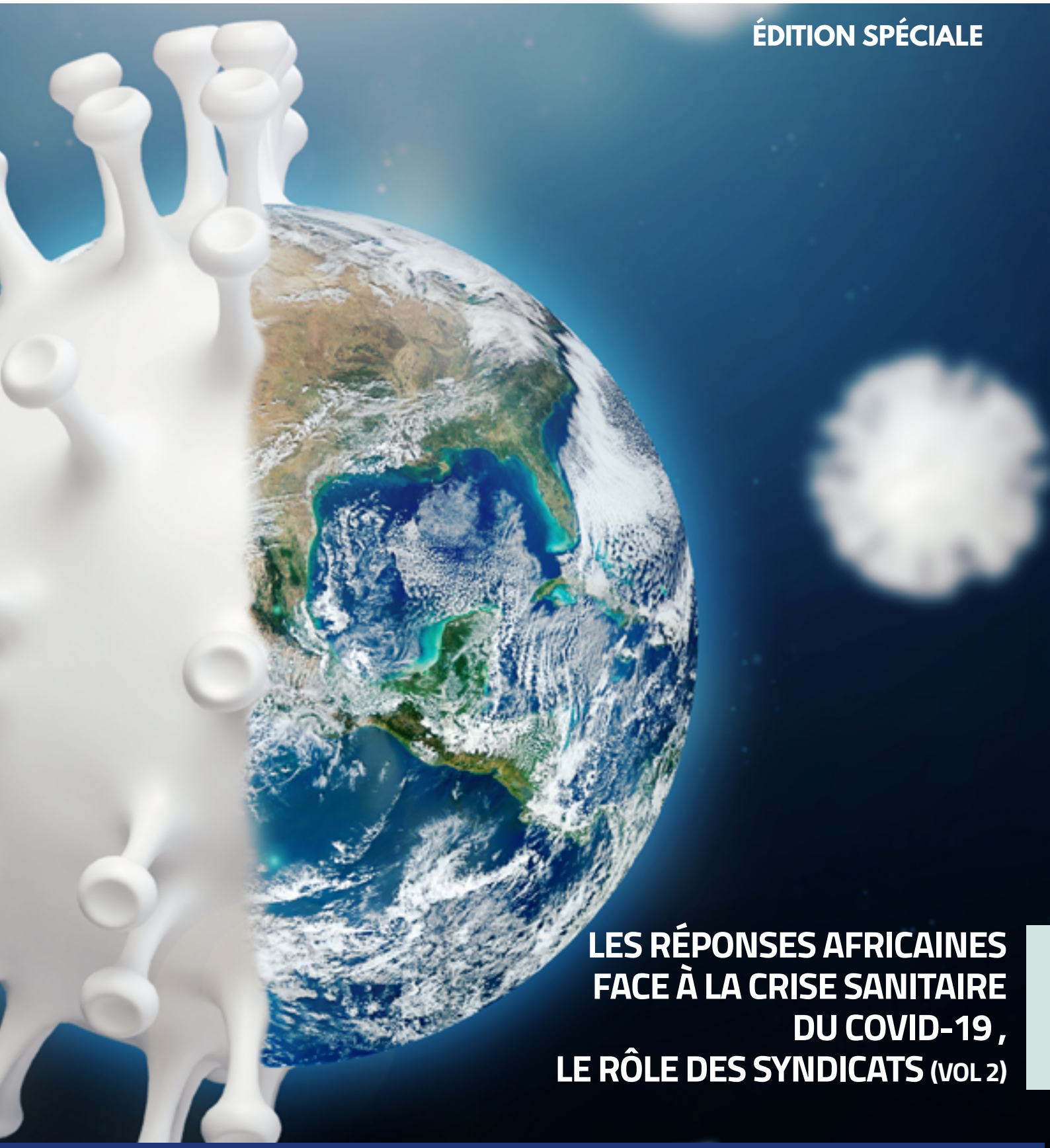

LES RÉPONSES AFRICAINES FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 , LE RÔLE DES SYNDICATS (VOL 2)

Organisation Régionale Africaine de la
Confédération Syndicale Internationale
(CSI-AFRIQUE)

Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P. : 4401 - **Tel**. : 00228 22 25 07 10
Fax : 00228 22 25 61 13
LOME – TOGO
Email : info@ituc-africa.org
www.ituc-africa.org

Accédez à nos
pages en
cliquant
ici

Editorial

Les syndicats et la nouvelle normalité dans le monde du travail

Cette newsletter est le deuxième numéro de l'édition spéciale de la CSI-Afrique sur le COVID-19. Comme dans le premier numéro, cette édition met une fois de plus l'accent sur les réponses individuelles des pays africains à la crise et sur le rôle des syndicats. Nous y présentons également quelques informations sur les effets de la crise touchant les travailleurs migrants et domestiques tout en abordant la violence sexiste qui a eu lieu pendant cette période.

L'augmentation des nombres d'infections suggère que la pandémie n'a pas encore atteint son point culminant en Afrique. Depuis le 30 avril 2020, date de publication du premier numéro de cette newsletter, les cas de COVID-19 enregistrés en Afrique ont augmenté de plus de 200 %, passant de 37.402 à 135.373 cas confirmés. Le nombre de cas de guérison a également augmenté, passant de 12.248 à 56.401, tandis que

Redacteur en Chef
Kwasi Adu-Amankwah

Assistante Rédacteur en chef
Adjélé Mensah-Assiakoley

Comité de Rédaction

Joel Odigie Akhator
Eric Manzi
Rhoda Boateng
Alex Nkosi
Joseph Toe
Etsri Homevoh
Ghislaine Saizonou-Broohm
Guy Hunt

Traduction
Sylvain Kiza
Akuvi Koumako

le nombre de décès a plus que doublé, passant de 1.598 à environ 3. 923.

Nous nous souvenons que lorsque le coronavirus est entré pour la première fois en Afrique, plusieurs gouvernements africains et l'Union africaine ont réagi rapidement en adoptant des mesures drastiques de restriction et de confinement. Ils ont apparemment pris ces mesures en tenant compte des leçons utiles tirées des succès et des lacunes des pays qui avaient riposté plus tôt au virus en Asie, en Europe et en Amérique.

En effet, jusqu'à présent, les mesures mises en œuvre pour contenir la propagation et soigner les personnes infectées en Afrique se semblent avoir porté leurs fruits. La mortalité des Africains sur le continent n'a pas atteint le nombre effroyable que certaines personnes, y compris l'OMS, avaient prédit. Néanmoins, les africains de la diaspora aux États-Unis, au Brésil et en Europe semblent avoir beaucoup souffert, de manière disproportionnée par rapport à leur nombre dans ces pays. Les effets du coronavirus sur les moyens de subsistance de la majorité des peuples africains ont par contre été dévastateurs. Le niveau des perturbations économiques et de la détresse sociale a été effroyable. La pandémie continue de se propager et les moyens de subsistance sont de plus en plus menacés.

Leçons tirées des réponses nationales

Les réponses nationales à la crise de COVID-19 à travers le monde ont permis à ceux qui veulent apprendre de tirer plusieurs leçons utiles. La première grande leçon est que lorsque les pays ont fermé leurs frontières, et dans certains cas limité les exportations de produits essentiels, les populations se sont subitement heurtées au défi de subvenir à leurs besoins essentiels. En effet, alors que

nous semblions être confrontés à la même tempête, les pays et les populations du monde entier se trouvaient dans des navires différents pour y faire face. La fermeture des frontières s'est soldée par des ruptures d'approvisionnement en vivres pour certains et une pénurie de fournitures médicales essentielles pour d'autres.

La deuxième leçon a est que, pendant que les pays riches creusaient dans leurs réserves pour financer les mesures d'urgence de lutte contre le coronavirus, l'Afrique et les autres pays pauvres du monde ne pouvaient pas faire de même. La majorité des États africains et des pays en développement se sont adressés aux institutions financières internationales (IFI) et à certains pays industrialisés pour obtenir l'allègement de la dette, des subventions et des prêts concessionnels afin de pouvoir faire face aux lourdes exigences fiscales que le COVID-19 a imposées à leurs économies.

La troisième leçon sur le COVID-19 est que le pays sont mal préparés aux situations d'urgence. Cette impréparation se traduit et est en fait avivée par la grande fragilité et faiblesse des systèmes et des infrastructures de santé en Afrique, les mauvaises conditions sanitaires, la précarité des systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité, la surpopulation urbaine, la quasi-absence de protection sociale, la vaste économie informelle et le nombre important de chômeurs. Ces facteurs ont particulièrement compliqué la mise en œuvre effective des mesures de restriction et de confinement que les pays ont jugées essentielles pour contenir le virus et l'empêcher de se propager de façon incontrôlable.

Par ailleurs, le COVID-19 a révélé les profondes inégalités inhérentes à la vie économique et sociale du continent. D'une part, les classes moyennes et supérieures africaines ont pu, grâce à leurs économies, rester à la maison ou travailler à domicile en réponse au mesures de confinement ou aux interdictions de sortie mises en place pour

contenir la propagation du COVID-19. D'autre part, la majorité des travailleurs et leurs familles quasiment sans économies sont restés en proie à la pauvreté et à la famine. Plusieurs ont perdu leurs emplois, leurs revenus et leurs moyens de subsistance. Les travailleurs de l'économie informelle qui n'ont pas suffisamment d'économies, de couverture de protection sociale et qui vivent au jour le jour ont été les plus touchés. La majorité de ces travailleurs se sont retrouvés dans le dénuement et confrontés à un manque d'approvisionnement et d'aide pour faire face aux mesures drastiques de confinement. Une fois de plus, les travailleurs migrants africains, en particulier les travailleurs domestiques au Moyen-Orient, les travailleurs agricoles et domestiques en Italie et ailleurs en Europe, ainsi que d'autres en Asie, notamment en Chine, ont subi des actes de violence et de discrimination pendant cette crise.

Une autre leçon essentielle est la clarification apportée sur les véritables travailleurs de première ligne ainsi que les travailleurs et prestataires de services essentiels. Au fur et à mesure que les mesures de restriction et de confinement étaient imposées, ce sont les professionnels médicaux et soignants ainsi que les scientifiques qui s'occupaient des personnes infectées et qui faisaient directement face à la menace posée par le nouveau coronavirus qui se sont clairement avérés être les travailleurs de première ligne. Les travailleurs essentiels sont ceux dont le travail s'est révélé indispensable à la survie minimale et à la capacité des nations à répondre à la menace existentielle qui pesait sur elles et leurs populations. Il s'agit de personnes qui donnent des soins, de producteurs et de distributeurs de denrées alimentaires, de travailleurs du secteur de l'eau et d'autres services publics, de producteurs de produits thérapeutiques et pharmaceutiques, de nettoyeurs et d'autres agents sanitaires, de petits commerçants,

de transporteurs, de personnel de sécurité, de travailleurs de la presse et de décideurs politiques. Pendant la période difficile de ces derniers mois, où la plupart des régions du monde étaient pratiquement dans le confinement pour contenir la propagation du virus, les travailleurs essentiels se sont révélés être des éléments clés en appuyant les héros et héroïnes en première ligne de la lutte contre le coronavirus et sa menace d'extinction des populations.

L'Afrique et sa résilience

Malgré le mauvais état de préparation dans lequel la pandémie nous a trouvé, plusieurs gouvernements africains et leurs populations ont apparemment fait preuve d'une résilience remarquable dans la lutte contre le COVID-19. Du côté des syndicats, nombreux sont ceux qui avaient réagi avec fermeté pour défendre et protéger les travailleurs. Ils avaient particulièrement insisté sur la promotion de la sécurité et de la santé sur le lieu du travail et réclamé les équipements et les matériels de protection individuelle pour les travailleurs. Les syndicats ont également été actifs dans la défense et la mise en place de mesures visant à atténuer les effets de la crise sur les travailleurs et leurs familles.

Alors que nous approchons du troisième mois depuis que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie mondiale, le monde semble s'orienter progressivement vers un assouplissement des mesures qui ont été initialement introduites pour contenir le coronavirus et l'empêcher de se propager. La nécessité de trouver un équilibre entre les exigences de santé publique, la production économique et la reproduction sociale amène les pays à lever les mesures de restriction, même s'il est clair que le COVID-19 existe toujours et qu'il continue de

représenter une menace pour les populations.

La nouvelle normalité

La levée des mesures de restriction et la reprise du travail pendant que le coronavirus est encore présent signifie clairement que le monde ne doit plus se contenter de faire les choses comme avant. Le monde est carrément confronté à la situation d'une nouvelle normalité. Il faut que la vie et le travail aillent de pair avec le coronavirus. Cependant, la connaissance du virus s'accroît et nous apprenons chaque jour à mieux le combattre et à préserver notre vie.
Nous devons réfléchir profondément aux leçons tirées au cours de ces derniers mois. Le COVID-19 a particulièrement révélé les faiblesses socio-économiques de l'Afrique et a eu des conséquences plus néfastes sur les travailleurs et leurs familles. Cela devrait à son tour nous inciter à travailler pour relever les défis, qu'il comporte, de :

- parvenir à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en termes de mise à disposition de biens essentiels comme les produits médicaux de première nécessité ;
- promouvoir la protection sociale pour tous ;
- veiller à la création d'emplois et à la mise en place de revenus vitaux; et surtout d'
- institutionnaliser le dialogue social et l'inclusion comme moyens de réaliser ces objectifs.

Au moment où le monde commence à s'ouvrir et à retourner au travail, il convient de rappeler aux syndicats africains qu'il existe

déjà des mécanismes de l'Union Africaine (UA), des instruments internationaux et des normes de travail qui peuvent être utilisés efficacement pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs africains. L'Agenda 2063 de l'UA : l'Afrique que nous voulons, et la Zone continentale de libre-échange africaine (ZLEC) récemment adoptée, offrent aux pays africains un cadre réaliste de collaboration. Cela a été renforcé par le Centre africain pour le contrôle des maladies qui, depuis l'apparition du COVID-19, semble avoir réussi à coordonner les réponses africaines à la pandémie mondiale. Les syndicats africains sont tenus d'apporter leur contribution à la réalisation du programme africain de coopération et d'intégration régionales.

Au moment où les pays se préparent à assouplir les mesures de restriction et à s'ouvrir, les syndicats doivent s'unir au niveau national et réclamer un dialogue social avec les employeurs et les gouvernements pour discuter des conditions et des mesures de la reprise du travail. Ces mesures doivent être conformes aux normes internationales du travail. Ces démarches peuvent faire en sorte qu'au fur et à mesure que nos pays continuent à affronter le COVID-19 et les ravages qu'il a causés aux économies et aux moyens de subsistance, nous commencions à prendre les dispositions nécessaires pour établir un nouveau contrat social entre nos gouvernements et nos populations.

À cet égard, le dialogue social doit chercher à établir des principes clairs pour la relance et la reconstruction après la crise et s'efforcer de développer des politiques et d'adopter des mesures visant à favoriser la création et la protection d'emplois, de revenus et de droits des travailleurs. Ce dialogue peut également servir de cadre et de source d'information pour l'élaboration de stratégies claires et

transparentes en ce qui concerne le fonds de soutien aux entreprises et aux travailleurs. Les syndicats ont tout intérêt à veiller à ce que le dialogue social permette également aux travailleurs d'engager des négociations collectives sur leurs conditions de travail et aux travailleurs de l'économie informelle d'être représentés dans le processus de prise de décision sur les questions qui les concernent. Les comités de la santé et sécurité au travail (SST) doivent être pleinement mis à profit sur le lieu de travail concerné. Ces comités doivent être équipés pour discuter avec les employeurs des principes fondamentaux de la santé et sécurité au travail. Ils doivent également être mis à contribution pour évaluer les risques sur le lieu de travail et décider des mesures de mitigation et de prévention des risques ainsi que des dispositifs et des équipements de protection.

De plus, pour améliorer la sécurité sur le lieu de travail, les syndicats peuvent exercer des pressions et apporter leur contribution à la création de centres d'information où les travailleurs peuvent obtenir ou fournir des informations pertinentes sur ce qui se passe sur leur lieu de travail ou dans leur communauté.

Enfin, comme le souligne l'OIT, le monde du travail peuvent bénéficier de sessions de formation conjointes de syndicats et d'employeurs sur les dispositions de la santé et de sécurité au travail, la transmission et les risques du COVID-19 en couvrant les sujets suivants :

- le mode de transmission du COVID-19 sur le lieu de travail et dans la communauté
- les mesures de mitigation en matière de sécurité et de santé, y compris la distanciation physique
- l'information, les affiches et le matériel de protection personnelle

- l'hygiène et la désinfection
- les procédures d'urgence

La récente Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, la Recommandation 204 sur la formalisation de l'économie informelle et la Recommandation 205 sur la paix et la résilience sont toutes des sources de référence utiles pour soutenir l'effort syndical visant à rendre la nouvelle normalité du monde du travail bénéfique pour les travailleurs et leurs pays.La domestication de ces instruments et leur utilisation peuvent également être mises à contribution dans la relance et la reconstruction de nos pays après la crise de COVID-19.

Table des matières

Zimbabwe : relever le défi du COVID-19 pendant que l'économie est au bord du désastre. 16

Madagascar : Une lueur d'espoir dans la lutte contre le COVID-19 ? 28

La crise du COVID-19 : réponse de la Côte d'Ivoire et reprise progressive de la normalité 36

Faire face à la menace du COVID-19 : l'approche zambienne ! 42

La gestion de la crise du Covid-19 en Centrafrique 51

BURUNDI - exception Burundaise ? Lutte contre la Pandémie Covid 19 sur fond d'élections présidentielles 58

La Stratégie Du Maroc Face Au Covid-19 64

Somalie : crise sanitaire mondiale et insurrection – un mauvais cocktail pour un pays en pleine construction nationale 70

CAP VERT : Stop à la pandémie de COVID-19, renforçons notre solidarité ! 78

Soudan - De la consolidation de la révolution populaire à la lutte pour vaincre un ennemi viral invisible 85

La Mauritanie face à la pandémie du Covid-19 93

L'impact de COVID-19 pourrait être dévastateur au Malawi alors que la politique prend le devant de la scène 97

Le Bénin et la lutte contre COVID-19 109

COVID-19 : l'aggravation des conditions déjà difficiles pour les travailleurs angolais 115

Riposte du Mali à la pandémie de COVID-19 122

Maurice - Une destination touristique africaine répond à la perturbation du COVID-19 130

Niger - encore plus vulnérable avec la crise du COVID-19 140

SOUDAN DU SUD : En quête de stabilité et prêt à combattre le COVID-19 147

La gestion de la Crise du Covid-19 au Cameroun 152

L'approche de la Tanzanie pour lutter contre COVID-19 - Sauver l'économie pour le peuple ou agir à son détriment ? 157

Gestion de la Crise du Covid-19 au TCHAD 164

COVID-19 - Réponse du Libéria 171

ERYTHREE La participation citoyenne à la réponse au COVID 19 et l'heure du renouveau 177

La gestion de la Crise du Covid-19 au Congo-Brazzaville 185

l'Union des Comores dans la riposte du Covid-19 190

Egypte : la force du Pouvoir pour combattre la crise du Corona Virus 198

Violence domestique et sexiste pendant la crise du COVID-19 202

Les travailleurs migrants africains face au COVID-19 206

Zimbabwe : relever le défi du **COVID-19** pendant que l'économie est au bord du désastre.

Le Zimbabwe traverse une crise politique et économique depuis plus de dix ans. La politique au Zimbabwe pendant cette période a été turbulente et caractérisée par l'autoritarisme et les violations des droits, tandis que l'économie du pays a souffert de plusieurs maux, y compris la fuite des capitaux, la faible productivité, de graves pénuries de biens de consommation, le contrôle des prix, la crise des devises et des liquidités. Par conséquent, le COVID-19 est apparu dans une situation politique et économique déjà fragile.

Le premier cas de coronavirus au Zimbabwe a été annoncé le 21 mars 2020. Avant cela, le 19 mars, le président E.D. Mnangagwa avait déjà déclaré COVID-19 comme une catastrophe nationale. Le gouvernement a ensuite constitué le Groupe de travail interministériel national COVID-19, présidé par le vice-président du pays.

Mesures de restriction et de confinement

Le 23 mars 2020, le Président a annoncé un certain nombre de mesures pour contenir et prévenir la propagation du virus. Parmi ces mesures figurent :

i. Le contrôle aux frontières, y compris l'interdiction de tout voyage ou déplacement non essentiel aller et retour, à l'exception des résidents de retour et de la circulation des marchandises.

ii. L'interdiction des activités de divertissement et de loisirs, notamment les boîtes de nuit, les bars, les tavernes, les cinémas, les piscines, les gymnases et les activités sportives.

iii. La restriction des rassemblements publics, en limitant les rassemblements à un maximum de 50 personnes dans les contextes suivants : les confréries religieuses, les mariages, les conférences, les ateliers et les funérailles.

iv. La restriction des visites à l'Hospital ; les visites sont limitées à un parent par jour et par patient.

Le Président a annoncé d'autres mesures le 27 mars, notamment:

i. Un confinement total pendant 21 jours, à partir du lundi 30 mars 2020. Seuls les déplacements essentiels

liés à la recherche de services de santé, de la nourriture, des médicaments et d'autres fournitures et services essentiels étaient exemptés.

ii. La suspension de toutes les opérations de transport public, à l'exception de celles de la société nationale de transport public, Zimbabwe United Passenger Company (ZUPCO).

iii. Le gouvernement et les autorités locales doivent assurer l'approvisionnement régulier en eau dans toutes les régions ainsi que la collecte des déchets ;

iv. La mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence #2019 pour la période

v. L'expédition du test de dépistage du COVID-19 en le délocalisant vers les centres provinciaux.

vi. L'appel à la compassion des employeurs à l'égard de leur personnel.

vii. Le déploiement éventuel des forces de sécurité.

Les mesures supplémentaires annoncées par le gouvernement le 14 avril concernaient :

i. Le déploiement d'un programme de dépistage systématique du COVID-19 avec l'objectif de tester un minimum de 1.000 personnes par jour pour atteindre approximativement 33.000 personnes avant la fin avril.

ii. L'administration d'un test à toutes les personnes de plus de 60 ans admises dans les hôpitaux et souffrant de maladies chroniques comme l'asthme, l'hypertension, le diabète et les maladies cardiaques.

iii. L'administration d'un test à toutes les personnes qui ont travaillé pendant le confinement et qui ont été en interaction [sociale] avec la communauté, comme les agents de la force publique, les employés de fournisseurs de services comme les entreprises de distribution détail, les pompistes et les employés de points de vente de nourriture.

Le 20 avril 2020, le confinement a été prolongé de deux semaines supplémentaires, jusqu'au 3 mai 2020.

L'assouplissement du confinement

Le 1er mai 2020, le gouvernement a annoncé l'assouplissement des mesures de confinement, qui permettrait aux organisations formelles relevant des secteurs de l'industrie et du commerce de reprendre leurs activités une fois qu'elles auraient satisfait à des dispositions règlementaires spécifiques, notamment les tests de dépistage obligatoires des employés. Cependant, les organisations patronales et syndicales ont condamné la directive du gouvernement demandant aux employeurs de payer les frais de tests de dépistage du COVID-19 de leurs employés, qui coûtent approximativement 25 dollars par personne. Les syndicats et les employeurs ont fait valoir, sur la base du droit constitutionnel des citoyens à la protection en matière de santé, que le coût de ces tests devait être pris en charge par le gouvernement. L'Association des Avocats Zimbabwéens pour les droits humains a également porté l'affaire devant la haute cour pour que le gouvernement revienne sur cette directive.

Les mesures prises par le gouvernement pour protéger les travailleurs et les pauvres:

- Le Trésor public prévoit de mettre en place un régime d'assurance pour les fonctionnaires dont le travail est directement lié à la lutte contre le COVID-19. Des discussions sont en cours avec la Commission de services de santé et de la fonction publique. Toutefois, ce régime ne s'applique qu'aux fonctionnaires relevant du secteur de la santé, ce qui laisse tous les autres travailleurs exposés et vulnérables. L'enquête sur la main d'œuvre et le travail des enfants de 2019 a révélé que seulement 2 % de la population est couverte par une certaine forme d'assistance médicale, ce qui laisse 98 % de la population sans couverture et exposés aux risques.

- Dans le cadre du programme de transfert d'argent, le Trésor public compte débloquer 200 millions de ZWL (8 millions de dollars US) par mois, en faveur d'un million de ménages vulnérables pendant les trois prochains mois. Cela représente une moyenne de 200 ZWL$ par ménage et par mois. Dans une situation où une miche de pain coûte 30 dollars zimbabwéens, les 200 dollars zimbabwéens ne représentent qu'environ 7 miches de pain par mois, soit à peine assez pour acheter 2 litres d'huile de cuisine. Il s'agit clairement d'un montant dérisoire.

- Le gouvernement a également alloué 50 millions de ZWL (2 millions de dollars US) à la Premier Service Medical Aid Society (PSMAS), qui est la société d'assistance médicale pour la majorité des fonctionnaires. Cependant, ces dernières années, la PSMAS s'est enlisée dans des affaires de corruption et des plaintes de clients au

sujet de l'inefficacité de ses opérations.

- Le gouvernement a levé le gel de plus de 4.000 postes de santé qui était en vigueur, ouvrant la voie à de nouveaux emplois dans le secteur de la santé. 200 postes de santé supplémentaires ont également été créés.

- Le Trésor a débloqué 2 millions de dollars pour les importations liées à la lutte contre le COVID-19

- Le gouvernement est en train de moderniser l'un des principaux centres d'isolement de l'hôpital Wilkins à Harare avec le soutien du gouvernement chinois.

Le plan de sauvetage et de relance économique de 18 milliards de dollars zimbabwéens

Le 1er mai, le président zimbabwéen a annoncé un plan de sauvetage et de relance économique de 18 milliards de ZWL pour atténuer l'impact négatif causé par le nouveau coronavirus sur l'économie nationale. Dans un discours spécial adressé à la nation, le président a déclaré que ce plan représentait 9 % du produit intérieur brut (PIB) du pays ou 28,6 % du budget national pour 2020. «Jusqu'à présent, notre réponse à cette pandémie», a-t-il estimé, «nous a permis de mettre en place un plan de sauvetage et de relance économique de 18 milliards de dollars zimbabwéens, ce qui représente 9 % de notre produit intérieur brut (PIB), soit 28,6 % du budget national 2020. Ce plan est proportionnel aux perturbations que le virus a provoquées dans notre économie nationale. Ce paquet

de sauvetage et de stimulation économique est conçu pour augmenter la production dans tous les secteurs de l'économie en réponse à l'effet négatif de COVID-19».

Il a ajouté que le plan de sauvetage sera utilisé pour soutenir les petites industries, améliorer les installations sanitaires et protéger les groupes vulnérables de notre société. Il a expliqué que le plan de sauvetage sera également utilisé pour répondre aux besoins des petites industries, améliorer les installations sanitaires, réduire la pauvreté et les difficultés et aider les groupes vulnérables de notre société. «Notre plan de sauvetage et de stimulation de 18 milliards de dollars zimbabwéens est donc basé sur notre aspiration à répondre aux divers besoins de notre économie nationale, qui comprennent le renforcement des capacités des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi que celles du secteur informel», a-t-il souligné.

Bien que ce paquet soit digne d'éloges, les critiques soulignent le fait que ses chiffres semblent fictifs puisque le gouvernement est trop fauché pour se permettre un paquet d'une telle ampleur. Toutefois, outre ses propres efforts, le gouvernement a également lancé un appel à l'aide international et aux divers partenaires de coopération, y compris le gouvernement chinois, qui se sont engagés à soutenir le pays.

Le rôle des syndicats dans la lutte contre la COVID 19

Le Congrès des syndicats du Zimbabwe (ZCTU) avait lancé le premier appel pour le confinement national, à travers un

communiqué de presse du 20 mars. C'était avant que le gouvernement n'annonce les mesures de confinement. Plus concrètement, les syndicats avaient présenté un document technique sur la réponse des travailleurs au COVID-19 pendant le Forum de négociation tripartite. Ce document a été utilisé pour élaborer une réponse nationale du Forum.

Conjointement avec son Institut de recherche, LEDRIZ, le ZCTU a participé à une émission radiophonique interactive hebdomadaire de l'une des stations de radio locales (CAPITAL K). Les émissions de radio sont destinées à intensifier l'éducation et la sensibilisation au sujet du COVID-19, à faire connaître la participation de ZCTU au Forum de négociation tripartite ainsi qu'à diffuser les positions convenues au Forum. Cette émission a également servi de plate-forme pour critiquer les décisions unilatérales du gouvernement et de proposer des alternatives. Elle a en outre servi de forum de discussion pour les autres parties prenantes de l'économie informelle, de l'OIT et du ministère du travail, en offrant l'opportunité de répondre à certains défis des travailleurs découlant du confinement.

Les syndicats ont également participé à la mise à disposition des e-matériels sur le COVID-19 et ont créé une plateforme WhatsApp COVID-19 pour que les travailleurs puissent échanger sur leurs problèmes et leurs réclamations.

Les syndicats ont également participé à des inspections tripartites du travail menées dans le domaine de la de la santé sur le lieu de travail.

Le jour de la fête du Travail, le message du Président du ZCTU diffusé en direct sur Facebook s'est concentré sur le thème de la célébration «Stoppez la pandémie de COVID-19, renforcez la protection sociale et le dialogue social, sauvegardez les emplois et payez un salaire vital».

Les défis auxquels le Zimbabwe est confronté dans la lutte contre la pandémie

Il convient de noter que le gouvernement et les autres parties prenantes ont fait preuve de diligence dans la lutte contre la pandémie, même si cela n'a pas été sans défis. Voici quelques défis identifiés qui nécessitent une attention immédiate pour renforcer la lutte:

i. L'action du gouvernement est assez lente.

ii. La lenteur des décaissements des fonds en monnaie locale. Dans une économie caractérisée par une inflation persistante, la lenteur des déboursements de fonds entraîne une perte de valeur monétaire évitable.

iii. L'incohérence dans l'utilisation des processus de dialogue social. Parfois, le gouvernement se contente de publier des déclarations unilatérales et des textes réglementaires sans faire référence au Forum tripartite de négociation. Un exemple en est la récente directive relative à l'administration des tests de dépistage obligatoires aux employés. Cela n'a pas été bien accueillie par les

partenaires sociaux.

iv. Il y a un manque de transparence et de responsabilité concernant les fonds reçus et déboursés; certainestendances à la corruption apparaissent dans l'administration des fonds COVID-19.

v. Il n'y a pas de critères clairs pour la sélection des personnes devant être soutenues par le gouvernement.

vi. En principe, les congés de maladie sont accordés à tous les travailleurs conformément à la législation du travail, mais il n'y a pas eu d'annonces et de précisions particulières à ce sujet dans le contexte de COVID-19.

vii. Il y a également des retards dans la décentralisation des tests de dépistage. Là encore, la lenteur avec laquelle les résultats des tests COVID-19 sont publiés rend difficile le contrôle de la propagation du virus. Le gouvernement n'arrive pas à réaliser ses propres objectifs qu'il a annoncés en ce qui concerne les tests.

viii. D'autres déportés arrivant d'Afrique du Sud, du Botswana et de l'étranger posent également un danger d'aggravation de la pandémie. Bien qu'ils soient mis en quarantaine, on craint toujours l'apparition de nouveaux cas.

ix. Les transports publics adéquats et l'application nécessaire des directives de l'OMS pour les travailleurs font défaut depuis l'assouplissement du confinement national.

Le 13 mai 2020, le Zimbabwe a enregistré 37 cas COVID-19, 12 cas de guérison et 4 cas de décès. Comme d'autres pays, il fait ce qu'il peut pour lutter contre la pandémie de coronavirus. La

situation a été aggravée par les circonstances politiques et économiques particulièrement difficiles du pays avant le début de la crise sanitaire.

Comme d'autres élites politiques en Afrique, l'élite politique du Zimbabwe doit comprendre que lorsqu'il s'agit de relever les défis de la survie mondiale, chaque peuple doit rester dans son pays et tirer le meilleur parti de sa situation. La pandémie COVID-19 et les restrictions qui ont été imposées à tous les niveaux doivent servir de leçon à nos dirigeants politiques pour qu'ils comprennent la nécessité de tendre la main de manière équitable aux différentes tranches de nos populations en vue de les rallier autour des efforts de la reconstruction nationale.

Le ZCTU et la société civile du Zimbabwe ont fait preuve de résilience pendant plus d'une décennie des turbulences politiques et économiques, d'incertitudes et de crises au Zimbabwe. Pendant cette période de crise existentielle provoquée par le coronavirus, ils ont une fois de plus démontré leur volonté et leur capacité à apporter leur contribution au destin de leur pays.

Nous faisons confiance aux syndicats du Zimbabwe pour exercer davantage des pressions sur les dirigeants politiques du Zimbabwe en vue de les amener à saisir l'opportunité de la crise offerte par COVID-19 pour fournir l'espace nécessaire aux syndicats, aux entreprises et aux autres sections du Zimbabwe pour qu'ils se serrent les coudes afin de reconstruire le Zimbabwe et de le titrer du marasme dans lequel il a été plongé au cours des dernières années.

01

Les travailleurs devraient-ils fournir leur propre équipement de protection individuelle contre le COVID-19?

Non, les travailleurs ne sont pas censés payer pour l'équipement de protection individuelle sur le lieu de travail. Les employeurs ont le devoir de rendre le lieu de travail sûr. Cela comprend la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les travailleurs et la garantie de conditions de travail sûres. Par exemple, les employeurs doivent rendre le lieu de travail hygiénique, fournir les équipements nécessaires comme les masques faciaux et assurer la distanciation physique nécessaire sur le lieu de travail.

Madagascar : Une lueur d'espoir dans la lutte contre le **COVID-19** ?

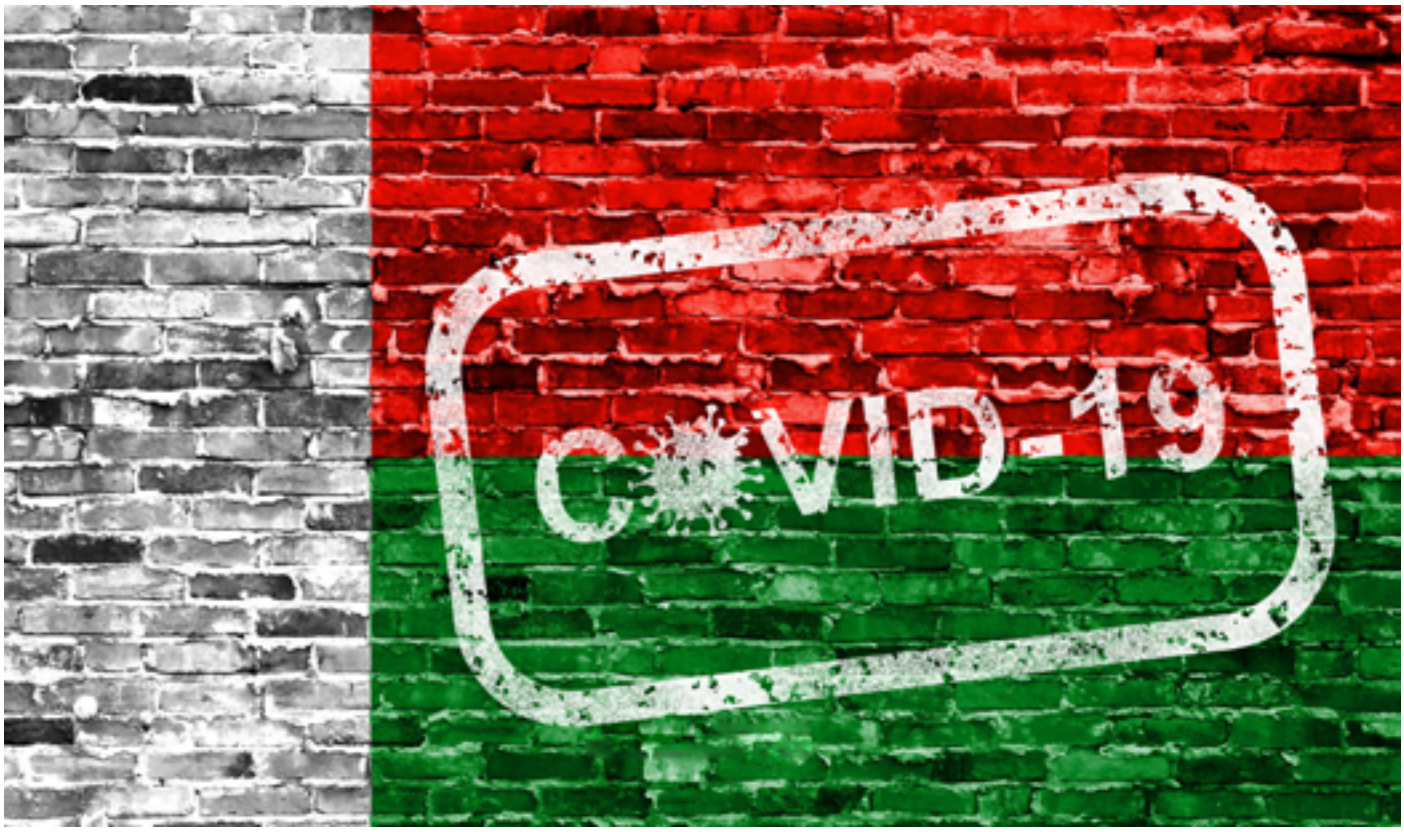

Le Madagascar est à l'honneuralorsquelemonde mène une lutte contre la pandémie du COVID-19. Il s'agit de son « invention acclamée d'un remède » contre le virus corona et du fait que le pays n'a encore enregistré aucun décès depuis le rapport de ses trois premiers cas le 20 mars 2020.

Au 12 mai 2020, sur 5.000 ou à peu près personnes testées, le pays a enregistré 187 cas positifs avec 101 récupérations. 86 personnes ont été signalées comme cas actifs avec 1 cas grave

Comme d'autres, le gouvernement et le peuple de Madagascar ont été actifs dans la lutte contre le COVID-19 et contribuent aux efforts pour trouver une solution. Le gouvernement a adopté plusieurs mesures pour contenir la propagation du virus en commençant par une déclaration d'état d'urgence sanitaire qui est entrée en vigueur le 19 mars 2020 suite à une suspicion d'entrée du virus au Madagascar. Les mesures et interventions du gouvernement ont été élaborées par un comité interministériel créé par le président pour faire face aux crises sanitaires. Ce Comité est présidé par le Premier Ministre de Madagascar et a pour membres un coordinateur national, des représentants du Ministère de la santé, du Ministère de la défense nationale, du Ministère de la communication et de la culture, du Ministère des transports et du Ministère du tourisme.

Les mesures adoptées jusqu'à présent comprennent :

1. La fermeture des frontières aériennes, routières et navales avec exemption du transport des aliments et des marchandises ainsi que des matériaux de construction après le couvre-feu instauré de 21 heures à 4h du matin

2. Le confinement partiel de 3 des 22 régions affectées par le coronavirus (Analamanga, Atsinanana et Haute Hatsiatra).

3. La révision des heures de travail. Les horaires de travail officiels des services publics ont été réduits à une demi-journée de 8h00 à 13h00.

4. La sensibilisation du public aux protocoles d'hygiène améliorés, y compris le port de masques, le lavage fréquent des mains, la distance sociale, d'un

mètre entre les personnes en public, etc.

5. Le Gouvernement a également entrepris la distribution de masques gratuits au public.

6. La fourniture et distribution de denrées alimentaires et de produits essentiels, y compris du riz, du savon, de l'huile, des bougies, des bols, des pâtes, etc. aux personnes vulnérables.

7. La création de comités communautaires (connus sous le nom de LOHARANO) dans les quartiers pour assurer la bonne conduite et le contrôle de la distribution des biens et équipements donnés par l'État.

8. La distribution d'argent aux secteurs les plus touchés tels que les chauffeurs des transports publics (bus), des taxis urbains, les professionnel(le)s du sexe, etc.

9. La distribution de Tambavy Covid-Organics à toute la population malgache. Covid-Organics est une boisson à base de plantes développée par l'Institut malgache de recherche appliquée (IMRA) et une solution pour guérir et prévenir le COVID-19.

10. Dons de la boisson Covid-Organics aux pays africains (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire et Tanzanie).

Rôle des syndicats dans la lutte contre le COVID-19

Les rapports indiquent qu'il y a eu initialement des problèmes de non-paiement de salaires et de licenciement de travailleurs dans un certain nombre d'entreprises.

Cependant, le ministre du Travail et le président de la République sont intervenus suite aux demandes des syndicats de Madagascar. Un certain nombre d'employés licenciés ont été réintégrés et leurs arriérés de salaires payés. Par ailleurs, un accord a été conclu pour que les entreprises textiles de la zone franche comme AQUARELLE bénéficient des contrats de fabrication de masques et accessoires ainsi que de gels hydro-alcooliques.

Cependant, il semble toujours que les employeurs du privé restent les seuls à prendre des décisions et à adopter des mesures qui ont un impact sur l'emploi de leurs travailleurs. Il y a donc des rapports continus de pertes d'emplois dans certaines entreprises privées.

Les syndicats ont été jusqu'à présent actifs dans la défense des droits des travailleurs et de contribuer à la bonne mise en œuvre des mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la pandémie. Les syndicats doivent cependant intensifier leur activisme. Il serait utile que les différentes centrales nationales collaborent plus étroitement à l'élaboration d'une stratégie commune pour mobiliser les employeurs et le gouvernement. Cela peut contribuer à la protection des droits des travailleurs pendant cette période et également aider les syndicats à obtenir une voix plus forte dans les efforts de relance nationale au lendemain de la pandémie.

L'approche et les mesures adoptées par le gouvernement malgache dans la lutte contre le COVID-19 paraissent globalement progressistes et semblent avoir été efficaces pour contenir la propagation du virus. Il convient de noter que le pays n'a jusqu'à présent enregistré aucun décès depuis le début de la maladie.

La question dans la plupart des esprits est de savoir si cela peut être attribué à la « phytothérapie légendaire » propagée par le gouvernement malgache et ses citoyens. La phytothérapie n'a pas encore été testée et approuvée par l'Organisation Mondiale de la Santé et les autres institutions compétentes.

Un certain nombre de pays africains ont cependant pris les devants en commandant le médicament pour utilisation. Il s'agit de la Guinée équatoriale, du Libéria, du Tchad, de la Guinée-Bissau, de la République démocratique du Congo, des Comores et de la Tanzanie.

Le 7 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a conseillé au gouvernement de Malgache de soumettre le produit à un essai clinique et s'est engagée à collaborer avec eux. Dans une conférence de presse conjointe avec le Forum économique mondial, le Directeur régional pour l'Afrique, Matshidiso Moeti, a mis en garde et conseillé les pays contre l'adoption d'un produit qui n'a pas subi des essais cliniques sur l'innocuité et l'efficacité.

Pendant ce temps, l'Afrique du Sud a également avancé des discussions en vue de soutenir ses pairs africains avec les ressources nécessaires et l'expertise scientifique pour faire des textes suite à un appel du gouvernement de Malgache, qui a demandé de l'aide à la recherche scientifique. Le ministre de la Santé Zweli Mkhize a, cependant,

souligné que l'Afrique du Sud ne s'impliquera que dans l'analyse scientifique de l'herbe. De toute évidence, un résultat positif des essais cliniques et l'approbation conséquente de la phytothérapie seraient non seulement une victoire pour le Madagascar mais aussi pour l'Afrique et le monde dans son ensemble.

02

Est-il obligatoire de travailler à domicile?

Il convient de noter que le travail à domicile est recommandé dans toutes les entreprises et tous les services, quelle que soit leurs tailles, pour toutes les fonctions où il est possible de l'organiser.

La crise du **COVID-19**: réponse de la Côte d'Ivoire et reprise progressive de la normalité

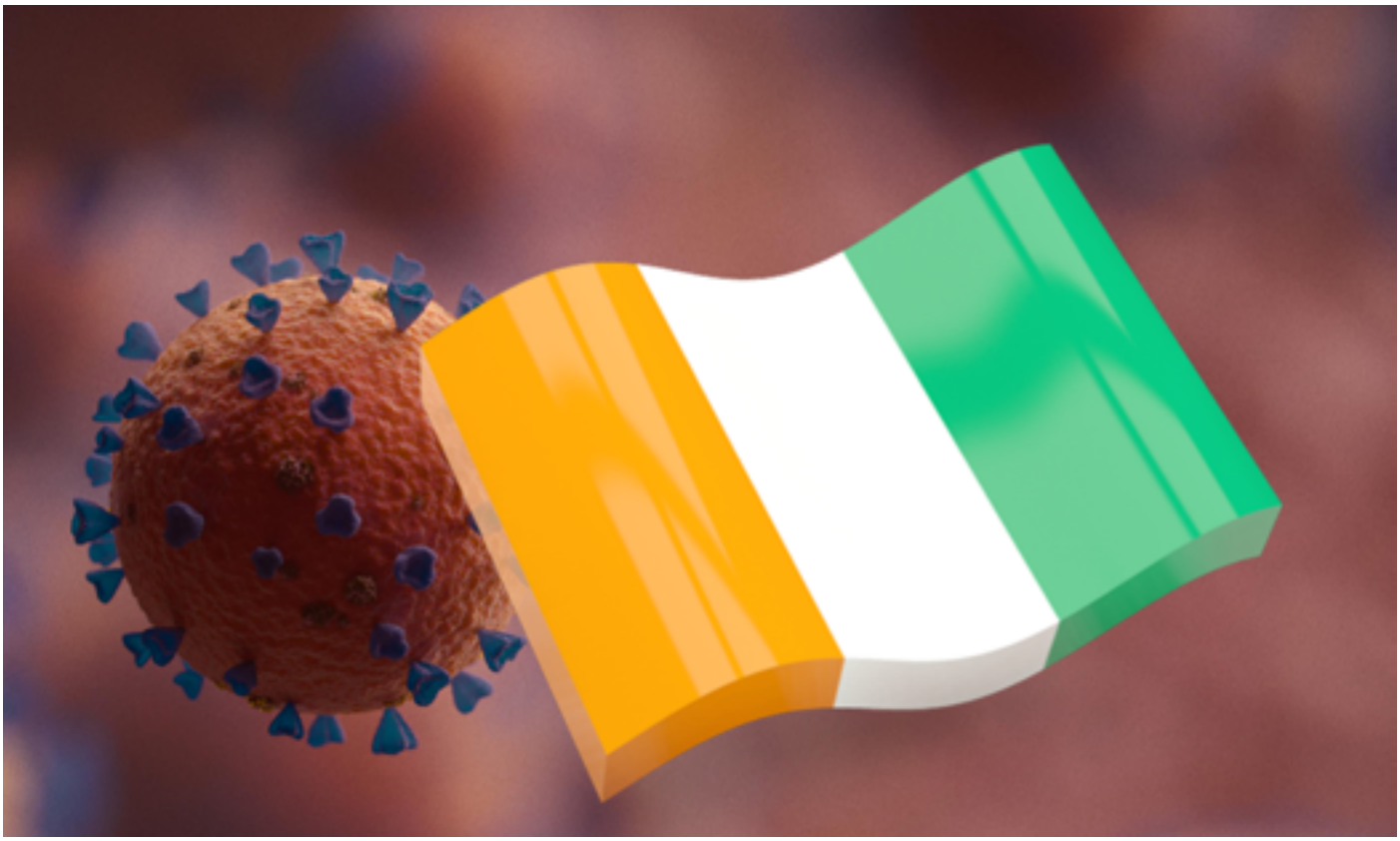

La Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique de 7,3% en 2019, positionnant le pays comme la locomotive de de croissance en Afrique de l'Ouest. Selon les prévisions, avec la pandémie de coronavirus, cette croissance serait réduite de moitié pour l'année 2020.

Depuis le 11 mars 2020 date à laquelle les autorités sanitaires ont confirmé le premier cas de coronavirus en Côte d'Ivoire, les statistiques ont rapidement évolué.

Au 17 mai, le pays avait officiellement enregistré 2 061 cas confirmés avec 987 guérisons et 25 décès. La région

du Grand Abidjan reste la plus touchée avec 98% des cas confirmés.

Dans son message à la nation du 7 mai 2020, le président ivoirien, S.E. Alassane Ouattara, a évalué l'impact des initiatives prises par le gouvernement en réponse à l'épidémie de COVID-19. En outre, il a annoncé des mesures pour lever certaines des restrictions imposées au début de la crise.

Mesures initiales de restriction en réponse à Covid-19

- Mise en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention, la prise en charge des malades éventuels, l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19
- Mise en place d'un comité de veille chargé de coordonner les orientations stratégiques et les actions opérationnelles de la lutte contre la pandémie.
- Formulation d'un plan de réponse basé sur une sensibilisation de la population pour se conformer aux mesures de prévention du COVID-19.
- Détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;
- Renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;
- Mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19

et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- Fermeture de tous les maquis et restaurants, bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle ;

- Instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin,

- Régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays;

- Confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

- Création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance.

Mesures économiques et sociales

Le gouvernement ivoirien a également élaboré un plan de soutien économique, social et humanitaire estimé à 1 700 milliards de FCFA (près de 3 milliards USD). Ce plan visait à atténuer l'impact des mesures de restriction sur l'économie et les moyens de subsistance. Le plan est résumé comme suit:

- Les mesures de soutien aux entreprises, à court terme, visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi. Ces mesures en général d'ordre fiscal portaient entre autres sur : (1) la suspension des contrôles

fiscaux, (2) l'exonération des droits et taxes sur les équipements et intrants sanitaires par exemple, (3) le report des payements d'impôt pour les petites et moyennes entreprises pour une période de trois mois ;

- Les mesures et dispositions pour préserver les équipements de production et l'emploi sont: (1) la création d'un fonds de soutien au secteur privé d'un montant de 250 milliards de FCFA (près de 415 millions USD); (2) la création d'un fonds de soutien spécifique de 100 milliards de FCFA (près de 167 millions USD) pour les entreprises de l'économie informelle et (3) le soutien au secteur agricole - la production d'exportation ainsi que la production alimentaire, végétale et fruitière.

- Les mesures sociales comprenaient: (1) le décalage de 3 mois dans le paiement des factures d'électricité et d'eau avec des facilités de paiement; 2) la prise en charge des factures d'électricité et d'eau, pour avril et mai des couches défavorisées à la limites des tranches sociales; (3) la mise en place d'un fonds de solidarité estimé à 170 milliards de FCFA (environ 300 millions USD) dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence aux populations les plus vulnérables; (4) l'enseignement à distance à travers la télévision pour les classes d'examens (CM2, Troisième et Terminale).

Dans son second message à la Nation du 7 mai, le Président a fait un bilan sommaire de toutes les initiatives prises par l'État. Il a indiqué que la lutte contre Covid-19 n'était certainement pas encore gagnée mais que des résultats convaincants avaient été obtenus dans le pays. Il a

ensuite annoncé la levée des mesures restrictives telles que le couvre-feu, la fermeture des bars, des restaurants et des lieux de divertissement dans diverses parties du pays en dehors du Grand Abidjan avec effet au 8 mai 2020. Pour la région du Grand Abidjan, les mesures de restriction devaient rester en vigueur jusqu'au 15 mai. Les heures de couvre-feu pour Abidjan ont toutefois été modifiées à partir de 23h à 4h du matin

Implication des Syndicats dans la lutte

Dès le 25 mars 2020, les centrales syndicales nationales en Côte d'Ivoire, à savoir l'UGTCI, la DIGNITE, la FESACI, la CSH et l'UNATRCI, ont agi avec les employeurs au sein de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CPIC) pour signer un protocole d'accord. Dans ce protocole, les partenaires sociaux ont apporté leur plein soutien aux mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la propagation de la pandémie et invité tous les acteurs du monde du travail à respecter scrupuleusement ces mesures.

Aux niveaux sectoriel et professionnel, les syndicats ont mené des actions de sensibilisation afin de garantir le respect des différentes mesures prises par les autorités et pour la préservation des emplois et la paix sociale. Les syndicats se sont également engagés dans la distribution d'équipements de protection aux travailleurs, notamment des masques, des kits de lavage des mains et des gels hydro-alcooliques. Ils ont également versé des contributions financières au fonds gouvernemental pour soutenir les mesures.

Encore une fois, préoccupés par la nécessité d'une bonne

gestion de la situation sociale difficile résultant de la pandémie de COVID-19 et la nécessité de protéger les acteurs du monde du travail, des propositions ont été faites au gouvernement et aux employeurs en vue de préserver la survie des entreprises et des emplois. Les propositions des syndicats ont été prises en compte dans l'éventuel plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1 700 milliards de FCFA (environ 3 milliards USD) annoncé par le gouvernement le 1er mai.

Avec la reprise progressive des activités, les syndicats de la Côte d'Ivoire vont être mis au défi de contribuer de façon significative à la manière dont le pays retrouve son rythme de croisière et accorde l'attention nécessaire aux besoins des travailleurs. Les travailleurs et leurs syndicats savent assez que la croissance économique en Côte d'Ivoire ne profite pas aux travailleurs lorsque les syndicats sont divisés et ne sont donc pas en mesure d'exiger les avantages sociaux et les mesures de protection nécessaires pour les travailleurs. La pandémie du COVID-19 est un autre signal d'alarme pour les syndicats sur l'importance de l'unité et de la solidarité pour protéger et promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs. Encore une fois, le choix de rester stagnant ou de progresser est là pour nous.

03

Le travail à domicile (TAD) est une nouvelle réalité dans le monde du travail. Certains travailleurs éprouvent des difficultés devant cette réalité. Que doivent faire les travailleurs et les syndicats pour faire face à cette réalité ?

Oui, il y a des défis émergents en ce qui concerne le travail à domicile (TAD) . La charge de travail semble augmenter ; le travail doit être poursuivi jusque tard dans la nuit pour accomplir les tâches et respecter les délais ; de longues heures de travail, il est difficile d'avoir du temps en famille et de jongler entre plusieurs rôles de travail, parentalité et autres ; certains employeurs ne paient pas pour les installations Internet ; certains employeurs organisent même des « visites d'inspection » imprévues au domicile des employés pour voir s'ils travaillent.

Les syndicats doivent commencer à discuter de cette nouvelle réalité avec les employeurs et à élaborer des politiques pour réglementer cette nouvelle norme dans le monde du travail.

Faire face à la menace du **COVID-19** : l'approche zambienne !

Les premiers cas de COVID-19 ont été enregistrés en République de Zambie le 18 mars 2020. Il s'agissait d'un couple zambien qui revenait de vacances en France. Une semaine plus tard, le 25 mars 2020, 10 autres cas ont été détectés parmi un groupe de Zambiens d'origine pakistanaise qui étaient revenus d'une réunion religieuse au Pakistan. Suite à cette augmentation soudaine du nombre de cas, le gouvernement a commencé à diffuser des messages clés concernant les mesures de prévention que les citoyens devraient adopter pour lutter contre le virus. Les citoyens ont

été invités à se laver souvent les mains avec du savon et à utiliser des désinfectants, à maintenir une distanciation sociale et à porter des masques dans les lieux publics. Les gens ont également été encouragés à rester chez eux.

Les mesures de restriction du gouvernement

Au-delà des messages clés, le gouvernement a annoncé des mesures supplémentaires pour contenir la propagation du virus et protéger les citoyens. Parmi ces mesures figurent :

i. La fermeture de toutes les écoles, les collèges et les universités ;

ii. La consigne donnée à toutes les missions zambiennes à l'étranger de revoir les modalités de délivrance de visas aux personnes souhaitant se rendre en Zambie.

iii. La consigne donnée au ministère de l'immigration de procéder, à tous les points d'entrée, au contrôle des voyageurs en provenance de pays touchés par la COVID-19; après le contrôle, ceux qui présentaient des symptômes seraient mis en quarantaine dans un établissement médical pour y être traités, tandis que les autres voyageurs ne présentant pas de symptômes seraient également mis en quarantaine pendant au moins 14 jours à leurs propres frais.

iv. La suspension des voyages non essentiels des fonctionnaires à l'étranger, notamment en destination des pays qui ont des cas confirmés de COVID-19.

v. Les rassemblements publics, y compris les conférences, les mariages, les funérailles, les festivals ont été limités à un minimum de

50 personnes, sous réserve de respecter les directives des autorités de santé publique.

vi. La consigne donnée aux restaurants de n'opérer que sur la base d'un service de vente à emporter et de livraison.

vii. La fermeture des bars, des boîtes de nuit, des cinémas, des gymnases et des casinos.

viii. La suspension de tous les vols internationaux à destination et en provenance des aéroports internationaux Harry Mwanga Nkumbula de Livingstone, Simon Mwansa Kapwepwe de Ndola et Mfuwe. A la place, il a fallu que tous les vols internationaux en provenance et en destination de la Zambie opèrent uniquement à partir de l'aéroport international Kenneth Kaunda de Lusaka. Cette mesure visait à faciliter le contrôle efficace et efficient des voyageurs et le suivi nécessaire par les autorités sanitaires ;

Malgré l'appel encourageant les gens à rester chez eux, le pays n'est pas en confinement total. Les principaux secteurs d'activités et les chaînes de magasins de consommation continuent d'opérer quelle que soit la diminution du niveau d'activité. Contrairement à d'autres pays, aucun couvre-feu n'a été décrété en Zambie.

Les mesures prises par le gouvernement pour protéger les pauvres

Reconnaissant que les mesures mises en place auraient un impact négatif sur les moyens de subsistance de la population, le gouvernement zambien a proposé des mesures supplémentaires visant à l'atténuer. Ces mesures prévoient notamment :

i. La création d'un fonds

estimé à 57 millions de ZK (environ 3,2 millions USD) pour la préparation aux épidémies, sous l'égide du ministère de la santé ;

ii. Le Conseil des ministres a approuvé un plan d'urgence et de réponse COVID-19 avec un budget de 659 millions de ZK (environ 36,6 millions USD) consacré à la Cellule de gestion et d'atténuation des catastrophes;

iii. Le déblocage de 500 millions de ZK (27,8 millions USD) pour réduire les arriérés de paiement de 1.500 pensionnés relevant de la Caisse de retraite de la fonction publique et de retraités relevant du ministère de la justice ;

iv. Le déblocage de 170 millions de ZK (environ 9,5 millions USD) en faveur des banques pour réduire les arriérés de tiers et les autres engagements liés aux employés.

L'impact de COVID- 19 sur l'économie zambienne

La Zambie n'a pas échappé à la recrudescence de la pandémie qui est en train de causer des ravages sociaux et économiques incommensurables dans le monde entier. Le COVID-19 déprime l'activité économique en Zambie et se répercute de façon négative sur les niveaux de production, de distribution et de consommation de l'économie nationale.

En réponse, le gouvernement zambien a institué des mesures importantes pour atténuer l'impact. Ces mesures comprennent :

i. Le déblocage d'un montant de 2,5 milliards de ZK (environ 140 millions USD) pour réduire les arriérés intérieurs des fournisseurs nationaux de biens

et de services ;

ii. Le déblocage d'un montant de 140 millions de ZK (environ 7,8 millions USD) pour payer les entrepreneurs locaux du secteur routier.

iii. La suspension des droits de douane sur l'éthanol importé destiné à être utilisé dans des désinfectants à base d'alcool et des médicaments et autres produits connexes, sous réserve des directives émises par l'administration fiscale zambienne, afin d'accorder un allégement fiscal aux entreprises

iv. L'assouplissement de paiement de la TVA sur les pièces détachées, les lubrifiants et les fournitures de bureau importés afin d'alléger la pression sur les entreprises ;

v. La suspension des droits d'importation sur les concentrés relevant du secteur minier afin d'alléger la pression sur ce secteur ;

vi. La suspension des droits d'exportation sur les métaux précieux et la peau de crocodile.

vii. L'annoncé, par l'intermédiaire de la Banque de Zambie, d'un certain nombre de mesures visant à encourager l'utilisation des services financiers numériques. Ces mesures visaient à prévenir la propagation de la maladie, en réduisant les transactions en espèces, en décongestionnant les banques et en minimisant les contacts de personne à personne dans la conduite des transactions financières.

Ces mesures comprennent :

- La suppression des frais de virement électronique de personne à personne jusqu'à 150 ZK. Ces transactions sont

désormais gratuites.

- La révision à la hausse des transactions et des limites de solde pour les particuliers, les petits exploitants agricoles et les entreprises. Les limites des agents ont été révisées à la hausse afin de donner aux agents plus des fonds de caisse pour traiter les transactions. Cette mesure a été prise pour décongestionner les banques.

- La suppression des limites de solde et des plafonds d'opérations des agents et des bourses d'entreprise.

- La réduction des frais de traitement pour le système de règlement brut en temps réel.

viii. La mise à disposition d'un fonds de stimulation des entreprises de 10 milliards ZK (environ 555,5 millions USD) destiné à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) touchées par le COVID-19.

Le rôle des syndicats dans la lutte contre le COVID-19

Le rôle des syndicats s'est principalement limité à défendre la protection et le respect des droits des travailleurs, y compris le droit à des congés payés et à la sécurité de l'emploi pendant la COVID-19. Les syndicats de l'industrie minière, par exemple, ont plaidé et fait activement pression sur le gouvernement pour que l'une des mines de cuivre de Zambie (Mopani Copper Mines) ne soit pas fermée en raison de l'impact de COVID-19. Les syndicats du secteur de la santé ont également fait part de leurs préoccupations concernant

la santé et la sécurité au travail des travailleurs de la santé de première ligne.

Comme leurs homologues ailleurs, les syndicats zambiens doivent continuer à s'intéresser à l'impact de la pandémie sur les travailleurs et à la protection des droits et des intérêts des travailleurs pendant cette période. Il est important que les syndicats zambiens se préparent également à veiller à ce que les intérêts des travailleurs soient pleinement pris en compte dans le processus de redressement national qui suivra inévitablement la dévastation économique et sociale provoquée par la COVID-19.

Au 13 mai 2020, la Zambie comptait un total cumulé de 446 cas avec un total de 124 récupérations et 7 décès.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement zambien fait tout son possible pour endiguer la propagation du COVID-19, en informant le public sur le virus, en instituant des mesures préventives et en veillant à ce que les mesures mises en place n'affectent pas gravement la capacité des citoyens à gagner leur vie. Il convient de saluer les mesures palliatives de protection sociale visant à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyens ; ainsi que les politiques économiques destinées à éviter de nouveaux dommages à l'économie.

Les syndicats doivent rester vigilants et veiller à ce que les mesures annoncées soient mises en œuvre. Les syndicats doivent surtout continuer à servir de rempart contre la violation des droits des travailleurs et des groupes vulnérables de la population. Ce faisant, les syndicats zambiens doivent également développer

leur capacité à être un partenaire social crédible sur lequel on peut compter pour défendre les intérêts des travailleurs et du pays en général, dans la période à venir.

04

Mon employeur peut-il me forcer à partir en congé ?

Normalement, l'employeur ne peut pas forcer cela. Le congé est normalement convenu entre l'employeur et le travailleur et cela est souvent prévu dans la législation nationale du travail. Elle peut également dépendre de l'accord signé entre l'employeur et le syndicat auquel appartient le travailleur.

Selon les lois et autres accords, en cas de force majeure ou de circonstances extraordinaires (comme COVID-19), un chômage temporaire ou un licenciement peut être appliqué. Il est recommandé d'analyser la législation nationale et de faire négocier votre syndicat avec l'employeur.

La gestion de la crise du **Covid-19** en Centrafrique

En République centrafricaine, considérée par l'Organisation des Nations Unies comme l'un des pays « moins préparés » au monde à faire face à l'épidémie de Covid-19, une personne sur deux a besoin d'une aide humanitaire et environ 70% des services de santé sont fournis par des organisations humanitaires.

La crise sanitaire du COVID-19 survient à un moment où le pays se remet à peine de la crise politico-militaire de 2013. La République centrafricaine est classée 188ème sur 189, selon l'indice de développement

humain (IDH) de l'Organisation des Nations Unies pour le développement (PNUD). S'il reprend timidement sa place, l'Etat est loin de satisfaire tous les services de base de sa population. Si de nombreux Centrafricains redoutent la possible propagation du COVID-19, c'est principalement parce que le pays manque de moyens solides pour faire face à une telle situation.

A la date du 28 mai 2020, la République centrafricaine avait 702 cas confirmés avec 23 guérisons et 1 décès. Le premier cas de coronavirus a été signalé dans le pays le 14 mars 2020.

Mesures restrictives

Compte tenu de la vulnérabilité du pays due principalement à la faiblesse de son système de santé et à la fragilité de l'économie, aggravée par son statut enclavé, le président a appelé tous les acteurs à agir avec vigueur.

La réponse initiale du gouvernement était fondée sur quatre actions prioritaires : dépistage, mise en quarantaine, traitement des patients et suivi des cas de contact. En conséquence, près de 1 000 cas suspects ont été identifiés et font l'objet d'un suivi quotidien.

A la suite, le gouvernement a édicté de nouvelles mesures complémentaires de lutte dans l'objectif d'empêcher ou de limiter la transmission locale. Il s'agit en effet de :

- La suspension des entrées en République Centrafricaine des voyageurs étrangers à l'exception des Diplomates, des ONG, en provenance des pays à transmission locale ;

- La fermeture de tous les établissements préscolaires, scolaires et universitaires pour une période de 15 jours renouvelable, si nécessaire ;

- La fermeture des bars dancing,

buvettes, caves et dépôts de vente de boissons ;

- Une interdiction de rassemblement public de plus de 15 personnes ;

- La Fermeture de l'aéroport, à l'exception des vols humanitaires, des vols cargos, des aéronefs en difficulté des escales techniques sans débarquement des passagers ou des vols spéciaux autorisés;

- L'Interdiction totale de sortir de son lieu de quarantaine à toute personne suspecte, sauf décisions médicales ;

- L'Obligation d'isolement pour les cas confirmés ;

- La Prorogation de la période de la quarantaine et de confinement de 14 à 21 jours en fonction des données épidémiologiques ;

- La Déclaration obligatoire aux autorités sanitaires de tout sujet suspect au Coronavirus ;

- La Limitation des cérémonies de deuils de mariages, de dots à la stricte intimité familiale ;

- La Restriction des mouvements de populations entre Bangui et les provinces. Cette mesure vise à prévenir la propagation de l'infection de la capitale aux provinces en cas de transmission locale à Bangui ;

- L'Etablissement des comités locaux de crise dans les provinces

- La Suspension des cérémonies et cultes religieux regroupant plus de 15 personnes.

Les implications sociales et économiques

Les deux discours du président de la république n'ont pas apporté de solutions sociales ni

pour faire face à la situation des entreprises et des travailleurs malgré le fait que l'état est reconnu que l'épidémie due au coronavirus est en progression inquiétante.

Le niveau économique et social de la majorité de la population ne lui permettant pas de se procurer des kits de protection et encore moins de supporter un confinement, puisque beaucoup de Centrafricains vivent grâce à leur travail quotidien.

La République centrafricaine a bénéficié de plusieurs subventions. L'Union européenne a promis 30 millions d'euros et les Etats Unis 3 millions de dollars américains en subventions par le biais de projets directs ou en espèces.

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a décidé de soutenir directement les programmes de réponse des pays membres de la CEMAC (Congo, Gabon, Tchad, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Cameroun) contre le COVID-19 en faisant 3 milliards de francs CFA (environ 5 millions USD) à leur disposition.

Le 23 avril, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 7,5 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour aider la République centrafricaine à faire face à la menace de la pandémie du COVID-19 et renforcer la préparation des systèmes nationaux aux urgences de santé publique. Le projet fournira du matériel médical et des médicaments essentiels, des kits de test et du matériel de protection du personnel pour les travailleurs de première ligne et garantira l'accès de la population à l'eau et aux produits d'hygiène. Il contribuera également à améliorer la coordination et le soutien aux mesures de préparation, à former des agents

de santé et à organiser des campagnes de communication et de sensibilisation sur les risques encourus par la population.

L'annonce de tous ces dons et subventions a déclenché un débat dans les sphères publique et politique sur la bonne gestion de ces fonds. La Coalition de l'opposition ainsi que diverses personnalités s'interrogent sur l'utilisation et la gestion des fonds alloués à la lutte contre COVID-19. Entre-temps, le gouvernement a donné l'assurance qu'un comité de gestion des fonds placés sous la présidence de la République dans le cadre du comité de crise est envisagé et que les modalités de cette gestion sont en cours de définition.

Le Rôle des syndicats

Peu d'informations ont été dégagées sur la manière dont les syndicats de la République centrafricaine réagissent à la crise posée par COVID-19. Comme attendu de leurs homologues d'ailleurs, cette période de crise exige qu'ils se lèvent et soient comptés. Les besoins de sécurité au travail, d'attention à la santé publique, de protection sociale et de protection des revenus, sont tous cités comme des besoins auxquels les syndicats doivent contribuer à répondre en ces temps critiques.

Le temps est venu pour les syndicats de réfléchir à leur situation actuelle, de s'unir dans leurs rangs et d'agir ensemble afin qu'ils puissent entrer en dialogue social avec les employeurs et le gouvernement sur la manière de relever les défis posés par le coronavirus. La fermeture des

rangs peut également aider les syndicats à atteindre le groupe plus large des opérateurs de l'économie informelle qui sont également des travailleurs et subissent les effets négatifs du COVID-19. Les syndicats ont le devoir de d'élever leur voix pour défendre les intérêts des travailleurs alors que le pays réagit à la pandémie de COVID-19 et s'efforce de sortir de sa situation faible et fragile.

En République centrafricaine, les organisations humanitaires sont les éléments essentiels de la réponse du gouvernement à la pandémie de coronavirus. Le pays dépend toujours autant des 164 organisations humanitaires présentes sur son sol (93 ONG nationales, 56 agences internationales et onusiennes).

Bien qu'elles gèrent toutes leurs propres programmes, ces ONG coordonnent leurs activités à travers des «clusters» (santé, nutrition, protection de l'enfance, etc.). Néanmoins, les organisations ont dû revoir leurs priorités. Sur le terrain, les équipes s'adaptent pour continuer à fournir une aide vitale à des segments de la population et à transformer les programmes pour les protéger au mieux du coronavirus. Mais cette nouvelle crise est trop pour une réponse humanitaire qui s'essoufflait déjà face à l'explosion des besoins et au manque de financement.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), près de 2,7 millions de Centrafricains (sur une population de 4,7 millions) ont toujours besoin d'eau, de soins

et de nourriture.

Le coronavirus n'est pas le seul virus menaçant la République centrafricaine, où la population est confrontée à une épidémie de rougeole depuis plus d'un an. Cela a touché plus de 7 600 personnes et fait 83 morts, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Différents secteurs de la société en République centrafricaine doivent travailler dur pour se retrouver et développer la coopération à un moment critique. C'est aussi un pays qui exige une attention et une solidarité étroite de l'Union africaine et du reste de l'Afrique.

BURUNDI - exception Burundaise ? Lutte contre la Pandémie **Covid 19** sur fond d'élections présidentielles

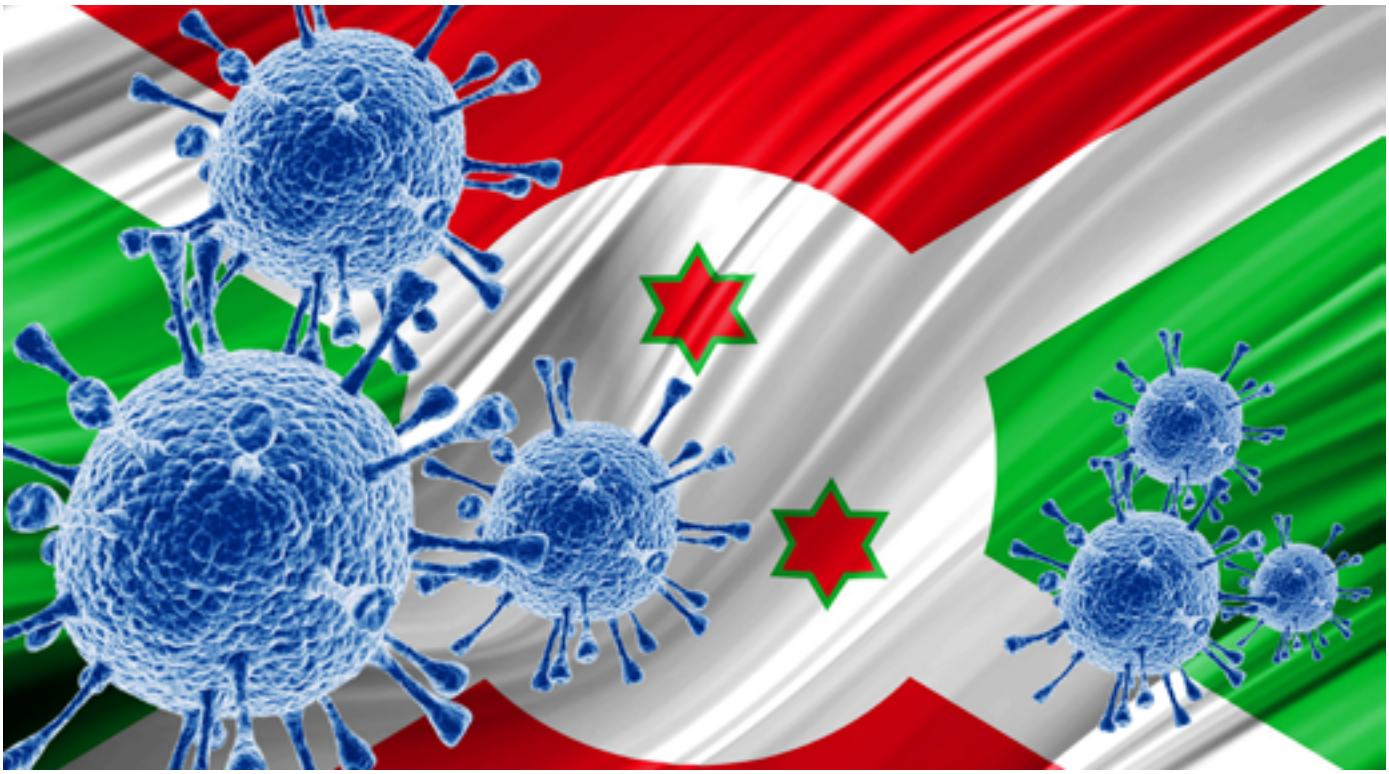

Le Burundi avait enregistré ses deux premiers cas confirmés de Coronavirus le 31 Mars 2020, deux personnes rentrant de voyage des pays déjà touchés par la pandémie Covid 19, annonce faites par le Ministre de la Santé, dans un contexte de préparatifs des élections présidentielles qui étaient prévues au 20 mai 2020. Depuis les autorités Burundaises avaient émises des messages d'appel au calme et à ne pas céder à la panique en minimisant le danger que représenterait le nouveau virus, faisant des invocations religieuses et en demandant à la population de ne pas céder à

la panique.

Mesures mise en place par le Gouvernement

Malgré l'optimisme apparent, le Gouvernement du Burundi avait néanmoins graduellement mis en place des mesures de restrictions pour contenir la propagation de la pandémie, celles-ci inclues ;

- Les tests systématiques des contacts des cas confirmés
- La fermeture de l'Aéroport International de Bujumbura et interdictions de vols excepté les vols cargo, sanitaires et diplomatiques ;
- La fermeture des postes frontières exceptés pour le transport terrestre des produits alimentaires et autres transports de fret.
- Les personnes rentrant au Pays étaient sujet de mis en quarantaine pour 14 jours d'isolation dans les hôtels et autres centres prévus à cet effet.
- Une campagne de sensibilisation sur les mesures à prendre pour contenir la propagation du virus avaient été initiée. Elle consiste au lavage fréquent des mains, à éviter les poignées de main et à respecter une distanciation sociale d'un mètre.

Ce sont des mesures minimales qui reflétaient la volonté politique de lutter contre la pandémie en évitant de ralentir la vie normale. Quoi qu'il en soit, en arrière-plan planait toujours l'ombre de la prochaine élection présidentielle.

C'est dans ce contexte que les entreprises et les commerces

ont poursuivis leurs activités, une rentrée scolaire normale a eu lieu après les vacances de Pâques le 19 Avril dernier, une décision de la Fédération de football de reprendre le championnat ; une campagne électorale au niveau locale qui avait déjà commencé s'est poursuivie.

Défis à la mise en œuvre des mesures de préventions

Certes, le Gouvernement burundais semble avoir maîtrisé la situation malgré les difficultés rencontrées au début de la mise en œuvre des mesures.

Par exemple, le cas des camions remorques qui transportent des biens depuis les Ports de Dar es Salam en Tanzanie et de Mombassa au Kenya passant par l'Ouganda, le Kenya et le Rwanda se sont vus interdit de passage à la frontière entre le Burundi et le Rwanda en dépit de la déclaration du 25 Mars 2020 de la réunion des Ministres de la Santé appelant au respect du protocole de libre circulation des biens entre les états membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) durant la période.

Il convient également de noter l'incident du 2 Avril dans une des communes, dans un contexte tendu de campagne électorale. Deux citoyens Burundais revenant de la Tanzanie voisine ont avaient tués par des inconnus en se rendant sous bonne garde vers un centre de mise en quarantaine Covid-19. Le Gouvernement avait vite rappelé à l'ordre les officiels locaux au strict respect des mesures et à la protection des personnes sujettes à quarantaine.

Au vu de la situation, il convient de noter qu'à court terme, il n'y a pas d'impact majeur sur la vie socio-économique, étant donné qu'une grande partie de la population vit principalement de

l'agriculture et en zones rurales.

En revanche, des hausses de prix spéculatives ont été constatées, mais la situation a rapidement été maîtrisée.

Certains commerces qui proposent principalement des produits importés ont connu une baisse d'activité due en grande partie à la carence de ces produits et à un manque d'une clientèle majoritairement expatriée.

Par ailleurs, une hausse spéculative des prix avait été constatée mais vite mis sous contrôle.

Intervention syndicale

La Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU) avait immédiatement joint la gestion de la réponse contre la propagation du coronavirus COVID -19 tant au niveau national qu'international comme l'indique leurs rapports.

La COSYBU avait aussi identifié des pistes de solutions viables à court, moyen et long terme pour les individus, les communautés, les syndicats, les associations d'employeurs et leurs affiliés.

Les affiliés de la COSYBU, en particulier le syndicat des travailleurs de la santé, avaient lancé un projet bi-tripartite avec l'association des employeurs du Burundi pour solliciter un soutien financier et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre conjointes d'une plate-forme stratégique multisectorielle pour soutenir les travailleurs et les propriétaires d'entreprises touchés par la pandémie du COVID-19.

Les partenaires sociaux devraient atteindre les objectifs suivants:

- Renforcer la résilience du

marché du travail grâce au dialogue social local;

- Adapter les équipements de protection et les conseils en rapport avec la Santé et la Sécurité au Travail;

- Fournir des informations précises afin de limiter l'impact sur le chômage et de la perte de revenus résultant des conséquences néfastes de la pandémie de COVID-19;

- L'intensification de la campagne pour le respect des mesures prises par le gouvernement.

Plus concrètement, la COSYBU et ses affiliés avaient déjà distribué 650 masques, 650 bouteilles de désinfectants, 60 seaux contenant de l'eau avec du chlore au cours de 8 réunions tenues et à 22 milieux de travail considérés comme vulnérables pour donner l'exemple.

Il est à noter, que contrairement à plusieurs pays dans le monde, le Burundi avait célébré le 1er Mai, la Journée Internationale des Travailleurs avec rassemblements et défilés comme à l'accoutumé.

Les déclarations du représentant syndical avaient portés essentiellement sur le respect des droits des travailleurs, un appel aux travailleurs et employeurs au respect strict des mesures de distanciation sociale en milieux de travail et partout ailleurs; et fait appel au Gouvernement pour faciliter l'acquisition des équipements de protection et accorder des avantages fiscaux.

La COSYBU avait aussi sollicité une réunion urgente des partenaires sociaux en vue de déterminer les mesures

adéquates pour venir en aide aux populations, aux travailleurs et aux entreprises affectés par les conséquences liées au COVID-19, ceux étant affectées par la diminution de revenus, les fermetures d'entreprises, le chômage technique, l'amenuisement des activités de l'économie informelle.

Comme avait indiqué une des autorités burundaises, que le Burundi serait une exception parmi les autres pays car a été spécialement favorisé par Dieu.

En ce qui concerne la gestion de la pandémie, l'approche burundaise a été différente et atypique, probablement à cause de l'enjeu politique de ses élections présidentielles. D'une manière générale, la population était plus préoccupée par l'élection présidentielle que par le danger posé par le coronavirus.

S'appuyant sur le faible nombre de cas par rapport à d'autres pays de la sous-région, nonobstant le fait que le nombre de tests effectués est parmi les plus faibles d'Afrique (24 pour 1 million d'habitants. www.worldometer.info/coronavirus), le Burundi pourrait être une étude de cas à analyser en profondeur à la fin du cycle, si la situation ne se dégrade pas à moyen terme.

Il convient de noter que COSYBU et ses affiliés ont fait preuve de courage et de détermination dans un contexte assez complexe. Au-delà de leur contribution au débat et à l'application des directives émises par le gouvernement, ils doivent continuer à rester lucides et vigilants afin d'anticiper tout effet négatif qui pourrait résulter d'une gestion inappropriée de la pandémie COVID-19 et qui mettrait en péril l'économie et le bien-être des travailleurs et de la population.

La Stratégie Du Maroc Face Au **Covid-19**

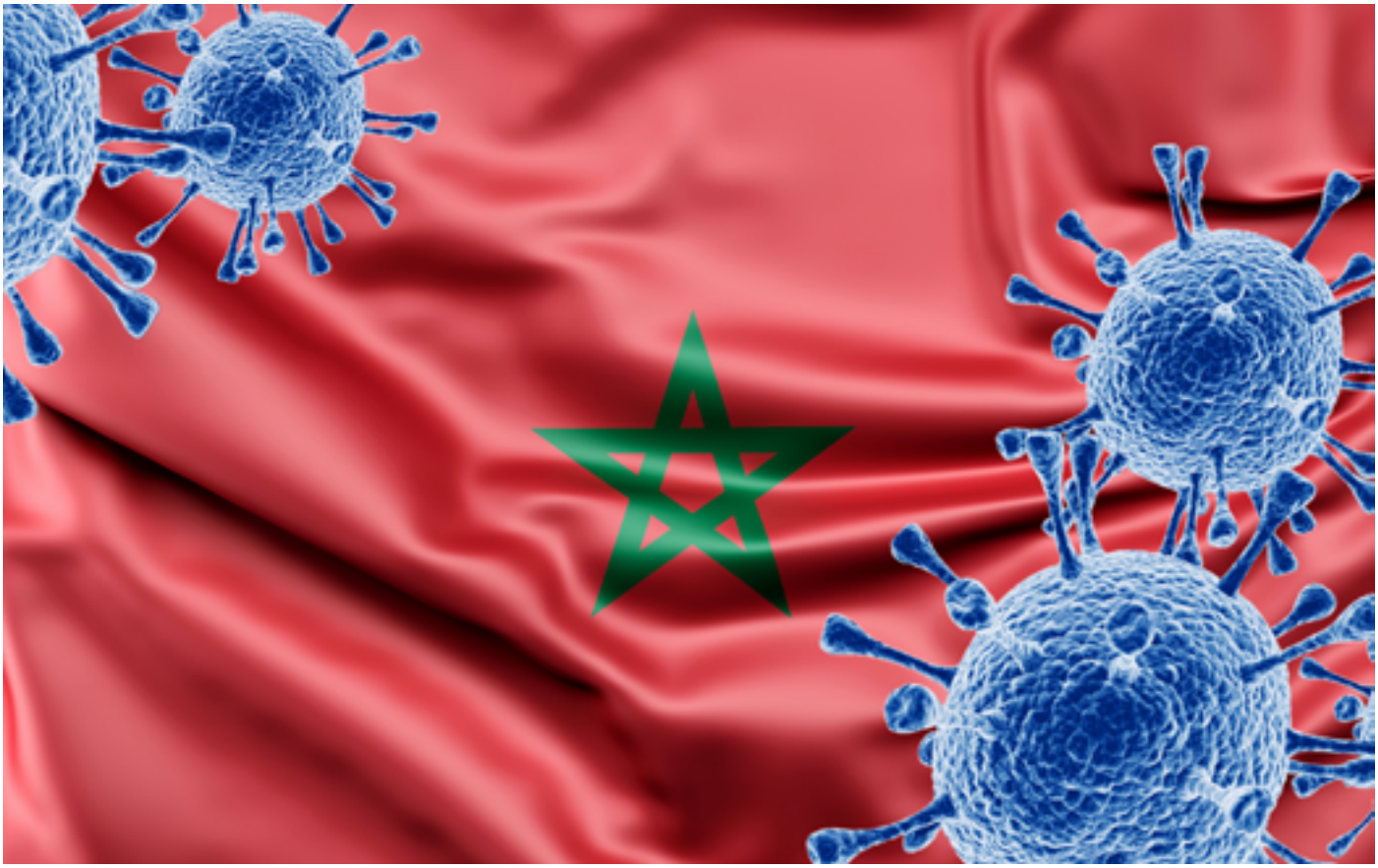

Le Maroc a rejoint très tôt la ligue des nations africaines qui ont reçu le coronavirus. Suite à l'annonce du premier cas confirmé de COVID-19 le 02 mars 2020, le Maroc a mis en œuvre un plan de réponse majeur pour lutter contre la propagation du virus et faire face aux impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire. Avec un total de 7584 cas confirmés, 4969 récupérations et 202 décès au 27 mai 2020, le Maroc est l'un des pays africains les plus touchés par la pandémie de COVID-19.

Mesures restrictives.

Des actions ont été très

rapidement lancées pour minimiser la portée de la chaîne de contamination de l'épidémie avec la mise ne place des « Postes de Commandement Coronavirus » sur toute l'étendue du territoire pour assurer la veille et la coordination avec les services sanitaires.

Le gouvernement marocain a déclaré l'état d'urgence sanitaire. Des mesures drastiques ont été instituées pour imposer un verrouillage général obligatoire du 20 mars au 20 mai, notamment la fermeture des frontières, l'interdiction des rassemblements et la fermeture des écoles. Des restrictions ont été imposées aux événements sportifs et culturels, notamment la fermeture des stades au public. Récemment, un couvre-feu nocturne a également été imposé pendant la période du Ramadan. Les magasins locaux n'étaient plus autorisés à rester ouverts après 18 heures.

Mesures Sanitaires

Les actions ont concerné l'augmentation et le réaménagement des capacités hospitalières et l'amélioration des conditions d'accueil des patients dans différentes villes du Maroc, plus particulièrement les villes à forte densité humaine les plus exposées au risque. Des hôpitaux militaires de campagne ont été déployés dans des villes ou à leurs périphéries pour renforcer le dispositif sanitaire civil en lits et équipements en soins intensifs. Des lots d'équipements médicaux et sanitaires ont été déployés dans les établissements sanitaires. Des stocks de médicaments ont été constitués, plus particulièrement la chloroquine produite par un groupe pharmaceutique installé au Maroc. Les entreprises marocaines spécialisées dans la fabrication d'équipements médicaux (ex: ventilateurs) ont également été sollicitées par des procédures accélérées.

Les entreprises industrielles ont pu réajuster leurs outils et processus de production pour produire des ventilateurs et des masques de protection.

La couverture territoriale des tests et analyses a été élargie et étendue aux centres hospitaliers universitaires dans différentes métropoles régionales et hôpitaux militaires. Enfin, l'accès gratuit aux soins a été assuré, y compris le dépistage, le dépistage et le traitement à l'hôpital ; et même le paiement pour la mise en quarantaine dans les hôtels où les personnes devaient être isolées.

Les Conséquences de la Crise

Les conséquences économiques de la crise ont été énormes. Les secteurs du tourisme et des transports, véritables poumons de l'économie marocaine, ont été durement touchés par la crise. La Confédération marocaine du tourisme a déjà annoncé une perte de 34,1 milliards de dirhams (environ 3,5 milliards USD) de chiffre d'affaires touristique en 2020, dont 14 milliards (1,4 milliard USD) pour l'hôtellerie. Au moins 500 000 emplois et 8 500 entreprises directement ou indirectement liés à l'hôtellerie dans le pays seraient menacés. Récemment, la compagnie aérienne marocaine Royal Air Morocco a annoncé avoir eu de grandes difficultés financières pour le paiement des salaires de leurs 3 420 employés directs et 4 000 travailleurs dans d'autres branches connexes.

Outre le tourisme, les perturbations des chaînes de valeur mondiales pourraient également affecter l'industrie automobile, qui représente la plus grande part des exportations du Maroc, avec des ventes équivalentes à 6% du PIB en 2017-2019. Le ralentissement de la croissance mondiale pourrait également peser sur les autres exportations du Maroc, principalement les phosphates

qui représentent 4,4% de son PIB.

Mesures socio-économiques

Afin de soutenir les populations les plus touchées par la crise, le Maroc a mis en place un comité de veille économique (CVE), pour évaluer et anticiper les répercussions économiques directes et indirectes du Covid-19 sur la population.

Le « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de coronavirus » doté d'une capacité de 3% du PIB a été créé. Le Fonds a bénéficié des contributions de diverses entités privées et publiques à hauteur de plus de 32 milliards de dirhams (environ 3,2 milliards USD) en dons. Par ailleurs, le Maroc a mobilisé le 7 avril 2020 un montant de 2,97 milliards USD auprès du Fonds monétaire international (FMI). Cette ressource leur permettrait de limiter les répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 et de maintenir un niveau adéquat de leurs réserves officielles.

Le CVE a adopté une série de mesures de soutien et d'accompagnement dédiées aux travailleurs et aux entreprises du secteur privé qui avaient été mis en difficulté par le ralentissement ou l'arrêt des activités du fait de la pandémie. Le Comité a annoncé la suspension du paiement de la sécurité sociale et la mise en place d'allocations spécifiques pour les micro-entreprises et les salariés affiliés à la sécurité sociale marocaine.

Les salariés affiliés à la Sécurité sociale marocaine qui se sont retrouvés en arrêt maladie devaient percevoir une indemnité de 2 000 DH nets (environ 200 USD) par mois, financée par le fonds spécial de gestion des effets des coronavirus pour la période du 15 mars au 30 Juin 2020. Ils devaient également continuer à bénéficier des allocations

familiales et de l'assurance maladie obligatoire (AMO). Il leur serait également possible de reporter la maturation des prêts bancaires pour les mois de mars, avril, mai et juin, sans payer de frais ou de pénalités. Ceux-ci seraient reportés à la fin du crédit après la dernière échéance prévue.

Les entreprises qui exerçaient des activités mais qui souffraient de difficultés de trésorerie pouvaient obtenir une ligne de crédit supplémentaire garantie par l'État auprès des banques.
Les travailleurs de l'économie informelle, principales victimes de la crise, qui constituent également une partie importante de l'économie marocaine, n'ont pas été oubliés. Les ménages opérant dans le secteur informel et qui détiennent une carte du régime d'assistance médicale mis en place par le Maroc au profit des pauvres « RAMED », ont bénéficié d'une aide à la subsistance. Les familles qui ne sont pas affiliées au « RAMED » mais opèrent dans le secteur informel et qui ont perdu leurs revenus à cause de la fermeture devaient également bénéficier de l'aide de subsistance de l'Etat.

L'implication des Syndicats

Les organisations syndicales ont félicité le gouvernement pour les mesures urgentes prises face à la Crise du Covid-19. Ils ont appelé les travailleurs à respecter le confinement et les mesures sanitaires mises en place et à s'engager dans toutes les initiatives nationales déployées pour atténuer les répercussions de la pandémie.

Malgré les mesures d'accompagnement entreprises par l'État, telles que les compensations financières au profit des travailleurs des secteurs informels et ceux affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), les organisations syndicales ont

appelé le gouvernement à tenir compte de la situation d'une large catégorie de citoyens qui sont obligés de travailler dans ces circonstances exceptionnelles pour pouvoir assurer leur gagne-pain quotidien.

De plus, dans le cadre de la contribution volontaire pour lutter contre le Covid-19, les organisations syndicales marocaine ont entreprises des actions bénévoles comme la distribution des équipements sanitaires de protection aux populations vulnérables.

Les syndicats ont appelé le gouvernement à prendre toutes les mesures préventives pour assurer le retour en toute sécurité des travailleurs au travail.

Pour faire face à la pandémie et limiter ses répercussions économiques et sociales, les organisations syndicales ont également demandé à d'entreprendre des programmes spécifiques avec des investissements publics dans le cadre des grands chantiers créateurs d'emplois.

Somalie : crise sanitaire mondiale et insurrection – un mauvais cocktail pour un pays en pleine construction nationale

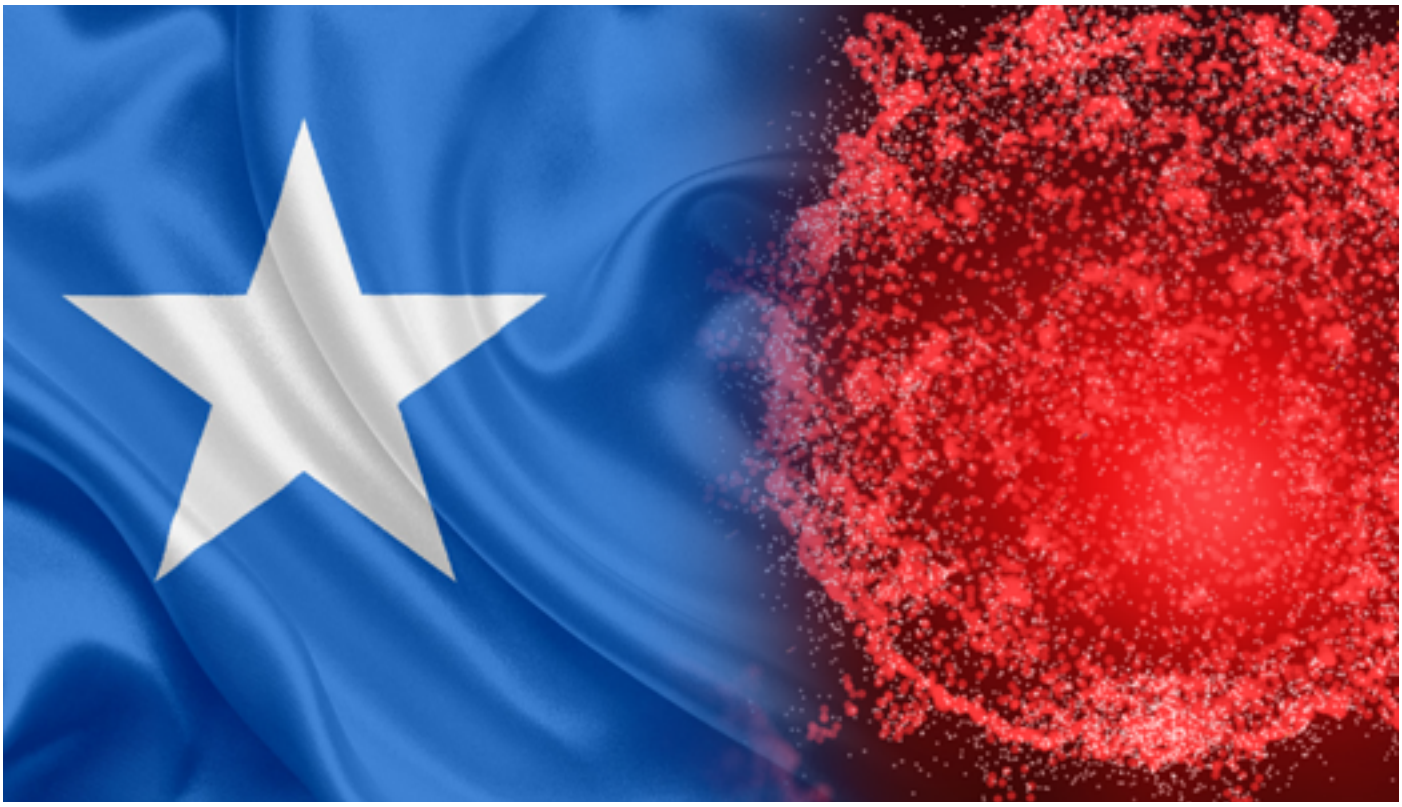

La Somalie sort lentement d'un état de conflit militaire prolongé. Le gouvernement central (fédéral) n'a pas de contrôle ferme et effectif sur d'une grande partie du pays. Le pays, en particulier les zones rurales du sud, est dominé par le groupe terroriste Al-Shabab, qui a la réputation de perturber violemment le travail humanitaire. De nombreuses personnes sont confrontées à la pauvreté et à la faim, ce qui les rend vulnérables. Néanmoins, la population fait preuve de résilience, comme en témoigne leur lutte pour mettre fin à l'insurrection et pour reconstruire et réconcilier leur

pays. C'est dans ce contexte que le coronavirus est arrivé sur les côtes somaliennes, menaçant de contrecarrer les progrès lents mais constants de la construction nationale en cours.

Le premier cas de COVID-19 a été confirmé en Somalie, le 16 mars 2020, à Mogadiscio, la capitale du pays. Le gouvernement fédéral de Somalie, dirigé par le président Mohamed Abdullahi Farmajo, a depuis lors pris des mesures pour enrayer la propagation de la maladie et finalement la vaincre. Le 15 mai 2020, la Somalie avait enregistré 1.284 cas confirmés avec 53 morts et 135 guérisons.

Mesures de santé publique

- Le gouvernement a formé un groupe de travail pour répondre au COVID-19. Il n'y a pas de représentants des syndicats et des employeurs dans ce groupe de travail.
- La fermeture des écoles, y compris des universités, a pris effet à partir du 19 mars 2020. Les grands rassemblements ont également été interdits.
- Interdiction d'entrer en Somalie pour les passagers qui se sont rendus en Chine, en Iran, en Italie ou en Corée du Sud dans les 14 jours précédant le 19 mars.
- Suspension de tous les vols internationaux avec possibilité d'exceptions pour les vols humanitaires.
- Adoption de mesures de mise en quarantaine.
- Imposition d'un couvre-feu, avec une exception pour les travailleurs des services essentiels et le personnel de

soutien ayant un permis de circulation officiel. Au moment de la rédaction de ce rapport, toutes ces mesures adoptées par le gouvernement central étaient encore en vigueur.

Compte tenu des liens historiques entre la Somalie et l'Italie, le gouvernement fédéral somalien a envoyé 20 médecins volontaires de l'Université nationale de Somalie pour aider l'Italie dans la lutte contre la pandémie.

Mesures économiques

Il convient de noter que le gouvernement a adopté des mesures économiques et fiscales. Le Premier ministre, M. Hassan Ali Khaire a annoncé que le gouvernement a fait une provision de 5 millions de dollars pour lutter contre la maladie. A part cela, rien n'indique que le gouvernement central (fédéral) somalien ait pris des dispositions concernant l'emploi. Il y a des licenciements, en cours, de travailleurs du secteur privé. Plusieurs entreprises du secteur privé sont en train d'appliquer la politique de «pas de travail, pas de rémunération « que la Fédération des syndicats des travailleurs somaliens (FESTU) a fermement rejetée.

Les lacunes observées dans les mesures adoptées

- La Somalie, comme d'autres pays africains, connaît une grave pénurie de fournitures médicales et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les travailleurs du secteur médical. Selon les premières informations, les responsables de la santé somaliens ont eu du mal à se procurer du matériel médical au début. Néanmoins, ils ont réussi à commander quelques respirateurs et des lits pour les unités de soins intensifs. Il convient de noter que l'hôpital

Martini de Mogadiscio est seul établissement médical dédié au traitement des patients du COVID-19. Cela est une indication de l'insuffisance des infrastructures de soins de santé et signale la gravité du défi à relever pour faire face à la pandémie en Somalie.

- La Somalie ne dispose pas de capacités de dépistage. Les échantillons sont envoyés à l'étranger pour analyse et les résultats sont renvoyés plus tard. Cela signifie que les résultats des analyses arrivent en retard ; les personnes asymptomatiques qui ne sont pas testées peuvent facilement propager le virus. Le manque de moyens de dépistage a également freiné la recherche des personnes qui ont été en contact avec des cas index.

- Le niveau de pauvreté dans le pays est en partie responsable de la faible adhésion aux mesures de distanciation sociale qui ont été mises en place. La Somalie est un pays dont plus de 80 % de l'économie est informelle et qui dépend aussi fortement des envois de fonds de l'étranger. Parlant de ces limites, l'Association médicale somalienne a exprimé ses inquiétudes quant au nombre de décès causés par le COVID-19 dans le pays et au fait que la Somalie pourrait ne pas être en mesure de se remettre de ses conséquences économiques. Leurs prévisions se fondent sur les mauvaises relations de travail entre le gouvernement central et les États de la fédération, qui entraîne un manque de contrôle et une mauvaise coordination de la part du gouvernement central dans la lutte contre la pandémie.

- Les actions de sensibilisation

adoptées pourraient bénéficier d'une campagne de communication plus intense et plus cohérente. La communication doit être boostée aux fin d'informer adéquatement la population et de l'inciter à respecter les protocoles de santé publique annoncés et les mesures de distanciation sociale nécessaires. Le faible niveau d'information est l'une des raisons pour lesquelles les gens, en particulier à Mogadiscio, continuent de fréquenter des endroits bondés.

Contributions des syndicats somaliens à la lutte contre le COVID-19

- Le FESTU a publié une déclaration pour souligner les lacunes des mesures d'intervention des autorités publiques et a proposé les actions nécessaires pour y remédier.
- La FESTU a soutenu et salué les mesures gouvernementales de sensibilisation et d'éducation sur le COVID-19. Elle a publié des déclarations axées sur la nécessité pour les travailleurs et le peuple somalien de tenir compte les directives du gouvernement sur la distanciation sociale et les pratiques responsables en matière d'hygiène et d'assainissement. Les affiliés de la FESTU ont inclus dans leurs programmes de formation en milieu de travail des sujets sur la façon dont les travailleurs peuvent se protéger et prévenir la propagation du coronavirus et atténuer les effets du COVID-19.
- Le FESTU a mené campagne active en vue d'obtenir l'annulation de la dette de la Somalie et de lui permettre d'avoir une marge de manœuvre budgétaire requise

devant cette crise. Une fois les ressources nationales ont été dégagées grâce à l'annulation de la dette, le FESTU a continué de plaider en faveur d'un socle de protection sociale pour tous les Somaliens, notamment les plus vulnérables.

- La FESTU a vivement rejeté le licenciement de travailleurs, en particulier ceux du secteur privé, en cette période de COVID-19. Le licenciement massif de travailleurs du secteur privé par plusieurs entreprises privées se fait dans le cadre d'interprétation et d'application générale de la politique «pas de travail, pas de rémunération « préconisant le retrait volontaire de la main-d'œuvre

- La FESTU a nommé, au sein de son secrétariat, un chargé de la compilation des plaintes sur les violations des droits des travailleurs causées par le COVID-19 dans tous les secteurs économiques. Il s'agit d'une étape importante qui devrait permettre de surveiller et de signaler en permanence les violations des droits, ce qui peut contribuer à empêcher qu'une urgence nationale ne serve de prétexte pour réprimer les libertés civiles.

- Le syndicat peut également contribuer à dissiper la désinformation et les fausses nouvelles qui sont colportées pour miner la lutte contre la pandémie. Certaines personnes, y compris des journalistes, auraient été arrêtées et détenues pour avoir diffusé de fausses informations. Le syndicat des journalistes peut fournir une formation spéciale à ses membres sur la façon de vérifier les informations sur le COVID-19 et aussi sur la façon de contrer la désinformation.

Cela devrait contribuer à l'identification du syndicat comme un partenaire crédible et fiable dans la lutte contre le coronavirus en Somalie.

Le COVID-19 est venu aggraver une situation déjà fragile en Somalie. La mobilisation des différentes couches de la population est essentielle pour tirer pleinement parti de leur résilience et pour éviter que le pays ne soit submergé par le mélange toxique de la crise sanitaire et de la situation d'insurrection dans le pays. La contribution des syndicats à la lutte contre la pandémie peut être intensifiée afin de garantir une plus grande participation à l'effort national en general.

Le Secrétaire Général des Nations unies a déjà lancé un appel à la cessation des hostilités dans le monde entier afin que chacun puisse se concentrer sur la lutte contre le COVID-19. Les syndicats peuvent répondre à cet appel en réfléchissant à la manière dont ils peuvent également faire pression pour que la violence cesse dans la situation somalienne. Les syndicats peuvent s'appuyer sur l'avertissement émis par l'Association médicale somalienne sur la difficulté de la relance après la crise pour attirer l'attention sur la nécessité pour toutes les forces présentes en Somalie de cesser les hostilités maintenant et pour les clans, les régions, les gouvernements des états, le gouvernement fédéral, les employeurs, les syndicats et tous les autres, de collaborer pour la survie même du pays en tant qu'entité.

Alors que le pays se prépare à sortir des restrictions drastiques imposées au début de la crise sanitaire, les syndicats peuvent s'acquitter de leurs obligations en se préparant à participer efficacement à l'effort national

de relance. Cela doit être fait de manière à ce que les travailleurs et les groupes vulnérables de la population en bénéficient. Une évaluation syndicale de l'impact de COVID-19 sur l'emploi et le bien-être des différentes catégories de travailleurs peut aider à la formulation de mesures spécifiques au profit des travailleurs. De telles mesures peuvent être présentées au Forum de dialogue social qui a été récemment établi en Somalie. La FESTU doit faire preuve d'initiative en donnant un sens à une institution nationale tripartite qui est née peu avant cette période particulièrement difficile.

CAP VERT : Stop à la pandémie de **COVID-19**, renforçons notre solidarité !

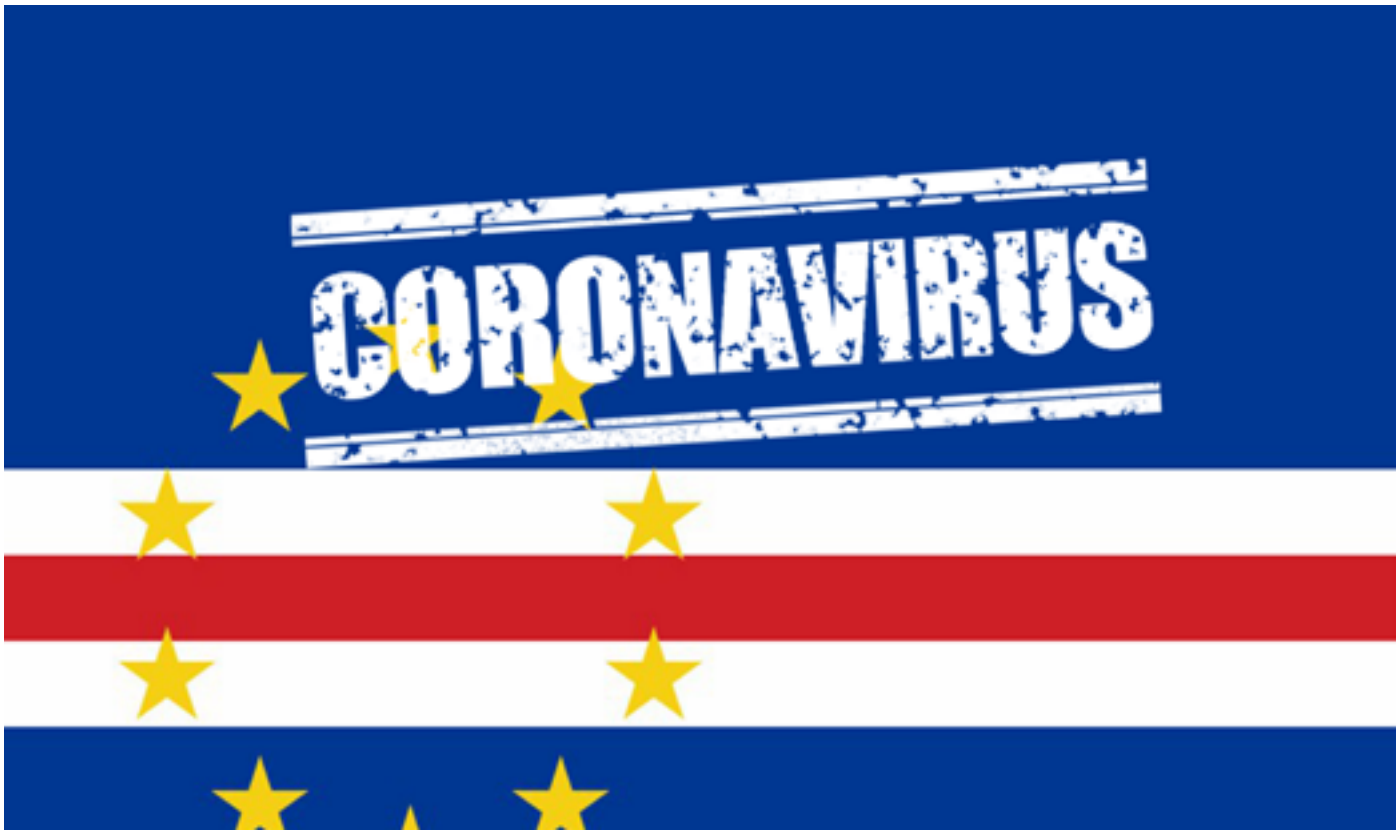

La République du Cap-Vert est un État insulaire situé dans l'océan Atlantique au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. C'est un archipel de dix îles volcaniques d'une superficie de 4033 km2.

Le pays est actuellement à la croisée des chemins et a du mal à développer un modèle de croissance plus durable qui ne dépende pas de son secteur tertiaire, connu pour sa forte concentration sur le tourisme mais orienté vers une plus grande diversification de la base de production. Le Cap-Vert, dont le tourisme représente 20% du

PIB, figure parmi les destinations les plus susceptibles de souffrir de restrictions de voyage liées à la pandémie.

Mesures initiales et plan d'intervention pour la protection civile

Le 16 mars 2020, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire national, notamment :

a) Activation du Conseil national de la protection civile, en tant qu'organe national de coordination de la protection civile ;

b) Amélioration de l'état de préparation des forces et services de sécurité et de tous les agents de la protection civile, avec renforcement des moyens d'éventuelles opérations d'appui dans le domaine de la santé publique ;

c) Activation du Fonds national d'urgence, en vue de financer des actions de prévention et d'intervention dans le cadre de la protection civile et du système national de santé ;

d) Création d'un stock national d'équipements de protection individuelle pour les pompiers, la police et les forces armées ;

e) Renforcement de la capacité d'accueil et de déploiement de la Ligne verte 8001112, avec l'installation de plus de stations-service, ainsi que l'affectation de professionnels de la santé pour desservir la population pendant la journée ;

f) Restriction aux événements publics qui rassemblent un nombre important de participants dans des espaces ouverts ou fermés, quelle que soit leur nature ;

g) Restrictions à l'exploitation des magasins gastronomiques jusqu'à 21 heures, y compris les bars, les restaurants et les terrasses, avec une interdiction totale de la consommation dans les espaces ouverts, la capacité d'exploitation étant réduite d'un tiers ;

h) Détermination de la fixation des limites de fréquence et de l'organisation des services d'assistance publique, notamment en ce qui concerne l'organisation des files d'attente et l'imposition d'une distance minimale de sécurité.

Des exceptions s'appliquent aux situations d'urgence telles que les mouvements de techniciens et les liaisons maritimes pour le transport de marchandises, l'approvisionnement normal du marché par les navires commerciaux et de pêche.

En raison de la situation de risque de catastrophe dans le pays, le gouvernement a ordonné la fermeture, du 27 mars au 17 avril, de tous les services publics et entreprises afin de renforcer les mesures de lutte contre le COVID-19. **Le 28 mars 2020, un état d'urgence a été déclaré au Cap-Vert pour la toute première fois**, afin de permettre la mise en œuvre des mesures qui contribueraient à réduire les contacts sociaux. Il est instructif que la gamme de mesures initiales ait été prises, avant la confirmation du premier cas de COVID-19, qui s'est produit le 20 mars 2020.

Au 26 mai 2020, **390** cas avaient été confirmés avec **155** guérisons et **04** décès.

Les nouvelles mesures d'urgence comprenaient :

- La fermeture des frontières extérieures, intérieures,

aériennes et maritimes et l'interdiction du transport de passagers au Cap-Vert.

- La suspension des vols entre les îles et des liaisons maritimes, à l'exception des vols et liaisons maritimes effectués à des fins sanitaires, de protection civile et d'urgence.

- Les personnes arrivant dans la ville de Praia, la capitale, sont placées en quarantaine obligatoire.

- Les écoles ont été fermées jusqu'au 17 avril.

- Tous les services publics et entreprises publiques du territoire national ont été fermés ; selon les circonstances, le travail à distance et le travail à domicile pourraient être utilisés.

Cependant, ces mesures ne s'appliquent pas à la santé publique, à la sécurité, à la protection civile, aux ports et aéroports, au registre national d'identification et aux services d'urgence des tribunaux.

Les transports publics urbains et interurbains de passagers ont été réduits de moitié en termes de fréquence et de capacité de trafic. Les marchés municipaux étaient autorisés à fonctionner avec un nombre minimum d'employés et de clients.

Mesures sociales d'accompagnement

Le gouvernement a donné la garantie qu'en aucun cas les travailleurs ne subiraient de préjudice dans leur emploi et leur salaire.

Le gouvernement a en outre annoncé un ensemble de mesures pour les familles

qui sont économiquement dépendantes du travail informel, qui ont perdu leurs moyens de subsistance et qui n'avaient aucune alternative pour obtenir leur revenu quotidien en raison de la crise.

Les mesures comprenaient :

1. L'allocation du revenu d'inclusion sociale à 8 000 familles en situation d'extrême pauvreté. 68% de ces familles vivent en milieu rural. Cela représente un investissement mensuel de 44 000 escudos. La mise en œuvre d'un système de revenu de solidarité pour les travailleurs du REMPE et les travailleurs indépendants du secteur informel, y compris les vendeurs du commerce informel et les marchés municipaux.

Ces travailleurs ont la garantie de 10 000 escudos équivalent de 100 US dollars pendant un mois. Avec cette mesure, 30 000 travailleurs devraient en bénéficier. La valeur d'investissement est de 3.000 000 escudos pour une période d'un mois.

2. Une aide alimentaire immédiate est également garantie à 22 500 familles, ce qui correspond à environ 90 000 personnes dont le revenu est inférieur au salaire minimum ou qui n'ont pas de source de revenu. Cela représente un investissement de 21 milliards d'escudos équivalent à 209 489 593,25 USD et la sécurité alimentaire pour environ 30 000 enfants fréquentant le système éducatif et appartenant aux ménages les plus vulnérables.

3. Les mesures de prise en charge à domicile des personnes âgées et dépendantes vivant isolément seront également renforcées, avec le recrutement de travailleurs sociaux, de soignants et de bénévoles pour garantir une assistance en liaison avec les services de la

Mairie, de la Protection Civile et de la Santé. Cela concerne 712 personnes âgées dans des établissements de soins, qui commenceront à recevoir des soins à domicile.

4. Les mesures annoncées sont en vigueur pour une période d'un mois, dans l'espoir qu'après cette période, les restrictions imposées dans le cadre de la prévention du COVID-19 seront levées. Si la situation ne s'améliore pas de manière significative, les mesures de protection des familles et des revenus se poursuivront. Les décisions seront prises à l'avance.

5. En ce qui concerne les familles et les entreprises bénéficiant de prêts bancaires, un moratoire de trois mois sera accordé sur le paiement des échéances de la dette jusqu'en juin de cette année.

Le rôle des syndicats

Bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'informations sur le rôle des syndicats pendant la période, les syndicats sont invités à :

- Renforcer leur unité d'action face à COVID-19 ;

- s'impliquer dans toutes les actions de sensibilisation et d'accompagnement des travailleurs vulnérables et précaires ;

- en particulier, les syndicats devraient exiger activement des équipements de protection individuelle pour les travailleurs et négocier pour garantir la sécurité des lieux de travail et protéger la santé des travailleurs ;

- s'impliquer activement dans le mécanisme de gestion du Fonds COVID-19 afin qu'il puisse favoriser la transparence des mesures et jouer le rôle de veille à la l'utilisation appropriée des ressources et de lanceur d'alerte ;

- participer au cadre du dialogue social pour le maintien et la création d'emplois massifs et décents.

- Les revendications et les négociations syndicales devraient se concentrer initialement sur la préservation des salaires et des avantages sociaux des travailleurs touchés par le chômage partiel ;

- s'impliquer dans la politique de relance économique post-COVID-19, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes de protection sociale, les secteurs de la santé, le renforcement des infrastructures de santé, l'éducation, l'environnement et le tourisme.

N.B 100 Escudos capverdiens équivaut à 0,99 USD

Soudan - De la consolidation de la révolution populaire à la lutte pour vaincre un ennemi viral invisible

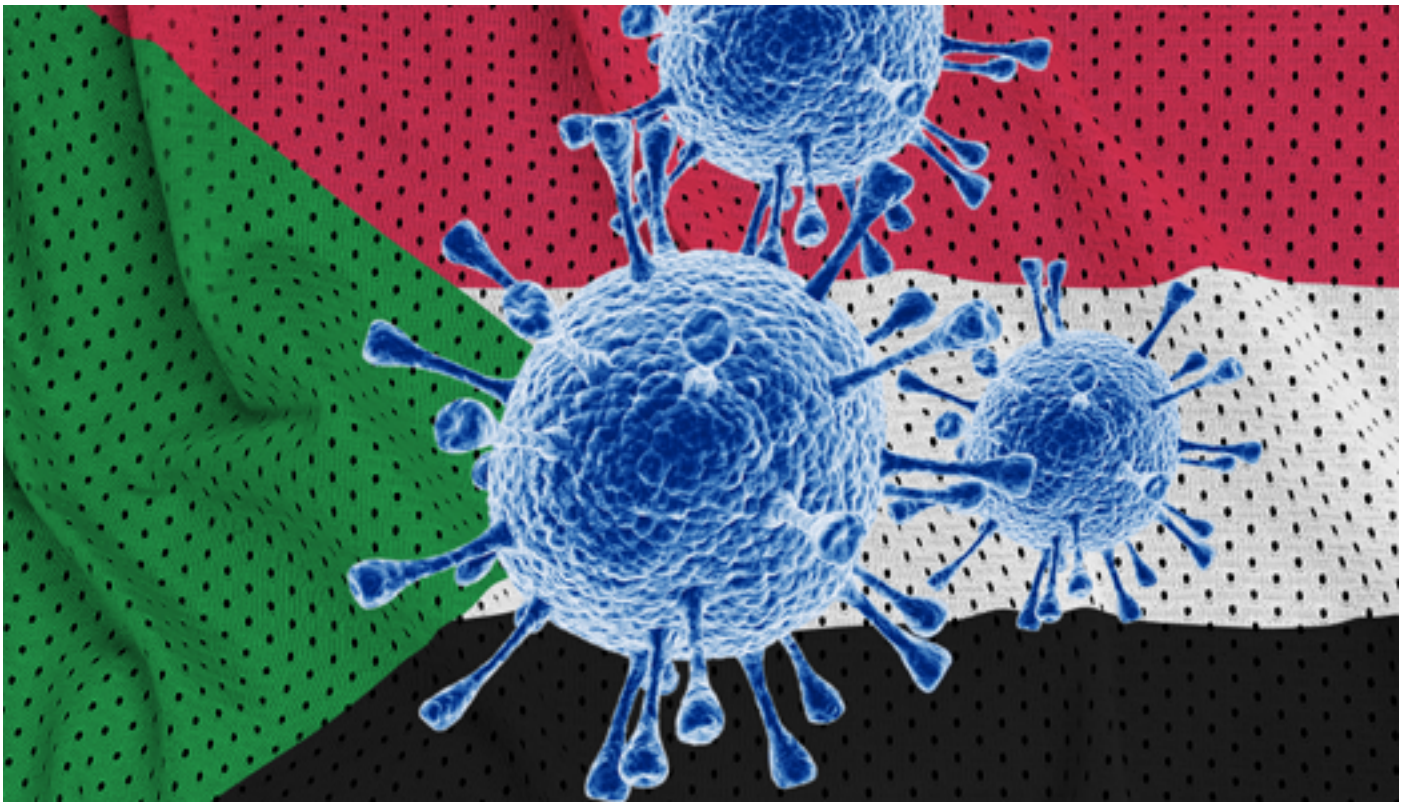

Découverte du COVID-19 après un décès

Le peuple soudanais, après des mois de protestations soutenues dans les villes et rues du pays en 2019, s'est débarrassé avec succès du président Omar Ahmed al-Bashir dans une révolution non armée. Le pays s'installait progressivement dans son progrès pour consolider la révolution lorsqu'il a été perturbé par l'apparition du coronavirus. Précisément le 13 mars 2020, le Soudan a signalé son premier cas du nouveau coronavirus. Le cas confirmé était un homme qui était le 12 mars. Il aurait visité les Émirats arabes unis au

cours de la première semaine de mars. Au 11 mai 2020, le Soudan rapportait 1.365 cas confirmés de Covid-19 ; 70 morts et 149 guéris.

Pour endiguer la marée et le rythme d'infection au COVID-19, le gouvernement de transition du Soudan a adopté les mesures suivantes :

Mesures de santé publique

- La création de l'Équipe spéciale de haut niveau pour COVID-19 ;
- Le couvre-feu initialement instauré dans tout le pays qui sera plus tard en avril transformé en une imposition totale de confinement.
- Les écoles, les salles de sports les centres de loisirs et religieux fermés.
- Tous les aéroports et frontières fermés.
- Interdiction de voyages interurbains, en particulier vers Khartoum, qui est la ville avec le plus grand nombre de cas d'infection ; des centres de quarantaine et d'isolement ont été créés pour empêcher les personnes de retour de lieux / territoires fortement infectés, ainsi que les personnes connues pour avoir été en contact avec des cas confirmés.
- Le Conseil des ministres a décidé de donner des pouvoirs supplémentaires aux ministres de la santé dans les Etats pour faire face à la pandémie de coronavirus. Une reconnaissance doit être accordée aux comités techniques du Ministère de la santé pour s'occuper des aspects techniques de la lutte contre la pandémie.

Mesures économiques

- Un plan de relance économique à financer à hauteur de 120

millions de dollars a été annoncé.

- Jusqu'à présent, le secteur privé national s'est engagé à contribuer 2 millions de dollars pour aider le gouvernement ; le gouvernement a réaffecté 3 millions de dollars et l'ONU et les partenaires internationaux devraient faire un don de 9 millions de dollars.

- Le gouvernement américain a également annoncé un don de 8 millions de dollars, tandis que l'Union européenne a annoncé un programme de soutien de 70 millions d'euros.

- Le ç avril, la Banque de Développement Islamique s'est engagée à fournir 35 millions $ au Soudan, tandis que la Banque mondiale a également annoncé un programme de 35 millions $ US de ses fonds d'affectation spéciale au siège.

- Pour atténuer l'impact négatif sur les ménages et les entreprises, spécialement en raison des couvre- feux et du confinement destinés à accélérer la distanciation sociale et la baisse de la courbe de l' infection, le gouvernement a envisagé de renforcer le filet de sécurité sociale en augmentant le transfert direct en espèces est principalement aux ménages et personnes indigents, fournir des prestations de chômage et fournir des paniers alimentaires de base aux familles pauvres à des prix réduits. Ces mesures devraient coûter environ 1,5 milliard de dollars sur trois mois.

- Le ministère de la Santé rapporte également que 30 milliards du financement des ODDs (5 40,8 millions de dollars) ont été alloués pour empêcher l'effondrement du système de santé soudanais

et 20 milliards (360,5 millions de dollars) pour soutenir les familles touchées par les mesures de confinement à Khartoum.

Mesures liées à l'emploi

- Le 15 avril, le gouvernement a annoncé une augmentation significative des salaires des employés du secteur public.

- Les ministères du Développement social, de l'industrie et du commerce et des finances aident les familles pauvres et vulnérables et atténuent les risques économiques résultant des restrictions imposées pour contenir la crise sanitaire causée par le coronavirus.

Certaines lacunes observées dans les mesures adoptées

- La communication entre le gouvernement et la population était faible et n'était pas systématique. Cela a alimenté la conviction de la majorité des Soudanais que le virus n'atteindra pas le pays et n'infectera pas la population. Cependant, une fois que le taux d'infection atteint un pic à la mi- avril, les gens ont commencé par prendre plus au sérieux les mesures annoncées et le gouvernement a aussi amélioré sa stratégie de communication.

- Le pays fonctionne toujours de façon pseudo militaire. Cela explique l'adoption d'une structure de commandement de communication et de mise en œuvre. En tant que style de gouvernance, il approfondit l'aliénation et l'apathie, ce qui entraîne l'exclusion de nombreux Soudanais.

- Comme dans d'autres pays africains, les capacités de dépistage, de recherche des personnes de contact et de traitement des personnes infectées sont encore faibles et largement insuffisantes.

- La plupart des travailleurs de la santé (TS) ne disposent pas d'équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires et adéquats. Bien que les travailleurs de la santé soient largement exposés à une éventuelle infection par le virus, aucun chiffre ne permet de déterminer le nombre de travailleurs de la santé infectés.
- Rien n'indique que le gouvernement engage et associe les syndicats et les associations d'employeurs aux actions de prévention et de confinement liées COVID-19. Au contraire, après l'éviction du général A I-Bashir, le Gouvernement de transition a dénoncé les syndicats et leurs dirigeants par des harcèlements et divers actes d'iintimidation.

Rôle des syndicats

Alors que les syndicats, en particulier ceux regroupés au sein de la Fédération des syndicats des travailleurs du Soudan (SWTUF), peinent à trouver de l'espace pour continuer à fonctionner pendant cette période du gouvernement de transition du Soudan, ils peuvent profiter des opportunités offertes dans la lutte contre le coronavirus pour renouveler leur pertinence pour les travailleurs et le peuple du Soudan.

- Être actif dans la mobilisation des travailleurs et du public contre Covid-19 - Développer des messages sur le Covid-19 à partager avec les travailleurs et les membres des syndicats.

Les messages devraient aider à la mobilisation des travailleurs et du peuple soudanais contre le virus. Des médias et des plateformes fiables et crédibles peuvent être utilisés pour diffuser des messages tels que # restez sains et sauf et « Respectez les conseils sanitaires sur le COVID-19 ». Cela peut favoriser la visibilité des syndicats et montrer leur engagement dans la lutte contre la pandémie. Cela peut également aider à attacher des travailleurs aux syndicats et à leur faire bénéficier l'organisation.

- Soutenir le plaidoyer pour les droits de l'homme et du travail - les syndicats devraient continuer par exiger le respect des droits de l'homme et des travailleurs inscrits dans la constitution nationale soudanaise, les instruments de protection et de promotion des droits de l'homme et de la démocratie de l'Union africaine, ainsi que les conventions de l'OIT que le Soudan a ratifiée ou est tenue d'y adhérer. Les syndicats peuvent documenter et faire des rapports sur le respect des droits humains et syndicaux pendant la lutte contre COVID-19 au Soudan. De tels rapports peuvent être mis à disposition pour publication dans l'enquête sur les droits de la CSI ainsi que dans le rapport annuel de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT (CEACR).

- Fournir un soutien et une

solidarité aux migrants et aux réfugiés - Le Soudan est un pays d'accueil, de transit et d'envoi de migrants. Les syndicats sont encouragés à offrir un refuge aux migrants et aux réfugiés. Ils peuvent collecter de la nourriture, du matériel et de l'argent à envoyer dans les camps de migrants et de réfugiés dans le cadre de leur soutien pour atténuer la situation humanitaire dramatique à laquelle ces personnes et travailleurs vulnérables sont confrontés.

- S'engager à préparer les travailleurs à un assouplissement du confinement- Tant de pays ont commencé à assouplir les mesures de confinement imposées. Les syndicats devraient jouer un rôle stratégique dans la conception de messages facilitant le confinement des travailleurs qui amélioreraient leur sécurité. Ces messages peuvent se concentrer sur la nécessité d'encourager les travailleurs à porter des masques faciaux et sur la façon de les porter et de les entretenir correctement. Les syndicats peuvent également créer une ligne verte pour que les travailleurs signalent une exposition risquée et mauvaise au COVID-19 en raison de la non-fourniture d'EPI, de problèmes de relations professionnelles tels que le non-paiement des salaires ou des réductions de revenus, etc.

- Suivi des dons et aides accordés au gouvernement pendant la crise du COVID-19 - les

syndicats feront bien de surveiller les dépenses des fonds COVID-19. Être actifs et vigilants dans le suivi de ces fonds contribuera à renforcer la responsabilisation du gouvernement et une meilleure répartition des ressources pour atteindre les groupes cibles identifiés.

- Développer ses propres suggestions alternatives de relance économique post-COVID-19 - Le Soudan est un pays avec une histoire de conflits civils et une révolution récente. Le COVID-19 ne peut qu'aggraver les fragilités et accroître les tensions sociales. Les syndicats ont un rôle certain à jouer dans l'organisation et la mobilisation des travailleurs pour exiger le dialogue social dans le cadre du processus de récupération d'après COVID-19 et de la reconstruction après la révolution de 2019. Pour promouvoir un dialogue social crédible, les syndicats doivent développer leurs principales revendications pour des mesures économiques et sociales qui favorisent les besoins des travailleurs en matière d'emploi, garantissent des revenus et assurent leur protection sociale. Les syndicats doivent également envisager de développer les alliances nécessaires pour renforcer leur position dans la promotion du dialogue social. La CSI-Afrique est prête à soutenir les syndicats et les travailleurs du Soudan dans leur lutte pour l'autodétermination et le progrès de leur pays.

La Mauritanie face à la pandémie du **Covid-19**

La Mauritanie est intervenue rapidement pour faire face à la crise sanitaire une fois que le COVID-19 s'est signalé dans le pays. Dès l'apparition du premier cas le vendredi 13 mars 2020, les autorités mauritaniennes ont commencé à mettre en œuvre des mesures pour répondre au mieux à la pandémie. Au 25 mai 2020, le pays avait enregistré 237 cas avec 15 guérisons et 6 morts.

Mesures restrictives

Le comité de gestion de la crise du coronavirus en Mauritanie a été créé en tant que comité interministériel sous la direction du Premier ministre Ismail Bedda Cheikh Sidiya. Les

mesures initiales prises allaient de la fermeture des ports et des aéroports à la limitation des points d'accès au pays et, plus tard, à la fermeture des frontières du pays avec le Mali, le Sénégal et le Maroc. Ensuite, il y a eu des mesures de mise en quarantaine pour toute personne venant d'un pays où la pandémie faisait rage et l'introduction d'un couvre-feu à partir de 20 heures à 6 heures du matin ainsi que la fermeture des restaurants et cafés.

Le gouvernement a également annoncé l'interdiction de tous les rassemblements et la fermeture des écoles. À partir du 27 mars, la prière du grand vendredi a été suspendue et le transport terrestre a été restreint. Des patrouilles militaires ont également été déployées le long de la frontière avec le Sénégal.

Pour soutenir ces différentes mesures, le gouvernement mauritanien a intensifié les actions de sensibilisation et de prévention coordonnées par le ministère de la Santé.

Le 1er avril, le gouvernement a obtenu l'adoption d'un projet de loi pour appliquer l'article 60 de la Constitution mauritanienne qui lui a permis d'assumer des pouvoirs d'urgence, pour une durée limitée, pour lutter contre la pandémie. Ce décret a donné au gouvernement la flexibilité et l'autorité légale requise pour consolider les efforts entrepris depuis l'apparition du COVID-19 dans le pays.

Incitations socio-économiques :

Le chef de l'Etat, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a annoncé la création d'un fonds de solidarité sociale doté de 60 millions de dollars américains de ressources publiques et ouvert à des contributions volontaires pour lutter contre le COVID-19 et ses

conséquences. Ce fonds devait notamment être utilisé pour l'acquisition de médicaments pour les familles pauvres et pour couvrir les taxes douanières pour le reste de l'année.

De manière significative, la gestion de la crise en Mauritanie a été facilitée par un soutien reconnaissable au gouvernement par le secteur privé, en particulier les entreprises étrangères du pays. Un cadre de collaboration établi a conduit la société Tasiast à équiper un centre d'isolement de 200 kits essentiels et à mettre une maison à la disposition du gouvernement pour l'isolement d'urgence des voyageurs détenus afin de prévenir la propagation du virus. La société Tasiast s'est également engagée à faire un don de 2 millions de dollars américains. D'autres sociétés telles que «BP» ont fait don de 30 tonnes d'instruments médicaux, de produits d'hygiène et de masques pour contribuer à la lutte contre le COVID-19 par le biais des ONG Pairs educators, leur partenaire santé.

De son côté, l'Union nationale des employeurs mauritaniens a annoncé le 1er avril avoir recueilli près de 111 millions d'ouguiya (environ 2 930 000 USD) de dons auprès des entreprises telles qu'Attijaribank en faveur du gouvernement pour lutter contre la pandémie.

Les actions syndicales

Pour l'heure, les organisations syndicales mauritaniennes se mobilisent pour mener des actions de proximité à l'endroit de leur base. Les syndicats mènent des actions de sensibilisations sur les mesures sanitaires à savoir le lavage des mains, le port du masque et la distanciation sociale. Ceci avec des moyens innovants comme les sketchs en langues locales.

L'efficacité des mesures et la mobilisation d'acteurs du secteur privé sont renforcées par une campagne de sensibilisation menée dans toutes les provinces du pays, associant administration locale, élus et ONG afin d'informer et de rassurer les citoyens sur les mesures prises et de les engager à respecter les consignes de santé.

De son côté, le ministère de la Santé communique au jour le jour le nombre de cas confirmés, de décès, de personnes confinées et d'appels à travers l'Agence mauritanienne d'information sur des différentes plateformes d'informations et les réseaux sociaux.

L'impact de **COVID-19** pourrait être dévastateur au Malawi alors que la politique prend le devant de la scène

La pandémie de COVID-19 a atteint le Malawi dans le contexte d'une contestation politique et de troubles majeurs. En février 2020, la cour constitutionnelle du pays a annulé les résultats des élections présidentielles contestées de mai 2019 en raison de « graves irrégularités ». Les juges ont ordonné de nouvelles élections qui étaient alors prévues pour le 2 juillet. Par conséquent, la réponse à la pandémie a été fortement influencée par le contexte politique caractérisé par l'incertitude et le désordre. Cela est aggravé par le fait que le président Peter Mutharika est

déjà perçu par beaucoup comme un canard boiteux. Entre autres choses, l'approche unilatérale du gouvernement a permis aux partis d'opposition de l'accuser de faire de la politique avant les élections de juillet.

Par conséquent, lorsque le président Peter Mutharika a annoncé un confinement de 21 jours qui devait commencer le samedi 18 avril dans le but de contenir la propagation du virus dans le pays, un groupe de la Coalition des défenseurs des droits humains (DRHC) s'est adressé à la Haute Cour pour demander une injonction pour empêcher le gouvernement de mettre en œuvre le confinement national de 21 jours en raison du coronavirus. C'était en dépit de l'avertissement de Mutharika que jusqu'à 50 000 Malawiens pourraient perdre la vie à cause du virus Covid-19. Cependant, le DRHC a fait valoir que le président ne précisait pas de vision de sécurité sociale pour les personnes vulnérables pendant le confinement, un argument qui a influencé la Haute Court du pays dans le blocage du confinement dans le but de protéger les pauvres.

Premières mesures du gouvernement

Le 20 mars 2020 déjà, le président du Malawi, le professeur Peter Mutharika, a déclaré l'état de catastrophe à la suite de la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de la pandémie de COVID-19 le 11 mars 2020. Le gouvernement a ensuite mis en place des mesures pour commencer le dépistage des voyageurs à haut risque entrant au Malawi. Le 2 avril 2020, les trois premiers cas de COVID-19 ont été confirmés au Malawi. Le 4 avril, le président annonça des mesures supplémentaires pour soutenir le confinement, accroître la capacité du secteur

de la santé et atténuer les risques pour l'économie. Il a également annoncé la mise en place de structures pour coordonner et mener la lutte contre la pandémie.

Ce sont :

i. Un Comité du Cabinet de crise sur le COVID-19, dirigé par les Ministères de la santé et de gestion des catastrophes et événements publics, qui se réunit chaque semaine pour coordonner les mesures de réponses à la pandémie.

ii. Le Comité national de préparation et de secours en cas de catastrophe continue également de se réunir et examine les recommandations du système de lutte contre la maladie.

iii. La mise en place d'un certain nombre de pôles opérationnels pour couvrir différents aspects liés à la réponse à la crise. Le travail des différents groupes a été intégré au Plan national.

Les autres mesures annoncées comprenaient :

i. Communication :

- Éducation civique intensifiée et partage d'informations par les autorités gouvernementales avec les communautés.

- Outils de communication sur les risques développés par l'Unité d'éducation à la santé, y compris des affiches, des jingles et des dépliants.

- Le ministère de la Santé a développé une application pour suivre les patients et les suspects afin d'assurer la conformité aux directives nationales.

- Mises à jour des médias, communiqués de presse et diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

ii. Secteur des voyages et des transports

- De nombreuses restrictions sur les transports publics ont été introduites par le ministère des Transports, mais la pleine application, en particulier en ce qui concerne les minibus, reste un défi.

- Tous les déplacements transfrontaliers de passagers ont été suspendus à compter du 1er avril 2020, y compris la suspension de tous les vols internationaux, à l'exception de ceux transportant du personnel de santé, de l'équipement, des articles de secours d'urgence, des résidents de retour et des marchandises générales.

- Afin de réduire l'impact des restrictions imposées à l'industrie des transports, l'Autorité de régulation de l'énergie du Malawi a réduit les prix du 4 avril 2020 : diesel 13,75%, essence 16,13% et paraffine 9,71%.

iii. Décongestion des lieux de travail

- Pour décongestionner les lieux de travail, tous les bureaux devaient travailler par équipes à l'exception de ceux qui fournissent les services essentiels.

- Pour le secteur public, le secrétaire Chief du gouvernement a publié un circulaire pour donner des directives.

- Pour les secteurs privés et autres, les chefs d'institutions

devaient établir des liaisons avec le secrétaire chargé du travail.

- Tous les lieux, bâtiments et structures avec accès au public devaient s'assurer qu'il y ait une ventilation adéquate.

- Tous les employeurs devaient permettre aux employés vulnérables, y compris ceux qui ont des problèmes de santé sous-jacents, de faire du télétravail ou de rester à la maison.

iv. Dépistage et mise en quarantaine

- L'exigence d'un auto isolement ou institutionnel de 14 jours pour tous les résidents et ressortissants rentrant des pays touchés a été instituée. Ceux qui présentaient des symptômes se faisaient prélevés des échantillons chez eux dans leurs maisons.

- La recherche des contacts de toutes les personnes qui sont entrées en contact avec des cas confirmés ;

- L'intensification du dépistage à tous les points d'entrée et surveillance des voyageurs en provenance de pays avec des cas confirmés.
- Tous les hôpitaux de district devaient réserver des chambres / des espaces pour le traitement des cas confirmés.

- Les travaux ont commencé sur les espaces de traitement dans les districts frontaliers et les hôpitaux centraux ;

- La formation desprofessionnels de la santé et des agents de santé communautaire a été lancée.

- Le 4 avril, le président de la

République a annoncé la mise à disposition d'équipements de protection individuelle pour toutes les personnes susceptibles de contracter la maladie, en particulier le personnel de la santé.

Autres mesures pour sauver l'économie et protéger les citoyens

Des mesures ont également été annoncées pour atténuer les effets du COVID-19 sur l'économie, les ménages et les travailleurs vulnérables, car beaucoup vivent en dessous du seuil de pauvreté. Parmi ces mesures :

i. La réduction des prix des carburants parallèlement à la baisse des prix à l'échelle internationale.

ii. L'ajustement du montant des réserves de liquidité de 125 points de base à 3,75 pour cent, par les Banques de réserve, libérant ainsi immédiatement 12 milliards (environ 16,3 millions de dollars US) pour que les banques commerciales puissent octroyer des prêts à leurs clients.

iii. Réduction des frais et taxes sur toutes les transactions monétaires électroniques afin de promouvoir l'utilisation des transactions monétaires électroniques.

iv. L'Autorité fiscale du Malawi a reçu l'ordre d'ouvrir un guichet volontaire de conformité fiscale pour une période de six mois afin de permettre aux contribuables ayant des arriérés de régler leurs obligations fiscales par acomptes provisionnels sans pénalité.

v. Exonérations fiscales sur l'importation de biens essentiels pour la gestion du coronavirus, y compris l'équipement de

protection individuelle, les désinfectants pour les mains, les savons, les produits chimiques de traitement de l'eau et bien d'autres ;

vi. Le Fonds de développement des entreprises du Malawi augmentera l'allocation de prêts de 13 milliards à 15 milliards de pour aider les petite et moyenne entreprises gravement touchées par la pandémie ;

vii. L'augmentation de 50 % de l'allocation nutritionnelle payable aux fonctionnaires ayant des problèmes de santé de base.

viii. L'emploi de 1700 travailleurs de la santé supplémentaires.

Le président a également annoncé que le gouvernement était prêt à effectuer des paiements en espèces pour soutenir les pauvres et à persuader les vendeurs de fermer les magasins lors d'un projet de confinement. Un minimum de 172 000 ménages, représentant environ 35% de la population urbaine, devait être ciblé, avec un paiement à chacun de 35 000 Kwatchas par mois sur la base du taux de salaire minimum du gouvernement en vigueur. Cependant, le confinement a été contesté devant les tribunaux et empêché d'entrer en vigueur.

Le rôle du syndicat dans la lutte contre COVID 19 au Malawi

Le Congrès des syndicats du Malawi (MCTU) a joué un rôle clé dans la lutte contre le COVID 19 dans le pays. Le MCTU a exprimé son soutien précoce aux mesures mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie.

Le syndicat a appelé les travailleurs à observer les directives énoncées par le Ministère de la Santé pour contenir et prévenir la propagation du virus. Le MCTU a ensuite exhorté les employeurs à accorder une attention particulière à la sécurité et à la santé des travailleurs et a exigé de toute urgence une augmentation des indemnités de risque pour les agents de santé. Il a également demandé aux employeurs de plus de 100 employés de mettre en place un système de travail posté pour réduire la congestion sur les lieux de travail.

Le MCTU a en outre insisté sur la nécessité d'un dialogue social et de négociations collectives avec les employeurs et le gouvernement pour résoudre les problèmes de COVID-19. Ce qui a incité le ministère du Travail à convoquer une réunion tripartite. Les trois revendications initiales du syndicat étaient les suivantes:

i. Que le gouvernement protège les employés contre les réductions de salaire arbitraires.

ii. Que le gouvernement protège les travailleurs contre les pertes d'emplois inutiles.

iii. Que le gouvernement institue des mesures de protection sociale pour les salariés à faible revenu et ceux du secteur informel. Sachant que le salaire minimum du Malawi n'est pas un salaire décent - fixé à 35 000 MK (47 $ US) - le MCTU a proposé que ceux qui gagnent 100 000 MK et moins ne soient pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Le syndicat a ensuite recueilli

des informations concernant les atteintes aux droits des travailleurs face à la pandémie. Il a noté que la plupart des employeurs, en particulier dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, licenciaient sans motif leurs travailleurs sans procédure régulière et sans dialogue social. Il a estimé prudemment que 35 000 travailleurs de l'industrie hôtelière (présenté comme l'un des principaux secteurs qui stimulent l'économie du Malawi) avaient perdu leur emploi en raison du COVID-19. Là encore, les entreprises qui dépendent de matières premières importées de Chine et d'autres pays ont également interrompu leur production car elles n'étaient pas en mesure de sécuriser ces matières.

Les informations recueillies ont également indiqué que les femmes étaient les plus durement touchées car elles constituaient un pourcentage plus élevé de travailleurs à faible effectif. Il est également devenu évident que le licenciement de travailleurs avait une tendance discriminatoire, les cadres inférieurs de travailleurs étant en grande partie touchés. En outre, il a été constaté que les travailleurs non syndiqués étaient affectés de manière disproportionnée par des licenciements. Dans de tels cas, le MCTU estime qu'entre 50 et 80% des travailleurs ont perdu leur emploi et ceux qui continuent de subir des réductions de salaire. Le jour de la fête du Travail, le ministre du Travail a estimé que le Malawi pourrait perdre jusqu'à 1,5 million d'emplois en raison de la pandémie.

Le MCTU a apporté une

contribution importante à l'élaboration des lignes directrices pour traiter le COVID-19 qui ont été adoptées par la troisième commission tripartite. L'une des principales recommandations était qu'en cas de confinement, le secteur agricole en tant qu'épine dorsale de l'économie du Malawi devrait être autorisé à fonctionner selon des directives strictes, en particulier dans les industries du tabac, du sucre et du thé, afin d'éviter l'étranglement de l'économie. Le MCTU a également recommandé que les cadres de première ligne à haut risque se retirent de l'environnement de travail dangereux. Cela a conduit à la fourniture rapide d'EPI dans la plupart des lieux de travail. Il est impressionnant que le rôle vigilant joué par le MCTU lui ait valu une place dans le groupe de travail présidentiel sur COVID 19. Cela signifie que les syndicats doivent être inclus dans les groupes de travail techniques.

Mauvaise affectation des fonds: le gouvernement du Malawi a subi des pressions pour justifier ses dépenses de réponse aux coronavirus. Le gouvernement a alloué 2,5 milliards de kwacha (3,4 millions de dollars) à sa réponse et a reçu un soutien extérieur, comme 7 millions de dollars immédiats de la Banque mondiale et 2,2 millions de dollars du Royaume-Uni. Pourtant, les agents de santé ont organisé des manifestations pour attirer l'attention sur les graves pénuries d'équipements de protection individuelle (EPI) dans les hôpitaux.

La situation politique

particulière du Malawi a rendu difficile pour le pays d'unir la population derrière la menace commune qui les menace. Ce qui signifié également une attention partagée entre la réponse de COVID-19 et les prochaines élections présidentielles. Des rassemblements politiques et des meetings politiques chauds qui rregroupent un grand nombre de personnes ont lieu lorsque de grands rassemblements ont été restreints dans pratiquement tous les autres pays du monde comme l'un des moyens d'éviter de se rassembler pour atteindre une distanciation sociale. Les exigences de la politique semblent avoir dépassé les exigences de la santé publique et représentent un grand compromis dans la lutte contre le virus.

Au 20 mai 2020, le Malawi avait 71 cas confirmés avec 27 guéris et 3 décès. Le nombre croissant de cas confirmés au Malawi et ailleurs en Afrique suppose que la pandémie n'a pas atteint son apogée sur le continent. Ce qui est encore plus compliqué pour le Malawi, c'est la façon dont la politique a sapé la lutte contre la pandémie. Jusqu'à présent, le rôle du syndicat a été louable. Le MCTU fera du bien aux travailleurs et à lui-même en gardant le cap dans la demande de poursuivre le dialogue social pour résoudre les problèmes posés par la pandémie. Les questions de sécurité et de santé des travailleurs, de sauvegarde des emplois et des revenus ainsi que de protection sociale pour tous doivent continuer à retenir l'attention de la commission tripartite.

Le rôle du syndicat jusqu'ici qui l'a placé au centre de la réponse COVID-19 devrait également l'aider à renouveler ses efforts d'organisation des travailleurs. Au-delà, le syndicat devrait également renforcer sa détermination à conjuguer ses efforts pour un nouveau contrat

social entre le peuple et l'élite dirigeante, un contrat qui place l'emploi, les revenus, la protection sociale et des services publics de qualité pour tous au cœur des politiques socio-économiques nationales. Le MCTU doit assumer sa responsabilité de représentant fidèle des travailleurs en cette période de grand besoin public.

Le Bénin et la lutte contre **COVID-19**

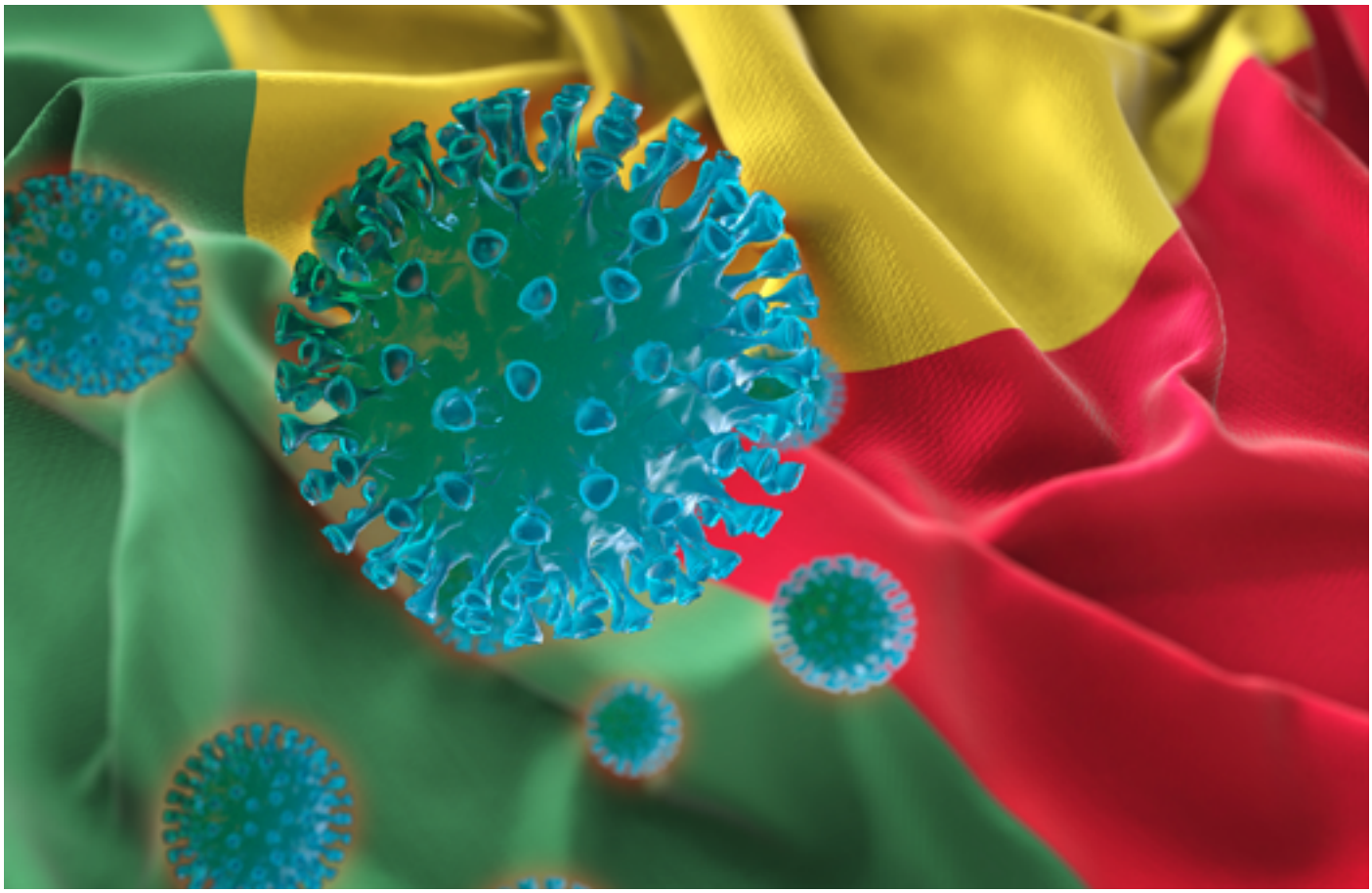

La pandémie de COVID-19 qui continue de secouer le monde a touché presque tous les pays d'Afrique. La maladie a mis à rude épreuve les moyens de subsistance et les économies. Dans le cas du Bénin, plusieurs activités économiques aussi bien formelles qu'informelles ont été ralenties ou suspendues. Les mesures prises par les autorités béninoises, malgré leur utilité et leur efficacité, ont créé d'énormes difficultés pour de nombreux secteurs, notamment les transports, l'hôtellerie, le tourisme et surtout l'économie informelle qui occupe la majorité de la

population.

Depuis le 16 mars 2020, date à laquelle le premier cas de COVID-19 a été confirmé au Bénin, le nombre de cas a augmenté au cours des deux derniers mois comme dans les pays voisins. Au 17 mai 2020, le pays avait enregistré 339 cas confirmés avec 83 guérisons et 2 décès.

Réponse du gouvernement au COVID-19

Le gouvernement a notamment pris des mesures pour exiger le port de masques de protection et une distance sociale obligatoire de 1 mètre entre les personnes en tous lieux. Les autres mesures étaient les suivantes:

- Limitation à l'extrême nécessité des entrées et sorties aux frontières terrestres du pays. Seules les traversées indispensables seront autorisées en liaison avec les autorités des pays voisins.

- Mise en quarantaine systématique et obligatoire pour 14 jours de toute personne arrivant au Bénin. Les frais de quarantaine des nationaux seront assurés par l'Etat tandis que les non nationaux supporteront par eux-mêmes lesdits frais.

- Suspension de toutes les missions officielles à l'extérieur du pays, sauf en cas d'urgence absolue.

- Etablissement d'un cordon sanitaire autour de 12 villes et localités situées au sud et à l'est du pays dont Cotonou, Porto-Novo, Calavi et Ouidah.

- Fermeture des bars, discothèques, églises, mosquées et autres lieux de cultes, plages et autres lieux de réjouissance ;

- Obligation pour les banques, supermarchés, bars-restaurants, entreprises et autres établissements recevant du public, de prévoir des mesures de protection et d'hygiène, et de faire observer par les clients et usagers, la distance de sécurité sanitaire entre eux.

- Fourniture et vente de masques de protection subventionnées par le gouvernement

- Interdiction des bus et transports en commun.

- Limitation du nombre de passagers à bord des taxis à trois (03) au maximum pour les véhicules de 5 places et à 5 au maximum pour les véhicules de 7 places;

- Autorisation de circulation pour les véhicules de transport de marchandises.

- Interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes ;
- Autorisation des rassemblements non festifs et des cérémonies d'inhumation ne regroupant pas plus de cinquante (50) personnes

- Anticipation des congés de pâques avec fermetures des établissements d'enseignement à partir du 30 mars

Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont salué les mesures prises par le gouvernement et ont exprimé leurs félicitations. Les mesures ont été considérées comme tenant compte de la réalité du Bénin, en particulier de la prédominance de l'économie informelle. Cependant, deux facteurs majeurs sont déplorés: (i) le fait qu'il n'y a pas eu de dialogue social spécifique avec les organisations syndicales

d'employeurs ou de travailleurs; et (ii) aucune mesure économique ou sociale spécifique pour soutenir les entreprises ou garantir les revenus ou les emplois n'a été annoncée.

Implication des centrales syndicales dans la lutte contre le COVID-19

Malgré la volonté manifeste des syndicats de participer à la lutte contre le COVID-19, le gouvernement n'a à ce jour convoqué aucune réunion officielle avec eux. Malgré cela, les syndicats ont intensifié leurs propres actions et initiatives.
Des actions de sensibilisation et de communication ont été menées de différentes manières - par la radio, la télévision, les forums de discussion et les réseaux sociaux - pour informer la population et les travailleurs sur le coronavirus et la nécessité de respecter les mesures prises par les autorités.

Les six confédérations syndicales signataires de la charte d'unité d'action syndicale au Benin à savoir :
la Centrale Syndicale des Secteurs Privé Parapublique et Informel du Bénin **(CSPIB)**, la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin **(CGTB)**, l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin **(UNSTB)**, la Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin **(COSI-Benin)**, la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin **(CSA-BENIN)** et la Centrale de Syndicats Unis du Bénin **(CSUB)**, ont sorti trois déclarations à des périodes différentes pour faire des propositions au gouvernement. Il faut d'ailleurs signaler que ce sont les centrales qui avaient exigé la fermeture des écoles en mars dernier.

Les confédérations syndicales travaillant ensemble ont demandé et obtenu une

réunion avec l'association des employeurs et la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin. Après trois jours de discussion, les deux parties (employeurs et syndicats) ont signé un mémorandum conjoint qui a été adressé au gouvernement en avril 2020.

Les propositions faites dans ce mémorandum peuvent se regrouper en deux catégories :

- Les propositions de mesures d'atténuation des effets de la crise , à savoir des mesures économiques de soutien aux entreprises les plus touchées et des mesures sociales pour les travailleurs.

- Les propositions de mesures de relance économique

Concernant la reprise des classes, les centrales syndicales ont également rencontré les parents d'élèves en vue de prendre des mesures qui faciliteraient la reprise des cours. Suite à une communication officielle du gouvernement confirmant la reprise des classes pour le 11 mai 2020, la Fédération des Syndicats de L'Education de la Culture, de la Jeunesse et Assimilés (FéSECJA) a, dans une déclaration en date du 27 avril 2020, invité le gouvernement à rendre publique les mesures prises en vue de rassurer tous les acteurs du système éducatif au Benin. Il est à noter que les syndicats ont décliné l'invitation à rencontrer les ministres en charge de l'éducation pour une réunion prévue le jeudi 14 mai 2020. Ils ont estimé qu'une telle réunion était superflue puisque le gouvernement avait déjà exercé l'option de rouvrir les classes à partir du 11 mai sans discussion préalable avec l'un des différents acteurs de l'éducation.

Le Bénin a pris des mesures concrètes pour alléger les restrictions qui ont été

instituées au départ pour combattre Covid-19.Le Bénin a pris des mesures concrètes pour alléger les restrictions qui ont été initialement instituées pour lutter contre le COVID-19. Le dépistage et les tests des enseignants ont été intensifiés dans le cadre de la préparation à la réouverture des écoles qui a déjà eu lieu le 11 mai. La suppression supplémentaire des restrictions signifie que les populations devraient entreprendre des activités économiques et gagner leur vie tout en faisant face à la persistance du coronavirus mortel. Il faudrait pour cela que les divers protocoles de santé qui empêchent la propagation du virus soient maintenus et qu'un effort particulier soit également fait pour assurer la sécurité du monde du travail. Cela nécessite l'engagement des divers acteurs sociaux et l'auto-motivation de différentes sections de la population à faire les choses différemment, en particulier en ce qui concerne le respect de la distance sociale et l'observation des différents protocoles d'hygiène publique comme le lavage régulier des mains avec du savon et l'utilisation de désinfectants pour les mains.

La possibilité pour les syndicats de s'engager dans le dialogue social sera essentielle pour rendre les lieux de travail plus sûrs et pour susciter la coopération volontaire des travailleurs en vue de faire ce qui est nécessaire pour atteindre la nouvelle norme. Le plaidoyer syndical sera également nécessaire pour orienter les investissements publics vers la santé publique et d'autres services publics de qualité ainsi que la protection sociale des travailleurs et des couches vulnérables de la société.

COVID-19 : l'aggravation des conditions déjà difficiles pour les travailleurs angolais

L'Angola a confirmé ses deux premiers cas positifs de COVID-19, le 21 mars 2020. Il s'agissait dans les deux cas des cas importés du Portugal. Comme dans la plupart des pays d'Afrique, le gouvernement angolais a rapidement adopté un certain nombre de mesures afin de contenir la propagation du virus et d'éviter qu'il ne se propage largement au sein de la population.

Les mesures de restriction

Le gouvernement angolais a déclaré l'état d'urgence, initialement pour une durée de 15 jours renouvelable, et a imposé un certain nombre de restrictions. Parmi ces mesures,

on peut citer :

- La fermeture d'institutions d'enseignement ;
- L'interdiction d'entrer et de sortir du pays, avec des exemptions pour le fret ;
- La restriction des mouvements entre les provinces à l'intérieur du pays ;
- La suspension des services publics, à l'exception des services essentiels, tels que les hôpitaux et les pharmacies;
- L'interdiction de réunions de plus de 50 personnes ;
- L'interdiction de tous les rassemblements de divertissements et de cultes religieux.
- La fermeture des activités commerciales, excepté la prestation de services essentiels liés, notamment, à l'alimentation, la transaction bancaire, la presse, l'hôtellerie, la restauration rapide à emporter et la station-service.
- La fermeture des activités industrielles et agricoles, excepté les activités relevant de la production de denrées alimentaires et de boissons, de produits de santé essentiels, et de prestation de services à l'exploitation pétrolière, gazière et minière.
- Le gouvernement a également annoncé des mesures de protection de l'emploi de certains groupes de personnes à risque devant être libérées de l'obligation d'opérer à partir de leurs postes habituels de travail. L'employeur ne doit les licencier en raison de leur absence au travail.

- L'état d'urgence a été renouvelé deux fois jusqu'au 10 mai 2020, avant que le gouvernement ne commence à assouplir lentement les restrictions. Pendant ce temps, le 10 avril, 257 médecins cubains sont arrivés en Angola pour aider à la lutte contre le COVID-19.

Au 14 mai 2020, l'Angola comptait **45** cas confirmés, **14** cas de guérison et **2** cas de décès.

Des effets visibles sur les travailleurs

L'Angola a connu une forte hausse des prix des produits alimentaires et des produits de base essentiels, depuis la promulgation de mesures visant à contenir et à prévenir la propagation du coronavirus. Par conséquent, de nombreux travailleurs éprouvent d'énormes difficultés à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Même si les salaires des travailleurs en général étaient censés être protégés par le décret présidentiel qui a été publié dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence, dans la pratique, de nombreux employeurs n'ont pas adhéré au décret. Des rapports indiquent que de nombreux travailleurs ont reçu une notification de résiliation de contrat. Un certain nombre de travailleurs dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration n'ont pas touché de salaire depuis l'annonce des restrictions. Les employeurs invoquent le manque de ressources pour expliquer leur incapacité à payer les salaires.

Dans le secteur de l'enseignement privé, les propriétaires ont exigé le paiement de 60 % des frais de scolarité des étudiants, alors que

les cours étaient suspendus depuis le mois de mars.

Pendant ce temps, au sein des communautés, la pénurie d'eau potable pour la consommation humaine et le maintien d'une hygiène de base a eu un impact négatif sur la lutte contre le coronavirus.

Là encore, les personnes dont le test COVID-19 s'est révélé positif ont également souffert de discrimination et de stigmatisation.

Les syndicats et leur rôle

Les réponses et les interventions du gouvernement ont été formulées sans consulter les syndicats, en dépit des conséquences de ces mesures sur les travailleurs.

Jusqu'à présent, les syndicats sont confrontés à un défi majeur de financement parce que le paiement des cotisations syndicales a chuté de manière spectaculaire. La plupart des bureaux des syndicats sont fermés. Une confédération comme l'Union nationale des travailleurs angolais (UNTA) a dû mettre en place un horaire de travail rotatif quotidien avec deux employés et un superviseur.

Les rapports des responsables syndicaux indiquent que le télétravail ou le travail virtuel est difficilement envisageable en raison du coût élevé de la connectivité Internet dans le pays. Les statistiques montrent que le coût mensuel des données Internet est égal ou supérieur à quatre fois le salaire minimum national en Angola.

Dans l'ensemble, des mesures de distanciation sociale sont pratiquées par tous les membres du syndicat conformément à l'interdiction des rassemblements publics dans le cadre de l'état d'urgence.

Malgré les difficultés du travail syndical, trois centrales syndicales nationales dirigées par l'UNTA ont tenté de travailler ensemble dans la lutte contre COVID-19. Le 1er mai 2020, lors de la commémoration de la Journée internationale des travailleurs, les organisations ont publié une déclaration commune appelant à la sécurité et à la protection des travailleurs, au maintien des emplois, à la protection des droits des travailleurs et à l'amélioration du dialogue social.

L'UNTA a en outre produit des vidéos éducatives sur les protocoles sanitaires relatif au COVID-19 afin de sensibiliser ses membres et le public par le biais de plateformes de médias sociaux. Cela s'ajoute à plusieurs apparitions de responsables syndicaux dans des discussions à la télévision et à la radio pour exprimer les préoccupations et les besoins des travailleurs pendant la période de restrictions. Certains des syndicats affiliés à l'UNTA ont également participé à la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) aux hôpitaux et d'équipements de protection pour les travailleurs du secteur informel. Un certain nombre de syndicats locaux ont également signé des accords avec les employeurs afin de garantir le maintien des emplois pendant cette période.

À ce jour, il n'y a pas eu de session tripartite pour traiter des questions relatives au COVID-19. Les employeurs et les travailleurs ont tenu des réunions séparées pour aborder les questions d'emploi à la lumière du COVID-19.

Bien que le gouvernement angolais semble avoir adopté un certain nombre de mesures de restriction de la circulation des personnes pour contenir la propagation du virus, il n'est guère prouvé que ces mesures ont été accompagnées de dispositions sociales adéquates pour alléger le fardeau de la crise sur les travailleurs et les plus vulnérables de la société.

La capitale de l'Angola, Luanda, est l'une des villes les plus chères du monde. Cependant, environ la moitié de la population angolaise vit avec moins de 2 dollars par jour. Ainsi, les restrictions imposées pour contenir la propagation du coronavirus sans le bénéfice de mesures sociales d'accompagnement ne pourraient que signifier davantage de difficultés pour la majorité de la population angolaise.

Le pays a enregistré des taux de croissance économique élevés en raison des années de boom pétrolier. Mais cette croissance n'a pas été accompagnée d'investissements dans les services publics nécessaires comme la santé publique, l'éducation et d'autres services sociaux et n'a fait qu'engendrer d'énormes inégalités économiques au fil des ans. L'absence d'eau potable en quantité suffisante dans tout le pays a été l'indice le plus révélateur de la privation sociale en Angola pendant la crise sanitaire.

Là encore, l'absence de consultation du gouvernement

avec les principales parties prenantes concernées, notamment les syndicats et les employeurs, dans la formulation des interventions politiques face à une urgence nationale comme la crise de santé publique provoquée par la pandémie de coronavirus est une source majeure de préoccupation.

Comme d'autres syndicats en Afrique et ailleurs dans le monde, les syndicats angolais devraient être plus exigeants dans leur quête d'influencer le monde en transformation qui va forcément émerger de la pandémie de COVID-19. Alors que nos pays commencent à sortir des restrictions et à définir une nouvelle norme dans notre vie économique et sociale, les syndicats doivent intensifier leurs efforts pour inscrire la sécurité et la santé des travailleurs, les salaires décents et la protection sociale au premier rang des priorités politiques, économiques et sociales de nos pays.

À l'avenir, nous devrions être déterminés à nous battre plus fort !

Riposte du Mali à la pandémie de **COVID-19**

Déjà en proie à l'insécurité liée aux attaques terroristes depuis 2012, le Mali a été déstabilisé davantage par la crise sanitaire du COVID-19. Depuis le 25 mars 2020, date à laquelle les deux premiers cas (deux Maliens rentrés de France à la mi-mars) du coronavirus ont été confirmés, les chiffres ont continué d'augmenter régulièrement.

Au 16 mai 2020, il y avait 806 cas confirmés avec 46 décès et 455 guérisons.

Mesures stratégiques du

gouvernement à la pandémie:

Avant même l'apparition de cas confirmés de COVID-19 au Mali, le gouvernement a constitué un Conseil de défense présidé par le Président de la République pour répondre à la menace de la pandémie. Le 11 mars 2020, le pays a été mis en état d'alerte élevé par l'annonce d'un certain nombre de mesures de restriction énumérées ci-dessous. Une fois les deux premiers cas enregistrés, les mesures ont été renforcées avec un couvre-feu de 21h à 5h le 26 mars 2020 et la fermeture de tous les établissements d'enseignement. Des mesures ont également été annoncées pour atténuer l'impact des restrictions sur l'économie et les moyens de subsistance.

Mesures restrictives

1. Tous les voyageurs qui se présenteraient au Mali recevraient aux portes d'entrées (aériennesetterrestres)uneprise de température systématique, ainsi que les recommandations dugouvernementrelatives:(i)aux mesures barrières communes (lavage des mains avec de l'eau et du savon, utilisation de gel hydro alcoolique, respect de la distance sociale de 1 mètre; port du masque ; (ii) aux mesures d'auto isolement, (iii) la mise à disposition des populations d'un numéro vert (36061) pour toutes fins utiles ;

2. Les voyageurs en provenance de pays gravement touchés par le COVID-19 présentant un symptôme de fièvre (température supérieure à 37,5 degrés Celsius) mais aucun signe de difficulté respiratoire ne seront dirigés vers l'auto-isolement pendant 14 jours et feront l'objet d'une surveillance quotidienne par une équipe médicale.

3. Les voyageurs, en provenance de pays fortement

touchés par le Covid-19, présentant des symptômes majeurs telle la fièvre (température supérieure à 37,5 degrés Celsius) et d'autres signes et symptômes respiratoires, seront admis dans l'un des sites d'isolement créés à cet effet pour être testé et au besoin être pris en charge.

4. Réduction à un maximum de 50 personnes pour les rassemblements publics et sociaux et respect de la distance sociale lors des événements sociaux tels baptêmes, funérailles, mariages etc.

5. Suspension de la participation des cadres maliens dans les grandes réunions ou fora dans les pays fortement touchés ;

6. Suspension de la tenue des regroupements importants au Mali (Conférences, colloques, symposiums, festivals, etc.) jusqu'à nouvel ordre ;

7. Renforcement des mesures d'hygiène individuelle et collective (lavage des mains au savon, utilisation du gel hydro alcoolique devant tous les services publics, les entreprises du secteur privé et les lieux de cultes) ;

8. Interdiction de se serrer les mains et de faire des accolades en tous lieux et en toutes circonstances et désinfection du grand marché de Bamako et des gares routières pour atténuer les risques de propagation du virus ;

9. S'agissant de la prise en charge des malades, les personnes testées positives au COVID-19 sont prises en charges dans les sites retenus par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

10. Compte tenu de la présence d'un grand nombre de forces étrangères, une coordination étroite est indispensable avec les ambassades, la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'opération Barkhane, la Mission de Formation de l'Union Européenne, et les Organisations Internationales, pour la prévention et la prise en charge des cas.

Mesures socioéconomiques

Dans son troisième message à la nation sur le COVID-19 le 10 avril 2020, le Président du Mali a annoncé un certain nombre de mesures socio-économiques, notamment:

- Dotation d'un budget de 500 milliards de FCFA (environ 825 millions USD) comme fonds de soutien à l'économie nationale et aux ménages les plus vulnérables

- Les ménages les plus vulnérables bénéficieront d'un fonds particulier de 100 milliards de FCFA (165 millions USD) et d'une distribution de 56 mille tonnes de céréales.

- Prise en charge des factures d'eau et d'électricité pendant deux mois (avril et mai 2020), pour les personnes appartenant aux groupes sociaux les plus vulnérables.

- Les importateurs bénéficieront d'un allègement des taxes douanières sur les produits de première nécessité.

- S'agissant du ralentissement de l'activité économique et du déficit qui en résulte, notamment dans le secteur privé, 20 milliards de francs CFA (33 millions USD) seraient mobilisés auprès des

banques pour les soutenir.

Les membres du gouvernement se sont engagés à renoncer à leurs salaires en tant que contribution aux fonds nationaux de lutte contre le COVID-19 - 3 mois pour le Président, 2 mois pour le Premier Ministre et 1 mois pour les Ministres.

Il est à noter que le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le décaissement de 120 milliards FCFA (environ 198 millions USD) en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide pour aider le pays à répondre aux besoins de financement urgents résultant de la crise créée par la pandémie de covid19. Ce décaissement devait aider à soutenir les dépenses de santé urgentes et le soutien annoncé aux entreprises et aux ménages touchés.

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Mali et les Emirats Arabes Unis, le gouvernement malien a reçu le 10 mai 2020, un grand lot de matériel sanitaire comme soutien solidaire dans la lutte contre le COVID-19. Estimé à environ 10 tonnes d'équipements sanitaires, ce don émirati se compose de 300 000 gants, 32 000 couvre-chaussures, 20 000 masques chirurgicaux, 6 000 hydrogels, 3 600 lingettes et 5 000 kits de test pour le COVID-19.

Actions des syndicats

Les syndicats ont été très actifs dans la conduite de campagnes de sensibilisation auprès de leurs membres pour garantir le respect des mesures d'hygiène et de prévention prises par les autorités contre la maladie. Ils peuvent renforcer ce travail de sensibilisation et le lier à la campagne pour l'amélioration de la santé publique en s'adressant aux artistes, aux organisations de jeunesse et aux ONG qui ont

également été actifs dans la lutte contre le COVID-19.

Les quatre (4) centrales syndicales nationales au Mali, Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM), Union démocratique des travailleurs du Mali (CDTM) et Confédération malienne du travail (CMT) sont représentées dans une commission tripartite spéciale mise en place par le ministère du dialogue social, du travail et de la fonction publique dans le cadre de la riposte nationale contre le COVID-19. Cette commission créée le 23 avril 2020, était chargée notamment de :

(i) Recueillir et analyser les informations sur la situation des secteurs d'activités particulièrement impactés par l'épidémie de corona virus;

(ii) Procéder à la collecte et à l'analyse des données statistiques sur la situation des emplois (nombre de salariés mis en chômage technique par secteur d'activité, licenciements pour motifs économiques opérés, etc.) ;

(iii) Evaluer l'efficacité des mesures suite à la pandémie sur les conditions de travail et le fonctionnement des entreprises;

(iv) Assurer une veille opérationnelle pour la gestion courante des alertes venant des entreprises ou des organisations syndicales de travailleurs ;

(v) Proposer des mesures de prévention et de gestion au Gouvernement, aux employeurs et aux travailleurs (réformes législatives et réglementaires, mesures sociales, et autres appuis destinés à limiter les conséquences de l'épidémie, et / ou faciliter la reprise de l'activité économique);

(vi) Faire un compte-rendu régulier de ses travaux au ministre en charge du Travail et de la Fonction Publique.

La mise en place de cette commission est une opportunité pour les syndicats maliens de mesurer l'impact de la pandémie sur les travailleurs et le monde du travail afin d'apporter leur contribution au bien-être des travailleurs ainsi qu'aux efforts de relance après la pandémie.

Le ralentissement de l'activité économique occasionné par la crise de la crise Covid-19 a entraîné la suspension des contrats de travail et des licenciements techniques dans un certain nombre d'entreprises, notamment privées. Il s'agit là d'une question importante que les syndicats devraient soulever afin que davantage d'efforts puissent être consentis pour fournir un soutien aux travailleurs dont les moyens de subsistance sont menacés.

Le 8 mai 2020, le gouvernement a levé le couvre-feu imposé au pays au début de la crise. Les écoles devraient rouvrir le 2 juin 2020. Cela indique que les lourdes restrictions qui ont été initialement instituées pour contenir le virus et empêcher sa propagation rapide sont assouplies. Ce qui n'est pas clair, cependant, c'est la nouvelle norme que le Mali ou tout autre pays africain peut assumer, en particulier avec la présence continue du coronavirus à l'intérieur des frontières nationales et l'absence de remède ou de vaccin certifié pour le COVID-19.

Ce qui semble évident, c'est que les gouvernements et les populations se préparent à poursuivre leurs activités économiques et leurs moyens de subsistance parallèlement à la lutte contre le coronavirus. Cette nouvelle situation exige de

tous, y compris des syndicats, une plus grande résilience, innovation et détermination si nous voulons y faire face avec succès. Nos syndicats doivent voir une plus grande valeur à unir leurs efforts pour leur permettre de donner une plus grande voix et une meilleure représentation aux travailleurs afin de garantir leur emploi, leur sécurité et leur protection sociale pendant cette période de crise.

En outre, les syndicats doivent également unir leurs efforts pour s'assurer qu'ils peuvent élaborer des positions et des plans communs qui peuvent alimenter les efforts nationaux de relèvement et de développement durable pour sortir de la crise. Les syndicats sont mis au défi de se réinventer pour rester pertinents pour garantir les droits et les intérêts des travailleurs à l'avenir.

Maurice - Une destination touristique africaine répond à la perturbation du **COVID-19**

L'Ile Maurice est une nation insulaire de destination touristique de 1,2 million d'habitants. Le coronavirus est entré sur l'île le 18 mars 2020. Au 14 mai 2020, le pays avait enregistré 332 cas confirmés avec 322 guéris et 10 décès. Le gouvernement du Premier ministre Pravind Jugnauth a comparé à juste titre l'émergence de la pandémie à une « situation de guerre » et a annoncé des mesures pour maîtriser le virus et aussi pour atténuer l'impact de la crise sur la population.

Mesures de santé publique

10 semaines de confinement

du 20 mars au 4 mai 2020. Le confinement a été prolongée jusqu'au 1er juin 2020. Il est prévu un assouplissement du confinement dans certains secteurs économiques qui reprendront les activités à partir du 15 mai 2020. Les travailleurs de ces secteurs se verront délivrer un permis d'accès à leur lieu de travail. Le confinement a conduit à la fermeture de l'aéroport et des ports maritimes, des écoles, à l'imposition d'un couvre-feu, à la restriction de la circulation des personnes, à la mise en quarantaine de personnes originaires de pays touchés par le coronavirus (plus de 2 000 personnes mises en quarantaine dans des établissements publics et des hôtels privés), au dépistage et à la recherche de personnes contacts (identification des personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées) et au traitement. Ces mesures visaient à créer une distanciation sociale et empêcher la propagation du virus.

Par souci du respect de la distanciation sociale et afin que les gens puissent continuer par s'approvisionner en biens et services essentiels pendant que le confinement restait en vigueur, les habitants étaient autorisés à faire leurs achats les jours attribués en fonction de la première lettre de leur nom de famille. Ainsi ceux dont les noms de famille commencent par A-F font leurs courses le lundi et le jeudi, G-N le mardi et le vendredi et O-Z le mercredi et le samedi. Les magasins sont fermés le dimanche.

Mesures fiscales

- Afin de promouvoir le télétravail, le gouvernement a mis en place un système de réduction d'impôt qui confère aux employeurs une double déduction fiscale pour les émoluments payables à leur personnel travaillant à

domicile et un crédit d'impôt de 5% sur l'acquisition du système informatique. Ces mesures sont disponibles jusqu'au 30 juin 2020.

- Les entreprises peuvent également bénéficier de certaines déductions fiscales améliorées pour les installations et machines acquises au cours de la période du 1er mars 2020 au 30 juin 2020.

Mesures de relance économique

- La Banque centrale a octroyé aux ménages touchés par le COVID -19 un moratoire de six (6) mois sur les remboursements du capital de leurs prêts personnels existants à compter du 1er avril 2020. Les groupes à faible revenu verront la Banque de Maurice prendre en charge les intérêts dus sur leurs prêts personnels en cours auprès des banques commerciales jusqu'en juin 2020.
-
- La Banque de Maurice a supprimé les frais de guichet automatique partagés et a continué par maintenir un approvisionnement suffisant en billets de banque aux guichets automatiques des banques commerciales

- Le non-renouvellement des taxes de circulation et de l'assurance automobile ne sera pas appliqué pendant un mois. Les taux de facturation d'électricité ont également été réduits pour les groupes à faible revenu et les petites entreprises.

- La BOM (Bank of Maurice) a initié un accord de swap USD / MUR avec des banques commerciales pour un montant initial de 100 millions USD afin de permettre aux banques commerciales de soutenir les entreprises axées

sur l'importation, à l'exception de la State Trading Corporation qui traitera directement avec la Banque de Maurice pour ses opérations en devises étrangères jusqu'à nouvel ordre.

Mesures liées à l'emploi

Les mesures relatives à l'emploi ont été élaborées en tenant compte de la loi de 2019 sur les droits des travailleurs.

- Les établissements publics et privés ont été encouragés à autoriser leurs travailleurs, en particulier les prestataires de services non essentiels, à faire du télétravail.

- Des permis COVID-19 d'accès au travail ont été délivrés aux personnes clés de toutes les organisations qui ont besoin d'accéder à leur lieu de travail.

- Les travailleurs ne doivent pas être contraints de travailler. Pour les travailleurs des services essentiels, les employeurs doivent leur fournir un équipement de protection individuelle.

- Les travailleurs ne devraient pas subir de baisse de salaire pendant la période de confinement dû au COVID-19. Toute entreprise incapable de faire face à sa masse salariale peut demander une subvention d'aide salariale. Cette subvention salariale permet d'alléger le coût salarial pour le mois de mars, qui va de 15 jours de masse salariale de base à 12 500 MUR (environ 312 USD) par employé.

- Les travailleurs du secteur informel, en particulier les travailleurs indépendants non enregistrés auprès de l'administration fiscale, se sont vu promettre 50% du salaire minimum en vigueur s'ils s'inscrivaient (en ligne) auprès de l'administration

fiscale pendant le confinement dû au COVID-19.

- Le gouvernement autorise les employés qui se retrouvent temporairement sans emploi en raison de la crise à accéder au centre d'assistance aux secteurs prioritaires. Les personnes qualifiées sont les travailleurs du secteur des voyages et du tourisme, les entreprises exportatrices, le secteur des TIC / BPO, les PME et d'autres secteurs de l'économie qui peuvent apporter des contributions au produit intérieur brut (PIB).

Quelques lacunes dans les mesures nationales de confinement du COVID-19

Certaines entreprises qui engageaient des travailleurs migrants n'avaient pas grand-chose pour leur payer leur salaire et leur fournir des EPI. Ces cas annulent l'engagement du gouvernement de veiller à ce qu'aucun travailleur ne subisse de perte de salaire.

Certaines des lacunes des mesures adoptées comprennent:

- L'accès général aux stimulants fiscaux fournis par le gouvernement a non seulement porté préjudice aux nécessiteux mais a également aiguisé l'appetit les gourmands.

- Alors que les travailleurs, les syndicats et le gouvernement s'efforçaient de contenir le virus, une section du monde organisé des affaires était en train de prendre des mesures pour saper la loi sur les droits des travailleurs de 2019 sous prétexte que ses dispositions contribueraient à l'effondrement des entreprises.

- Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de processus de dialogue social permettant une consultation et un engagement commun

dans la lutte contre le COVID-19.

Contribution des syndicats au confinement dû au COVID-19 et voie à suivre

Les syndicats se sont efforcés de faire en sorte que leurs membres et le grand public se concertent pour garantir que chacun reste en sécurité et en vie en tenant compte des conseils officiels de santé et en respectant les mesures annoncées. Cela a été fait principalement par le biais de la communication sur les médias sociaux. Les médias sociaux et Internet ont également été utilisés de manière interactive avec les membres du syndicat. Ces médias ont été utilisés pour compiler les griefs découlant du télétravail.

Certains de ces doléances ont été des charges de travail plus lourdes envoyées à des heures indues, des installations Internet inadéquates pour entreprendre des tâches et même des visites à domicile inopinées de superviseurs qui portent atteinte à la vie privée, familiale et sociale des travailleurs.

Les syndicats mauriciens semblent avoir accepté le fait que la FMH est une réalité émergente du monde du travail et est appelée à devenir populaire à l'avenir. Ils ont déjà développé des positions syndicales qu'ils voudraient que les employeurs et le gouvernement prennent en considération pour une législation pertinente.

Les syndicats semblent également prêts à poursuivre leur intérêt pour des amendements à la loi de 2005 sur la sécurité et la santé au travail qui comprendraient de nouvelles dispositions pour l'accès des travailleurs aux installations d'hygiène sur les lieux de travail.

Il est à noter que les syndicats

mauriciens ont été vigilants et actifs dans la protection des droits humains et du travail des travailleurs, y compris des travailleurs non syndiqués et migrants. Un exemple est le geste de solidarité du Syndicat des travailleurs de la construction de Maurice (CMWEU) et du CTSP qui sont venus en aide à 144 travailleurs migrants indiens non rémunérés, employés par Swadeshi Pvt Ltd, une entreprise de construction indienne en île Maurice. Les travailleurs étaient vulnérables au COVID-19 car ils se plaignaient de ne pas avoir reçu d'EPI pour se protéger. En réponse, les syndicats ont distribué des kits d'hygiène aux travailleurs le 17 avril 2020.

Les syndicats mauriciens ont fait de gros efforts pendant cette période de crise qu'ils doivent consolider et développer. Une plus grande cohésion entre les différentes centrales syndicales nationales et des efforts renouvelés pour travailler ensemble ne peuvent que renforcer l'unité des travailleurs et leur possibilité d'exercer une plus grande influence sur l'orientation des politiques économiques et sociales nationales. Les défis de la survie des travailleurs dans le cadre de la crise COVID-19 et les exigences de reprise nécessiteront une organisation et une représentation plus solides des travailleurs. Les dirigeants syndicaux d'aujourd'hui devraient assumer leurs responsabilités et répondre au besoin urgent de mettre en place un front uni qui est nécessaire pour protéger les droits des travailleurs de manière durable et faire en sorte que nos pays puissent faire les progrès nécessaires qui profiteraient à tous.

Violence domestique et sexiste pendant la crise du COVID-19

S'il est vrai que le COVID-19 ne fait pas de discrimination, ses impacts affectent différemment les hommes et les femmes et aggravent les inégalités existantes, y compris les inégalités entre les sexes. En fonction de leurs rôles et responsabilités, les femmes et en particulier les filles sont plus affectées par le COVID-19.

Lorsque des restrictions ont été imposées, les femmes et les hommes étaient plus confinés et contraints de vivre plus près l'un de l'autre. Les risques de violence et de harcèlement sont devenus plus évidents. La mise en quarantaine et l'isolement à la maison augmentaient le risque de violence entre partenaires et d'abus par d'autres membres de la famille, sans parler de la violence et des agressions sexuelles sur les enfants. Les différents cas de violence sexiste ont été signalés par nos militants du mouvement syndical et de la société civile et dans le monde. Cela montre qu'il est urgent de repenser la manière dont un certain nombre de mesures sont actuellement mises en œuvre pour faire face à la crise. La notion de genre et d'inclusion sociale peut être intégrée dans les options et les stratégies de réponse potentielles à la crise du COVID-19.

Les femmes sont les principales gardiennes de nos coutumes et traditions ainsi que les soignantes de nos sociétés. Elles sont également présentes dans l'économie informelle et dans les professions à faible revenu, notamment dans l'enseignement primaire, où elles sont majoritaires. Les femmes sont des travailleuses de première ligne dans les services de santé, où COVID-19 fait appel à toutes les ressources humaines. Ils ont donc été exposés à un risque élevé d'infection par le virus.

COVID-19 a causé des

difficultés financières et de l'incertitude pour les travailleurs domestiques locaux et étrangers, principalement les femmes. La réduction du temps de travail s'est traduite par une perte de revenus pour ceux qui gagnent moins, parmi lesquels les femmes sont majoritaires. Le risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition est également élevé pour les femmes et les enfants qui peuvent être les premiers à réduire leur consommation alimentaire en période d'insécurité alimentaire en raison des inégalités intra-ménages et des ressources financières réduites au sein de la famille. Les risques associés à la violence, à l'agression et aux abus peuvent être plus terribles que la pandémie. Il faut veiller à ce que les mesures contre le COVID-19 n'aient pas d'impact négatif sur la santé mentale, psychologique et physique des femmes. Les mesures de protection sociale doivent, au minimum, être sensibles au genre et ne pas aggraver les inégalités sociales et de genre.

Les efforts de lutte contre COVID-19 ne seront véritablement couronnés de succès et efficaces que s'ils sont sensibles au genre et sensibles au genre. Plus que jamais, les acteurs du monde du travail doivent intensifier toutes leurs actions et jouer leur rôle en s'engageant véritablement auprès des décideurs politiques et d'autres partenaires pour garantir que:

- les responsables de l'application des lois sont sensibilisés au risque accru de violence conjugale et intime pendant la crise;

- des centres de soutien et de prise en charge des victimes de violences, de harcèlement et d'abus sexuels sont créés et rendus opérationnels; et

- le dialogue social est renforcé

pour assurer une représentation cohérente des femmes et leur inclusion dans la prise de décision à tous les niveaux dans la réponse à la pandémie.

Niger - encore plus vulnérable avec la crise du **COVID-19**

Situé au cœur du Sahel, le Niger possède une économie peu diversifiée, essentiellement dépendante de l'agriculture (40% du PIB). Malgré les grands progrès réalisés par le Niger au cours de la dernière décennie pour réduire son taux de pauvreté, le niveau d'extrême pauvreté reste très élevé à 41,4 % en 2019, touchant plus de 9,5 millions de personnes. Le Niger vit déjà une crise avec la situation sécuritaire de plus en plus détériorée, en particulier dans les zones frontalières avec le Nigéria, le Burkina Faso et le Mali, où des groupes armés ont établi des bases et perpétuent des attaques répétées contre

les forces de sécurité et les civils.

La crise sanitaire des coronavirus est venue aggraver la situation déjà précaire de la population nigérienne. Depuis le premier cas confirmé de COVID-19 le 19 mars 2020, le nombre enregistré de cas confirmés au 16 mai 2020 était de 885 avec 51 décès et 684 guérisons. Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale du pays aurait été l'une des victimes de la pandémie de COVID-19 le 3 mai 2020.

Réponse du gouvernement du Niger au COVID-19

Le gouvernement du Niger a pris une série de mesures en réponse à la menace et à l'arrivée de COVID-19 dans le pays. Les mesures peuvent être répertoriées sous sécuritaires et sanitaires, opérationnelles ainsi qu'économiques et sociales.

Mesures sécuritaires et sanitaires :

- Proclamation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national.

- Etablissement à Niamey, seule ville touchée par le virus, d'un couvre-feu à partir de 19h00 à 6 heures du matin et son isolement sanitaire du reste du pays.

- Fermeture des aéroports internationaux de Niamey et Zinder ainsi que de toutes les frontières terrestres.

- Consultation entre le gouvernement et les chefs religieux pour décider des mesures relatives à l'accès aux lieux de culte.

- Fermeture de tous les établissements

d'enseignement.

- Fermeture de bars, discothèques, cinémas et autres lieux de divertissement.

- Interdiction de tout rassemblement de plus de 50 personnes.

- Mise en place de mesures d'hygiène obligatoires dans les marchés, magasins, restaurants, services publics et privés.

- Respect d'une distance d'au moins un mètre entre les personnes dans les supermarchés, restaurants, commerces et autres lieux publics

- Diagnostic et traitement gratuits de tout cas confirmé.

- Recherche active des cas suspects et renforcement des tests, notamment par la multiplication et l'aménagement des centres de tests.

Mesures opérationnelles

Elles concernent notamment :

- l'adoption d'un protocole de prise en charge couplé avec l'augmentation des capacités d'accueil hospitalier et de réanimation ;

- le renforcement de la protection du personnel de santé,

- l'augmentation des capacités de confinement des cas suspects

- le recrutement de 1500 agents de santé.

Il faut également signaler le réajustement des horaires de

travail dans l'administration de 8h à 14h en continu du lundi au vendredi.

Mesures économiques et sociale

À ce niveau, les mesures suivantes ont été annoncées:

- Exonération de droits et taxes sur tous les produits entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (masques, gel hydro alcoolique etc.)

- Prolongation de 15 à 90 jours, sous réserve d'une garantie bancaire, du paiement des droits de douane après dédouanement des marchandises importées.

- Report de la date de paiement de la vignette pour les véhicules (certificat de route) du 31 mars à fin juin 2020.

- Suspension des contrôles fiscaux sur place pendant deux (2) mois à compter du 1er avril 2020.

- Exonération de la TVA sur le transport terrestre interurbain pendant toute la durée de la suspension de l'activité et report au 1er Mai au lieu du 31 Mars du paiement de l'impôt synthétique.

- S'agissant de l'hôtellerie : application d'un taux réduit de 10% en matière de TVA tel que prévu par les directives de l'UEMOA, application d'un taux d'amortissement de 5% au lieu de 2% et exonération de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) au titre de l'exercice 2019.

- Suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pendant trois (3) mois pour les agences de

voyage et deux (2) mois pour les bars et débits de boisson de même que pour les entités des sports et loisirs ;

- Concertation avec les opérateurs économiques et au besoin encadrement des prix pour contenir l'inflation.

- Augmentation de 340 milliards de FCFA (près de 560 millions USD) du volume de liquidité injecté par la BCEAO chaque semaine sur le marché monétaire en faveur des banques pour le porter à 4750 milliards de FCFA (près de 8 milliards USD).

- Élargissement de l'accès au refinancement aux effets de 1700 entreprises supplémentaires.

Au plan social, on dénote les mesures suivantes :

- Prise en charge par l'État pour les mois d'Avril et Mai des factures d'électricité et d'eau pour les tranches sociales.

- Renforcement du plan de soutien annuel en faveur des personnes vulnérables : (distribution gratuite, vente à prix modéré, etc.)

- Remise gracieuse de peines en faveur de 1540 détenus pour des raisons humanitaires et pour désengorger les maisons d'arrêt.

Evalué initialement à 597 milliards de francs CFA (près de 1 milliard USD), le plan de riposte du Niger au Covid-19 est finalement estimé à plus de 1400 milliards de francs CFA (près de 2,3 milliards USD).

Signalons au passage le Niger en plus d'être parmi les 19 pays africains qui ont bénéficié de

l'allège de dette du FMI, le pays a également bénéficié d'un fond de soutien d'urgence pour faire face à la pandémie. Ce don du FMI est estimé à environ 70 milliards de francs CFA (114 millions de dollars)

Rôle des syndicats

Les organisations syndicales au Niger ont, par le biais des médias sociaux et publics, contribué à sensibiliser le public au COVID-19 et aux mesures de lutte contre la propagation du virus proposées par les autorités sanitaires. Les syndicats ont également attiré l'attention sur les conditions de sécurité et de santé au travail après avoir visité certains lieux de travail et ont plaidé pour une meilleure sécurité au travail. Dans certains cas, les syndicats ont fait des dons d'équipements de protection individuelle et de désinfectants aux lieux de travail.

Il est toutefois inquiétant de constater que pendant cette période où tous les efforts doivent être déployés pour parvenir à une coopération entre les partenaires sociaux, la violation du droit des travailleurs à s'organiser et à s'exprimer a entraîné des tensions entre certains syndicats et les autorités nigériennes.

La fermeture des rangs entre les différents syndicats au Niger les placera dans une position plus forte pour plaider en faveur de la protection des travailleurs, dont la majorité est confrontée à une réelle menace des difficultés qui émergent de l'impact négatif

du coronavirus. Les syndicats doivent travailler ensemble pour recueillir des informations systématiques sur l'impact de la crise sur les travailleurs. Si les syndicats assument une responsabilité particulière dans la collecte d'informations sur l'impact de la crise sur les travailleurs formels et informels, ils peuvent devenir plus forts en insistant pour contribuer aux mesures que le Niger doit adopter dans ses efforts pour sortir de la crise.

SOUDAN DU SUD : En quête de stabilité et prêt à combattre **COVID-19**

Le Soudan du Sud, la plus jeune république d'Afrique, compte environ 11 millions d'habitants et d'immenses ressources naturelles. Il se remet d'une longue guerre civile de près de sept ans après la séparation du Soudan. Il a souffert de déstabilisation, de rébellions et de milices et est marqué par des infrastructures médiocres et des systèmes de santé manifestement inadéquats. Le récent accord entre le gouvernement de Juba et les forces de l'opposition dirigées par Riek Machar promet une plus grande stabilité à l'avenir.

Le Soudan du Sud, où la présence des Nations Unies est importante, avec son personnel et ses forces de maintien de la paix entrants et sortants et avec de nombreux membres du monde des affaires ayant des interactions régulières avec le monde extérieur, semble paradoxalement avoir été épargné pendant un certain temps par rapport aux pays voisins.

Néanmoins, le pays n'a pas attendu la confirmation du premier cas pour mettre en place des mesures restrictives. Le président de la République Salva Kiir Mayardit a mis en place un groupe de travail de haut niveau sur COVID-19, présidé par le premier vice-président, Riek Machar, pour coordonner la réponse nationale sur COVID-19. Il est devenu le 51e pays africain à signaler un cas d'infection à coronavirus et a déclaré son premier cas le 5 avril 2020, alors que ses mesures étaient déjà en place depuis le 14 mars.

Mesures de prévention et restrictions

Le Sud Soudan a commencé le 14 mars par suspendre tous les vols en provenance des pays touchés par le Coronavirus, et progressivement entre le 20 et 25 Mars 2020 mettras en place d'autres mesures en les durcissant au fur et à mesure que le nombre de cas s'accroissaient, notamment;

- Fermeture de toutes les écoles et universités
- Interdiction de tous rassemblements sportifs, sociaux, politiques et religieux;
- Décret d'un couvre-feu de 20.00 à 6.00 pendant 6 semaines et qui seras ultérieurement durcit pour commencer à 19h.
- Fermeture des restaurants sauf pour des plats à emporter;

- Interdiction aux motos taxi "Bodaboda" de transporter des passagers,

- Suspensions des vols intérieurs entre la capital Juba et les états et entre états, ainsi que plus tard tous les transports publics et privés par voie terrestres;

- Interdiction de voyager pour tous les officiels ;

- tous les diplomates et autres citoyens et résidents autorisés à rentrer au pays;

- Fermeture des frontières exceptés pour les transports cargos et transport des produits alimentaires ;

- Campagne intensive sur l'hygiène individuelle, réduction des contacts humains, maintien de la distanciation sociale sur le lieu de travail .

Comme dans certains autres pays, la mise en œuvre de ces mesures n'a pas été facile. Malgré les mesures punitives mises en place, il y a eu des cas évidents de non-respect et de méfiance de la part de la population. Un incident important a été signalé dans les médias le 27 mars 2020, où des centaines de personnes dans le nord du Haut-Nil se sont échappées d'un centre de quarantaine du district de Renk. Environ 500 Sud-Soudanais ont traversé la frontière vers le Soudan voisin.

Il y a également eu des cas aux frontières, en particulier avec l'Ouganda où l'équipement de test n'était pas disponible et d'autres cas de difficultés pour obtenir des échantillons à tester à Juba, la capitale, en raison de problèmes de transport.

Cependant, l'impact négatif en termes d'accès aux produits de première nécessité résultant des mesures a été minime. Cela

peut être dû au fait que le pays bénéficie toujours du soutien des Nations Unies et des organisations humanitaires.

En outre, le gouvernement a mis en place un système de suivi et d'appui aux mandants dans la gestion de la réponse.

Le Ministère de l'éducation générale du Soudan du Sud a également lancé une initiative louable, impliquant un programme d'enseignement à distance de cours essentiels tels que l'anglais, les mathématiques et les sciences pour les élèves des écoles primaires et secondaires. Ces cours devaient être diffusés sur les stations de radio et de télévision nationales.

Intervention syndicale

Parmi les mesures proposées en faveur des travailleurs, figure celle relative à une journée de travail de quatre heures avec plein salaire. Cette mesure a été adoptée par le ministère du Travail, qui fait partie du groupe de travail présidé par le vice-président de la République.

La Fédération des syndicats de travailleurs du Soudan du Sud (SSWTUF) a indiqué que le syndicat collabore avec les ministères du Travail et de la Santé et participe à la prise et au suivi des décisions qui ont été prises pour lutter contre la propagation du COVID-19.

En partenariat avec les établissements de santé et les ONG locales, le syndicat sensibilise les travailleurs une heure par jour via la station de radio officielle. Le SSWTUF est convaincu que le gouvernement fait de son mieux dans les limites des ressources disponibles et du soutien des partenaires au développement.

Avant la crise sanitaire, cependant, les salaires des fonctionnaires avaient été gelés pendant six mois.

Depuis le 7 mai, le Soudan du Sud a commencé à assouplir les restrictions, malgré l'augmentation du nombre de cas dans le pays. Au 25 mai, 655 cas avaient été confirmés avec 6 guerisons et 8 décès.

Il convient de noter en particulier le rétrécissement du couvre-feu; la reprise des activités des bars et restaurants; l'autorisation de transporter des passagers sur des motos; et l'ouverture de magasins, conformément aux mesures de distanciation sociale, et de port obligatoire de masques.

L'assouplissement des restrictions peut être un moyen d'apaiser la population, qui n'appelait pas seulement à une reprise normale des activités, mais aussi à la poursuite de la reconstruction nationale dans le contexte de l'accalmie entre les milices.

Au Soudan du Sud, l'économie est principalement basée sur le pétrole qui a posé de nombreux défis ces derniers temps. Les opportunités de collaboration et de mobilisation nationale qu'offre la crise devraient être mises à profit. La chance que le SSWTUF a eue en se joignant pour prendre des décisions sur la réponse nationale à COVID-19 et en surveillant leur mise en œuvre devrait être utilisée par les partenaires sociaux pour renforcer le dialogue social afin que la voix des travailleurs puisse figurer dans la prise de décision nationale. Cela peut également aider le Soudan du Sud à consolider sa stabilité après une guerre civile prolongée et à jeter les bases de ses progrès pacifiques.

La gestion de la Crise du **Covid-19** au Cameroun

A la date du 27 mai 2020, le Cameroun comptait 5 436 cas confirmés de COVID-19 avec 1 996 guérisons et 175 décès. La pandémie de coronavirus a un impact négatif sur l'économie camerounaise qui a enregistré des pertes d'environ 800 milliards FCFA (environ 1,3 milliard USD).

Plusieurs secteurs économiques, notamment le tourisme, les transports et les services, ont été particulièrement touchés. Selon une étude de l'Association des Employeurs du Cameroun (GICAM), ces secteurs ont connu une baisse d'activité d'environ 92%.

Le Cameroun qui avait opté pour un confinement partiel a récemment levé certaines restrictions en vue de relancer l'activité économique.

Mesures restrictives

Suite au signalement du cas index du COVID-19 à Yaoundé, Cameroun le 6 mars 2020, le président de la République, Paul Biya, a prescrit le 17 mars treize (13) mesures pour limiter et contrôler la propagation du virus en le pays.

Ces mesures vont de de la fermeture des frontières au report des compétitions sportives, en passant par la fermeture des établissements scolaires et universitaires, la fermeture des débits de boisson et la suspension des visas d'entrée au Cameroun.

En outre, les restaurants et les installations de loisirs ont été fermés à partir de 18 heures. À partir de. Les rassemblements de plus de cinquante (50) personnes et les surcharges dans les bus, taxis et taxis-motos étaient interdits.

Les mesures couvraient également la restriction des déplacements urbains et interurbains et la réglementation du trafic des clients sur les marchés et les centres commerciaux.

En plus de ces mesures, le gouvernement camerounais a recommandé à la population de respecter les règles d'hygiène et les mesures de distanciation sociale annoncées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Mesures sociaux économiques

Pour faire face aux conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19, le président de la République a appelé son gouvernement à faire preuve d'ingéniosité et de créativité.

Le 31 mars, le président Biya a créé un fonds spécial de solidarité pour lutter contre la pandémie. Selon la présidence camerounaise, le fonds, initialement doté de la somme de 1 681 833 $ US (1 milliard de FCFA), était destiné à financer des opérations dans le cadre de la stratégie de prévention de la propagation de la pandémie de coronavirus au Cameroun.

Le 30 avril dernier, 19 mesures visant à amortir le choc subi par les ménages et les entreprises à cause des restrictions liées à la lutte contre le Covid-19 ont été édictées par le Premier ministre camerounais.

Elles concernent la suspension, pour une période de trois mois, du paiement des frais de stationnement (pénalité pour occupation de l'espace portuaire au-delà des jours de franchise) et de surestaries (pénalité sur détention du conteneur sur un terminal au-delà des délais de franchise) dans les ports de Douala et de Kribi, en ce qui concerne les produits de première nécessité. Il s'agit-là d'une mesure qui aura un impact sur les recettes douanières.

En outre, au niveau fiscal, le gouvernement a prescrit la déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités consentis par les entreprises pour la lutte contre la pandémie du Covid-19 ; l'exonération de la taxe à l'essieu du 2e trimestre ; l'exonération de la taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour le reste de l'année 2020, à compter du mois de mars 2020.

Le gouvernement a aussi décidé de l'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, du paiement entre mai et juillet des allocations aux travailleurs dont les employeurs peinent à s'acquitter de

leurs cotisations sociales, de l'augmentation des allocations familiales de 2800 à 4500 FCFA ou encore de la revalorisation de 20% des pensions.

La gestion de ce fonds a été vivement critiquée par les partenaires sociaux, qui ont estimé que les mesures prises étaient insuffisantes pour alléger la charge fiscale des employeurs. En outre, aucune des mesures d'accompagnement n'a porté sur la perte de revenus des travailleurs qui sont en congé technique non rémunéré.

Une gestion de crise sous fond de division politique,

Alors que le Cameroun luttee pour maîtriser la pandémie, des initiatives de l'opposition subissent des fortunes diverses. Pour avoir entrepris de distribuer des masques et des gels hydroalcooliques à la population, six membres de l'opération de solidarité « Survie-Cameroun », lancée par l'opposant Maurice Kamto ont été arrêtés. Après cinq jours d'incarcération, les six détenus accusés de « rébellion en bande » ont finalement été libérés à la suite de multiples pressions.

L'arrestation et la détention de ces personnes ont provoqué une vague de tumulte dans le pays et au-delà. Pour Ilaria Allegrozzi, chercheuse senior de Human Right Watch (HRW) pour l'Afrique centrale, cette arrestation a mis en évidence la volonté du gouvernement de réprimer tout effort de l'opposition, alimentant les divisions politiques à un moment où la coopération nationale est plus que jamais nécessaire.

Le rôle des syndicats

Le paysage syndical camerounais est très complexe et dominé par le pluralisme, qui a été abusé par les dirigeants syndicaux

et donc désavantagé les travailleurs.

Tout en continuant de sensibiliser au niveau local, les syndicats doivent réfléchir à la manière d'assurer la sécurité sur le lieu de travail, de protéger les emplois et de plaider pour la protection sociale de tous dans la société.

Une plate-forme permanente de collaboration et de cohésion intersyndicales est essentielle pour les syndicats camerounais pour pouvoir relever les défis difficiles auxquels sont confrontés les travailleurs camerounais. Une telle plate-forme peut renforcer leurs efforts pour sécuriser le dialogue social avec le gouvernement et les employeurs afin qu'ensemble ils puissent formuler des réponses à la crise et également travailler pour des politiques d'après crise qui profitent aux Camerounais.

L'approche de la Tanzanie pour lutter contre **COVID-19** - Sauver l'économie pour le peuple ou agir à son détriment ?

La Tanzanie est sous le contrôle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres institutions pour diverses raisons depuis que COVID-19 a commencé à se propager à travers l'Afrique. Plus précisément, l'approche de la Tanzanie pour lutter contre la propagation du virus a été classée comme n'étant pas assez stricte et dominée par le secret. Le président tanzanien, John Magufuli, a été critiqué pour avoir minimisé à plusieurs reprises la gravité de la pandémie de coronavirus.

Le gouvernement s'est opposé à l'adoption de protocoles de

confinement stricts ou à la restriction des mouvements de ses citoyens pour contenir la propagation du virus comme le font d'autres pays. Ce qui apparaît comme une approche radicale et non conventionnelle pour beaucoup, y compris le peuple tanzanien, d'autres pays, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Union Africaine.

Le gouvernement tanzanien a condamné la nécessité d'un confinement du pays pour deux raisons principales :

- Les implications économiques d'un confinement

- La Surestimation déduite de la gravité de la pandémie

Dans un certain nombre d'actualités, le président a continuellement exprimé ses préoccupations et fait des allégations concernant les kits de test qui, selon lui, sont défectueux et constituent une tentative des « puissances étrangères impérialistes » à déformer le taux d'infection dans le pays.

Répondant à ces affirmations du président de la Tanzanie, le chef du Centre Africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), le Dr John Nkengasong a affirmé que les kits de test utilisés par la Tanzanie et d'autres pays africains ont été «validés et fonctionnent très bien». Il a en outre souligné que la coopération, la coordination et la collaboration étaient essentielles au succès de la lutte contre COVID-19.

Au 11 mai 2020, selon les statistiques du Worldometer, le nombre cumulé de cas infectés en Tanzanie était de 509 avec 21 décès et 183 guérisons. Le premier cas signalé le 16 mars 2020 dans le pays était un cas importé par une femme tanzanienne de 46 ans arrivée de Belgique.

Comparativement à la Tanzanie, le Kenya a enregistré 700 cas avec 33 décès et 251 guérisons alors que l'Ouganda a enregistré 121 cas avec 0 décès et 55 guérisons. Les deux pays partagent des frontières avec la Tanzanie et ont adopté diverses mesures de confinement et de restriction pour contenir la propagation du virus depuis mars, lorsque le nombre de cas a commencé à augmenter dans la sous-région de l'Afrique de l'Est.

Selon le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies, la Tanzanie n'avait effectué que 652 tests au 7 mai 2020, contre plus de 26 000 tests effectués au Kenya et près de 45 000 en Ouganda. **Quelles sont donc les mesures prises par le gouvernement pour réduire la propagation du virus ?**

Suite au rapport du premier cas COVID le 16 mars, le Premier ministre tanzanien a annoncé une série de mesures pour contenir la propagation.

Ceux-ci comprenaient :

- Fermeturedetouteslesécoles, y compris les universités
- Suspension des rassemblements et réunions politiques
- Suspension d'activités sportives telles que la Vodacom Premier League et les jeux interscolaires dans tout le pays
- Mise en quarantaine de 14 jours de tous les voyageurs en provenance des pays touchés par COVID à leurs propres frais.

Ces mesures, selon le Premier ministre, devaient être revues par le gouvernement en fonction de l'évolution de la situation. Entre-temps, le président a exhorté les gens à continuer par travailler et à assister aux

cérémonies religieuses. Selon lui, il est vital que les gens se rendent encore dans les lieux de culte pour trouver une «vraie guérison». Des inquiétudes ont été exprimées à ce sujet car ce sont des endroits où la distanciation sociale est difficile à observer.

Limites et préoccupations concernant l'approche du gouvernement dans la lutte contre la pandémie

En Tanzanie, la principale priorité du gouvernement semble être de maintenir l'économie, le président Magufuli refusant de fermer les marchés ou le port lucratif du centre commercial de Dar es Salaam. Des protocoles stricts de distanciation sociale n'ont pas été appliqués dans le pays de 56 millions d'habitants.

Des informations et des craintes ont été exprimées à propos du fait que le gouvernement cache le vrai nombre de cas avec des vidéos diffusant des inhumations nocturnes secrètes, des hôpitaux débordant de personnes présentant des symptômes de COVID-19 et la mort de trois députés en moins de quinze jours. Bien qu'il n'y ait aucune preuve réelle, les médecins, les chefs de l'opposition et les militants ont suspecté ces décès au coronavirus.

Pendant ce temps, le président de la Tanzanie a ordonné la suspension des allocations aux politiciens qui refusent d'assister aux sessions parlementaires en raison de prétendues inquiétudes concernant COVID-19 suite au décès des trois députés. Ces informations viseraient principalement les politiciens de l'opposition.

L'opposition prétend également que «la maladie est devenue incontrôlable ». Le président du CHADEMA (parti d'opposition) fait valoir que jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas

présenté de budget supplémentaire au Parlement qui allouerait des ressources pour lutter contre la propagation du virus.

En outre, plusieurs rapports pointent vers une répression des droits civils en Tanzanie. Amnesty International a appelé le gouvernement tanzanien à mettre fin à sa répression contre les journalistes, citant des exemples de journalistes et de médias qui ont vu leur licence suspendue pour avoir diffusé des informations sur COVID-19.

Rôles des syndicats

Les syndicats ont brillé par leur absence dans la situation tanzanienne. Il n'y a aucune trace de l'engagement des syndicats ou des organisations de la société civile dans la contribution des gouvernements à la réponse au COVID, comme on le voit dans la plupart des pays d'Afrique et du monde en général.

En plus, il n'existe aucun dossier de mesures de protection sociale spéciales pour soutenir les groupes vulnérables ou les personnes touchées par le virus pendant cette période, comme c'est le cas dans de nombreux pays.

Les tentatives des organisations syndicales sous-régionales et régionales de tendre la main aux syndicats tanzaniens qui leur sont affiliés n'ont donné aucun résultat à ce jour.

Dans l'ensemble, on s'inquiète de plus en plus de l'approche du gouvernement tanzanien pour lutter contre la pandémie qui fait rage. Le cas de la Tanzanie semble démontrer un conflit entre la priorisation de l'économie et la satisfaction des besoins de sécurité et de santé publiques. Jusqu'à présent, la réponse du gouvernement semble reposer davantage sur la vision personnelle du président que sur les preuves scientifiques et les recommandations d'institutions clés telles que l'Organisation Mondiale de la Santé.

Parallèlement, selon les projections économiques du FMI, la croissance économique du pays devrait ralentir de 6,3% en 2019 à 2% en 2020 en raison de la pandémie. Ainsi, bien que l'approche adoptée par le gouvernement tanzanien à l'égard du COVID-19 ne semble pas nécessairement favorable à l'économie du pays, les coûts sociaux de cette approche peuvent également être désastreux. Le manque d'informations exactes et données mises à jour, des essais limités, l'absence de protocoles stricts pour contenir la propagation du virus, l'absence de mesures d'incitation et de soutien pour les travailleurs et vulnérables personnes, et la non-participation des acteurs clés dans le dialogue et consultation sur la formulation de réponses pour lutter contre la pandémie, tout cela est source de préoccupation.

Pour l'instant, les défenseurs et les partisans de la « cure autoproclamée à base de plantes» de Madagascar pour COVID-19 se félicitent d'une récente mise à jour selon laquelle la Tanzanie a rejoint un certain nombre de pays africains pour commander « COVID-Organics ». La phytothérapie est censée guérir le COVID-19, mais l'efficacité de ce médicament n'a pas encore été certifiée et

approuvée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies a également déclaré que la boisson devait subir des « tests rigoureux » et être approuvée.

Gestion de la Crise du **Covid-19** au TCHAD

Suite à l'annonce du premier cas de COVID-19 le 19 mars 2020 au Tchad, le pays comptait au 28 mars 715 cas avec 359 récupérations et 64 décès. Les autorités compétentes ont pris une série de mesures pour limiter la propagation du virus. Au moment où certains pays lèvent progressivement la fermeture, le Tchad a décidé d'isoler sa capitale et un certain nombre de villes.

Mesures restrictives

Face à l'ampleur de la situation, les autorités tchadiennes ont annoncé le 24 mars 2020 la mise en place d'un comité de

surveillance et de sécurité sanitaire ainsi qu'un plan d'urgence de 15 milliards de FCFA (environ 25 millions USD) pour la lutte contre le coronavirus.

Parmi les mesures prises par le Comité figurent la mise en place d'une plateforme de coordination et d'un centre de soins pour les cas suspects ou confirmés, les mesures de quarantaine pour les personnes des pays à risque, la suspension des vols vers N'Djamena à partir du 18 mars et la mise en place d'une équipe d'intervention d'urgence.

Des mesures complémentaires visant à limiter les rassemblements, la proximité dans les transports en commun et à ne maintenir ouvert que les commerces essentiels ont également été prises, ainsi que l'instauration d'un couvre-feu de 20h à 5h.

L'organisation de funérailles est interdite, tout comme les sorties et entrées dans la ville de N'Djamena mais une dérogation est faite aux véhicules transportant les marchandises et les denrées alimentaires.

Les lieux de culte restent fermés et le port du masque est obligatoire depuis le 7 mai 2020 au Tchad, sous peine d'amende.
L'État d'urgence sanitaire a été instauré le 25 avril pour une durée de 21 jours. Il a été prorogé le 15 mai par l'Assemblée nationale pour une période de deux mois, du 16 mai au 16 juillet 2020.

Face aux lourdes pertes de la crise sur l'économie, le porte-parole du Gouvernement, a annoncé ce mercredi 20 Mai 2020, l'instauration de nouvelles mesures pour concilier la lutte contre le Covid-19 avec les nécessités économiques et sociales. Elles concernent entre autres :
L'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 25 avril pour une période de 21 jours. Il a été

prorogé le 15 mai par l'Assemblée nationale pour une période de deux mois, du 16 mai au 16 juillet 2020. Encore une fois, le 15 mai, un décret présidentiel a institué un nouveau Comité de Gestion de Crise Sanitaire (CGCS). Le nouveau CGCS était placé sous l'autorité et la supervision directe du président de la République, Idris Deby, et était composé essentiellement de membres du gouvernement et du directeur du cabinet civil du président de la République. Sa mission est de définir et mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion de la pandémie COVID-19 et de diriger, coordonner, suivre et évaluer toutes les interventions des acteurs impliqués dans la gestion de la crise sanitaire. D'une manière générale, le Comité supervisera toutes les mesures de lutte contre la crise du COVID-19 et ses conséquences sur l'ensemble du territoire national.

Mesures Sanitaires

- La mise en place d'une Coordination Nationale de Riposte Sanitaire pilotée par les scientifiques et consacrée à la lutte opérationnelle contre la COVID-19 (CNRS-COVID19)

- La prise en compte du Tchad profond dans la stratégie de riposte sanitaire avec la mise en place des Coordinations provinciales de riposte sanitaire (CPRS), dirigées par d'éminents spécialistes dans chaque province.

- La création de cinq (5) sous-comités inclusifs spécialisés dédiés respectivement à la sensibilisation, à l'assistance aux personnes démunies, à la défense et sécurité.

- Le lancement en urgence des commandes supplémentaires de matériels médicaux essentiels dont le Covid-Organics, qui devra être disponible sur tout le territoire national.

- L'acquisition d'au moins cinq (5) Laboratoires mobiles afin d'accroître notre capacité de dépistage et l'accroissement d'accueil des hôpitaux de la Renaissance et Farcha.

- La mise à disposition de toutes structures publiques en province (hôtels, écoles) pour l'accueil des éventuels malades, si cela est nécessaire.

Le CGCS a annoncé des mesures spéciales pour les agents de santé. Il s'agit notamment de l'octroi d'une indemnité spéciale aux agents de santé infectés par le coronavirus dans l'exercice de leurs fonctions. Il convient également de noter que les salaires des agents de santé décédés du COVID-19 seront maintenus pour leurs personnes à charge (jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de la majorité).

Mesures sociaux économiques

Face aux lourdes pertes économiques causées par cette crise, le porte-parole du gouvernement a annoncé mercredi 20 mai 2020, l'introduction de nouvelles mesures pour concilier la lutte contre le COVID-19 avec les besoins économiques et sociaux. Ces mesures comprenaient :

- Le réouverture des restaurants (y compris les lieux de grillade) pour les ventes à emporter
- La réouverture des boutiques, magasins et marchés, dans le respect des mêmes consignes sanitaires ;
- L'autorisation de circulation des moyens de transport urbain avec un nombre de passagers limités à quatre pour les taxis et dix pour les minibus.

Le non-respect des conditions attachées à ces mesures de secours expose les contrevenants aux sanctions prévues à cet effet et pourrait

conduire au rétablissement des mesures d'interdiction totale.

Un Fonds national de solidarité et de soutien pour les couches vulnérables de la population, doté d'un budget de 100 milliards de FCFA (environ 169 millions USD), a été créé en plus du fonds spécial. Il s'agit d'étendre et de renforcer les filets de sécurité sociale dans tout le pays pour couvrir d'autres provinces non couvertes par les projets et programmes en cours.

Entre autres mesures, nous notons :

- La prise en charge des factures d'électricité et d'eau liées aux usages domestiques au niveau de la tranche sociale pour une durée de 3 mois et 6 mois.

- La réduction de 50 % sur l'Impôt Général Libératoire (IGL) et la patente au profit des assujettis sur toute l'étendue du territoire national, pour l'année 2020.

- Le parachèvement du Fonds pour l'Entrepreneuriat des Jeunes en accord avec les banques tchadiennes pour un montant de 30 milliards.

- Des mesures en matière d'accompagnement des acteurs économiques induisent des charges importantes à hauteur de 943 milliards de F CFA, dont plus de 200 milliards immédiatement mobilisables dans le cadre de la restructuration du budget de l'État.

- Le lancement de l'opération de distribution de vivres aux plus démunis pour compter du mercredi 20 mai, en attendant la livraison des commandes alimentaires lancées à l'extérieur.

- La mise en œuvre d'un plan d'actions renforcé pour réussir la campagne agricole 2020.

- La distribution désormais gratuite des masques
- La poursuite du rapatriement des tchadiens bloqués à l'extérieur.

L'implication des organisations syndicales

Plusieurs agents de santé ont été infectés par manque d'équipement de protection.

Le Syndicat des travailleurs de la santé s'est plaint de la mort des agents de santé et a fait pression sur le ministre de la Santé pour que le gouvernement accorde une attention particulière aux agents de santé en première ligne de la réponse. Le syndicat a essentiellement appelé le gouvernement à former et à protéger les travailleurs engagés dans la lutte contre le coronavirus afin qu'ils puissent fournir des soins de qualité aux patients en toute sécurité.

Les syndicats tchadiens regrettent également que les mesures prises par les autorités n'aient pas dûment pris en compte les travailleurs informels. Les travailleuses se mobilisent pour une campagne de sensibilisation.

Dans son évaluation, le Comité de gestion de la crise sanitaire s'est déclaré préoccupé par le fait que les mesures restrictives et les protocoles de distanciation sociale ne sont pas correctement respectés par certains citoyens et que cela contribue à la propagation accélérée du virus.

La faiblesse de la confiance entre les autorités et la population explique en partie le non-respect de certaines des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie. Cela peut être aidé si les autorités font un effort particulier pour atteindre la population, y compris les syndicats, qui ne bénéficient pas facilement des moyens du dialogue social. Plus d'espace

pour l'implication des syndicats dans la réponse à COVID-19 aidera dans le message populaire qui est nécessaire pour que les citoyens assument également la responsabilité individuelle dans la lutte contre le coronavirus.

De leur côté, les syndicats doivent considérer comme un devoir envers leurs membres et leurs familles de continuer à soulever les questions de l'équipement de protection du personnel. En outre, les syndicats doivent travailler dur pour mettre en évidence les effets de la crise sur les travailleurs et pour exiger et rechercher des mesures qui aident les travailleurs à relever les défis posés par la crise actuelle.

COVID-19 - RÉPONSE DU LIBÉRIA

Le Libéria a subi deux grandes guerres civiles entre 1989 et 2003 qui ont tué plus de 400.000 personnes. Encore en état de fragilisé en raison de cette guerre, le pays a été frappé onze ans plus tard par l'épidémie du virus Ebola de 2014, qui a duré jusqu'en 2015. Un pays pauvre qui luttait pour se remettre de la dévastation des années précédentes et plongé dans d'énormes difficultés sociales et économiques, tel était la situation du Libéria lorsque que le Pays a été impacté par la COVID -19 qui est en voie de faire de nouveaux ravages.

Le premier cas de COVID-19 au Libéria a été confirmé le 16 mars. La personne infectée était un fonctionnaire du gouvernement rentrant de Suisse. Il a reconnu avoir violé les protocoles de filtrage, qui avaient été institués plus tôt, lors de son arrivée à l'aéroport international du pays. Le deuxième cas a été confirmé le 17 mars et la personne infectée était un proche du premier cas. Le troisième cas, impliquant également un voyageur de retour, a été confirmé le 20 mars. Suite à cela, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a déclaré une urgence sanitaire nationale le 22 mars 2020.

Mesures gouvernementales pour lutter contre la pandémie

- Le président libérien George Weah a déclaré l'état d'urgence à l'échelle nationale le 8 avril 2020, avec confinement obligatoire dans plusieurs régions, dont la capitale, Monrovia, pour lutter contre la propagation du coronavirus. Le Sénat libérien a depuis approuvé une prolongation de l'état d'urgence dans tout le pays pour 90 jours afin de contrôler la propagation du coronavirus.

- Parmi les mesures immédiates adoptées, le Président a interdit l'entrée au Libéria de personnes originaires de pays où il y avait plus de 200 cas confirmés de COVID-19.

- Le gouvernement, en coordination avec les Nations Unies (ONU), les partenaires donateurs, le ministère de la Santé et l'Institut national de santé publique du Libéria (NPHIL) a mis en place le Plan national d'intervention multisectoriel (NMRP) pour le COVID-19.

- Le président a également nommé Mme Mary Broh

pour agir en tant que coordinatrice nationale de la réponse du Comité exécutif sur les coronavirus (ECOC) au Libéria. Dans ce rôle, Mme Broh doit superviser un ensemble unique d'objectifs stratégiques nationaux pour vaincre la maladie des coronavirus.

- Le président a de nouveau nommé Finda Bundoo au poste de responsable de la conformité nationale, chargée de superviser l'allocation globale et le décaissement de la logistique et des ressources pour la réponse COVID-19. En consultation avec le coordonnateur national de la réponse, Mme Bundoo doit assurer la livraison en temps opportun des fournitures et matériels nécessaires pour le contrôle du COVID-19 dans le pays et en rendre compte.

- 200 traceurs de contact ont été recrutés, formés et déployés en urgence avec l'aide des Nations Unies. Ils sont chargés d'identifier ceux qui ont été en contact avec des personnes infectées et, en cas de symptômes, de les tester. Les traceurs de contact sont également chargés d'éduquer la communauté sur la façon de prévenir les infections.

Autres mesures

- Le pays a bénéficié d'un allégement du service de la dette du Fonds monétaire international (FMI) le 13 avril, afin de rendre disponible des fonds pour le pays dans sa lutte contre la pandémie.

- La fonction publique a été invitée à accorder un congé payé aux employés non essentiels ;

- Les institutions religieuses et les écoles ont été instamment

priées de prendre des dispositions pour se laver les mains régulièrement pour la sécurité de tous ;

- Les chauffeurs de taxi moto ont été invités à prendre seulement 01 passager à la fois, et le taxi à prendre 02 passagers à l'arrière pour permettre aux passagers d'observer de distanciation sociale autant que possible.

Le gouvernement a annoncé la gratuité de l'approvisionnement en électricité et en eau, mais il n'est pas certain que les citoyens en aient encore profité.

Rôles et contribution des syndicats dans la lutte contre la pandémie

Le Congrès du travail du Libéria (LLC) s'est efforcé d'exiger certaines des mesures qui ont jusqu'à présent été mises en œuvre dans la lutte contre la pandémie. C'est la demande de la LLC qu'a été créer un groupe de travail COVID-19 dans le pays, qui a conduit à la nomination d'une doyenne, Mary Broh, en tant que coordinatrice nationale du comité susmentionné. C'est également le plaidoyer de la LLC qui a conduit à la création d'un comité de distribution de l'aide alimentaire présidé par l'honorable Wilson Tarpeh, ministre du commerce, assisté du ministre de l'agriculture avec le soutien du Secrétariat du Programme alimentaire mondial.

La LLC a participé activement aux délibérations du Conseil national tripartite qui a décidé qu'il n'y aurait pas de

licenciements de travailleurs pendant cette période.

Le Conseil a décidé que les travailleurs non essentiels des secteurs public ou privé pourraient être renvoyés chez eux pendant les 90 premiers jours avec 50% de leur salaire, tandis que ceux qui se qualifiés comme travailleurs essentiels resteraient à leur emploi avec 100% de leur salaire.

La LLC a également plaidé pour que ceux de l'économie informelle dont le travail avait été gravement entravé par la mesure du couvre-feu, reçoivent un soutien pour les empêcher de tomber dans le dénuement.

L'organisation LLC, a également été impliquée dans des opérations de sensibilisation au respect des différentes mesures préventives annoncées par le ministère de la Santé, dans la distribution de l'aide alimentaire et d'autres actions de mise en œuvre du plan de réponse COVID 19.

A la date du 22 mai 2020, le nombre de cas confirmés au Libéria était de 249 cas, avec 136 guérisons et 24 décès. Cela montre une augmentation constante de la propagation de la maladie.

Comme dans d'autres pays africains, il est clair que le virus se propage toujours et n'a pas atteint son pic d'infection. Alors que l'Afrique et le reste du monde luttent pour trouver un remède aux nouveaux coronavirus, les syndicats doivent continuer de

s'impliquer dans les efforts, pour contenir le virus et empêcher sa propagation et aussi pour garantir que les gens puissent gagner leur vie.

Pour les syndicats, cela nécessite de se focaliser sérieusement sur ce qui est important pour les travailleurs. En premier lieu, la question de la sécurité et de la santé au travail revêt une importance cruciale. Il s'agit de s'assurer que le monde du travail continue d'être le lieu où les travailleurs gagnent leur vie et non où, ils contracteront le virus mortel.

Étant donné que les pressions sur les économies et les besoins de survie ont conduit à l'assouplissement des restrictions et à la reprise du travail, le syndicat doit être en première ligne pour s'assurer que des tenues et des équipements de protection sont disponibles, et que le travail est organisé de manière à permettre la distanciation physique nécessaire pour empêcher transmission facile du virus.

Encore une fois, au Libéria comme dans de nombreuses régions d'Afrique, la pandémie de COVID-19 a révélé la faiblesse de notre tissu économique et social, en particulier la faiblesse et la quasi-absence de protection sociale pour la majorité de notre population. Nos syndicats doivent être plus déterminés à plaider et à faire campagne pour la protection sociale, pour des services publics de qualité et pour l'emploi. Nous ne pouvons le faire que si nous accordons l'attention nécessaire à l'unité des travailleurs et à leur fidèle représentation. De cette façon, nous pouvons pousser nos gouvernements à faire ce pour quoi ils sont élus, à savoir promulguer des politiques et des lois qui répondent aux besoins du développement et apportent des avantages matériels à la population.

ERYTHREE La participation citoyenne à la réponse au **COVID 19** et l'heure du renouveau

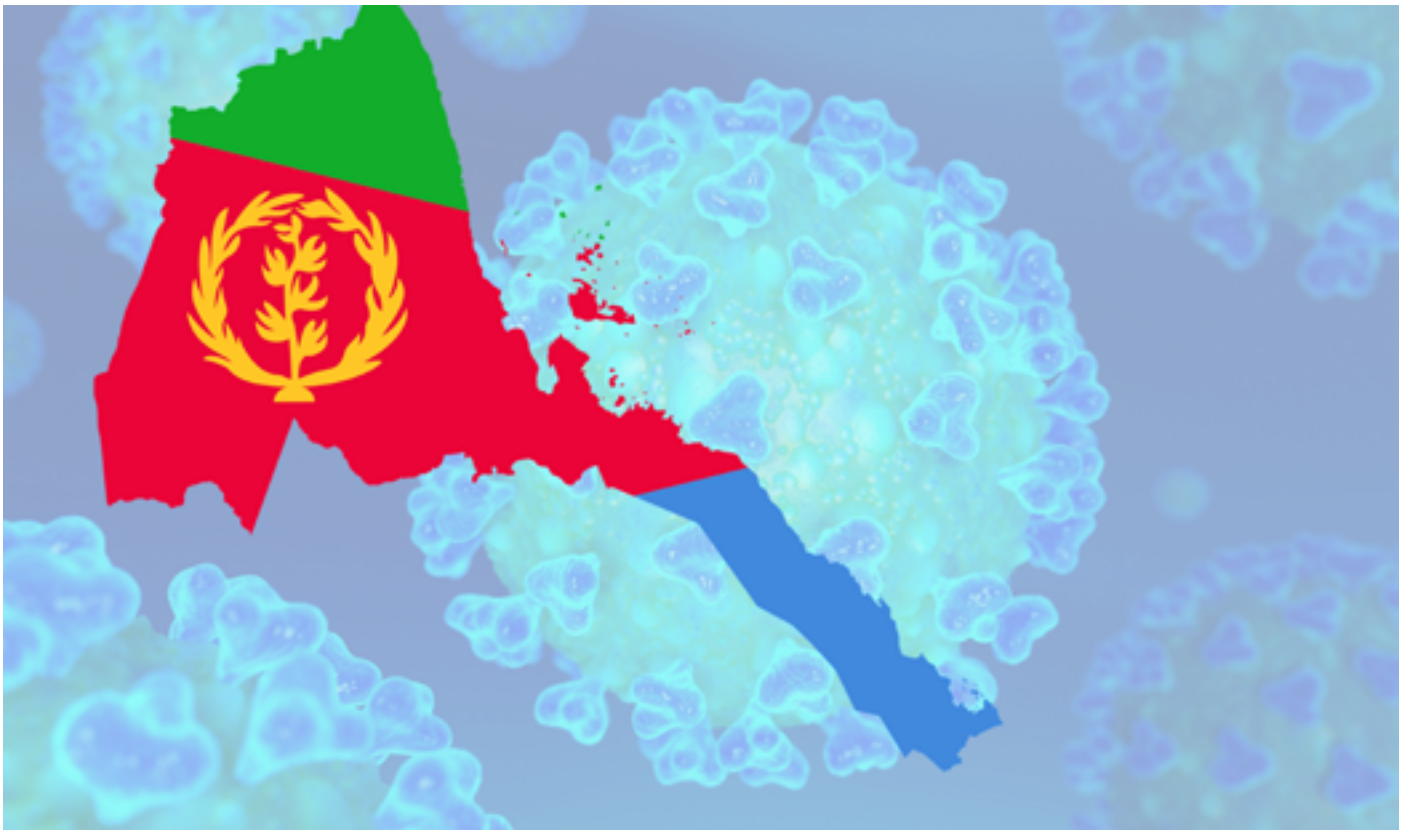

L'Erythrée a connu ces dernières années une diminution du taux de croissance qui a eu un impact sur son statut de pays moins développéetéconomiquement fragile, cependant des experts ont récemment prédit dans les années à venir une embellie et des perspectives économique positives avec des prévisions de croissance à la hausse pour 2020 et 2021.

Cela est probablement dû aux récentes levées des sanctions de l'ONU, à la poursuite de l'Accord de paix et d'amitié avec l'Ethiopie, la cessation des hostilités avec Djiboutietlapromessederéformes financières qui a abouti à un retour des organisations internationales

et des investisseurs potentiels.

C'est dans ce contexte, que l'Erythrée n'a pas été épargné par la pandémie Coronavirus COVID 19, le 21 Mars le premier cas en Érythrée a été confirmé à Asmara le 21 Mars 2020, un ressortissant érythréen arrivant de Norvège. Par mésure de précaution, le gouvernement a exhorté les gens à ne pas voyager vers ou depuis le pays à haut risques, tous les voyageurs entrants qui se sont récemment rendus en Chine, en Italie, en Corée du Sud ou en Iran avaient été mis en quarantaine.

Mesures de prévention

A partir du 26 mars 2020, l'Erythrée décrète les premières mesures de précaution qui se durciront ensuite pour finir par un confinement totale et la publication des lignes directrices comprenant des mesures durement mis en œuvre à partir du 2 avril 2020 pendant 21 jours, le délai a été prolongé jusqu'à ce jour par une décision du Gouvernement de l'Erythrée du 22 Avril 2020 a annoncé que les lignes directrices restent en vigueur tandis que la diffusion de COVID-19 continuera d'être évaluée de manière approfondie et les informations précises qui en résulteront seront rendues publiques au moment opportun.

Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Tous les citoyens sont obligés de rester chez eux. Cette directive ne s'appliquera pas aux personnes engagées dans des tâches de développement et de sécurité indispensables.

- Les membres d'un ménage, ne dépassant pas deux à la fois, sont autorisés à sortir de chez eux pour acheter des aliments essentiels pendant la journée. Cette autorisation

conditionnelle s'applique également aux soins médicaux d'urgence.

- Toutes les activités et transactions commerciales seront interdites pendant cette période. De même, les marchés hebdomadaires qui se produisent dans diverses parties du pays resteront fermés. Les entreprises de production, d'approvisionnement et de transformation des aliments ainsi que les épiceries, les pharmacies et les banques continueront cependant de fournir des services. Ces institutions fermeront à 20h00 tous les soirs.

- Toutes les institutions gouvernementales arrêteront les services et fonctions de routine pour se concentrer sur les tâches indispensables de développement et de sécurité. La majorité des employés du secteur public resteront ainsi à la maison.

- À l'exception des citoyens employés dans des institutions qui continueront leurs fonctions, toutes les autres personnes confinées à leur domicile ne sont pas autorisées à utiliser leur voiture privée pendant cette période.

- Les principaux secteurs productifs et de services (fabrication, transformation alimentaire, construction, camionnage,etc.)continueront de fonctionner.

- Les citoyens des zones rurales engagés dans l'agriculture et l'élevage continueront de s'engager dans leurs tâches essentielles de développement.

- La mise en œuvre rigoureuse

des mesures énoncées ci-dessus sera assurée, au-delà de l'engagement critique des citoyens concernés, par les autorités de police et de sécurité ainsi que par les comités de quartier. Des mesures juridiques punitives seront prises à l'encontre de toute personne qui enfreint les directives actuelles et antérieures du gouvernement.

- Toutes les institutions publiques et privées qui poursuivront leurs opérations devront respecter strictement la distanciation sociale et toutes les autres directives émises par le Ministère de la Santé.

- Tous les membres du personnel des organismes publics et privés qui poursuivront leurs activités se verront délivrer des permis par leurs institutions respectives.

Comme ailleurs, le Gouvernement a systématiquement déployés des agents de sécurité pour le contrôle, mais pour plus d'efficacité ont impliqués les agents du public, des chefs religieux et des comités de quartier pour en surveiller le respect. Cela semble avoir payé, au 21 Mai 2020 il y a 39 cas confirmés et tous les 39 sont été guéris.

Le 16 Mai dernier, l'Erythrée a décidé de lancer des tests aléatoires et approfondis pour évaluer la propagation du COVID-19 dans le pays.

Autres mésures at leur impact

Le Gouvernement a adressé un message fort de sensibilisation en évoquant le sens de

« caractère fort et résilient du peuple Erythréens » et face à une telle menace en appelle à la compassion et à la solidarité de

tous.

Le formidable système mis en place impliquant la contribution d'un large éventail des personnes et des entités. Ceci incluant la collecte des fonds auprès des citoyens parmi les plus aisés, du monde des affaires, des entreprises et autres organisme parapubliques, ont aussi été impliqué des contributions des citoyens, des associations, des coopératives , des églises, des parties de salaires d' employés et plus important des Erythréens résidents à l'étrangers et de la diaspora Erythréennes regroupés par pays ou à titre individuel, qui ont été parmi les plus actifs , comme à l'accoutumée quand on sait que les transferts depuis la diaspora contribue significativement au revenu national.

Les dons étaient fait tant en argent comptant qu'en nature, un site d'information en Anglais et en langue locale a été mis à disposition pour publier les dons collectés au fur et à mesures en forme de publicité mais aussi d'incitation à plus de contribution.

Une des images forte qui démontre l'engagement citoyen et de la discipline, sont ces jeunes volontaires qui ont organisé des pulvérisations des désinfectants dans des zones très peuplées d'Asmara et de certains marchés .Ceci a été fait en collaboration avec le Ministère de la Santé.

Le tourisme et l'industrie des transports auraient été gravement touchés par les mesures de restriction imposées pour contenir et prévenir la propagation du virus. En outre, les travailleurs de l'économie informelle qui dépendent de leurs activités quotidiennes pour gagner leur vie ont également été gravement touchés par ces mesures.

Interventions syndicales

Alors que la menace de COVID-19 devenait imminente en Érythrée, la Confédération Nationale des Travailleurs Erythréens (NCEW) s'est inquiétée et a concentré son énergie sur la prévention et la propagation de la maladie sur les lieux de travail et sur la sécurité des travailleurs. L'action d'urgence du syndicat a inclue des visites sur le lieu de travail et l'organisation de séminaires de sensibilisation.

Les cadres de la NCEW et les dirigeants de ses cinq fédérations ont visité plusieurs grandes entreprises où ils ont discuté avec les travailleurs des dangers de la maladie et des mécanismes de prévention à mettre en place et à respecter par les travailleurs. La nécessité de fournir des matériaux pour l'hygiène comme les désinfectants, de maintenir des distances physiques sûres pour le travail, de prendre les températures quotidiennement, de ne retenir que le personnel indispensable, et de faire respecter le payement des congés ont été quelques-unes des questions discutées.

La NCEW a également acheté et distribué 41 barils d'alcool à 90 entreprises dans les 6 régions du pays pour être utilisé comme désinfectant. Ont également collaboré avec l'usine textile érythréenne pour la production et la distribution à plusieurs entreprises de plus de 20 000 masques.

La Journée internationale des travailleurs a été symboliquement célébrée par le don de sang au Centre national de transfusion sanguine par 40 jeunes syndicalistes de la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW). La NCEW, en même temps, a fait une déclaration par l'intermédiaire de son Secrétaire

Général Tekeste Baire appelant les travailleurs à respecter scrupuleusement les directives émises par le gouvernement et la promesse d'un soutien matériel et financier à l'effort du peuple.

Depuis la guerre d'indépendance, l'Érythrée a connu de nombreuses difficultés. Certes, la longue période d'incertitude politique et «pas de guerre, pas de paix avec l'Éthiopie» a mis l'Érythrée en grande difficulté.

Mais le pays a sans aucun doute une capacité résiliente et un potentiel économique en termes de tourisme, d'agriculture, d'élevage, de nombreuses ressources naturelles (par exemple le cuivre, l'or et l'argent) et un accès à la mer par le biais de deux grands ports.

La pandémie est progressivement maîtrisée et il semble que le système de gouvernance actuel ait fourni un système efficace pour contenir le coronavirus et l'empêcher de se propager rapidement.

Bien que nous ne disposons pas de beaucoup d'informations sur l'impact sur l'économie, l'emploi et les moyens de subsistance, le faible classement du pays dans l'indice de développement humain du PNUD (182e sur 189 pays), nous sommes tenus à interpeller la NCEW sur l'aggravation des conditions de vie des citoyens.

La crise du COVID-19 semble avoir créé en Érythrée une vague de solidarité sans précédent depuis l'indépendance. Ce sentiment de solidarité peut être développé pour susciter une mobilisation populaire pour la reprise et le développement. Mais pour le faire efficacement, il faudra peut-être aussi favoriser une atmosphère politique qui

permette une expression populaire plus libre et une participation démocratique. Il serait utile que le NCEW utilise son caractère d'organisation de masse pour fournir un espace d'expression populaire. Cela peut contribuer à la croissance du dialogue social en tant que moyen important par lequel les travailleurs se font entendre et participent à des décisions importantes qui affectent le développement économique et social du pays et ont un impact sur leur vie et celle de leurs familles.

La gestion de la Crise du **Covid-19** au Congo-Brazzaville

Le Congo-Brazzaville n'a pas été épargné par la pandémie de COVID-19 qui, depuis mars 2020, s'est transformée en une crise sanitaire mondiale aux conséquences économiques et sociales sans précédent. Suite à la survenue du premier cas de COVID-19 dans le pays le 14 mars 2020, le gouvernement a mis en place des mesures préventives pour limiter la propagation du virus. Plus tard, afin d'appuyer ces mesures, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire, qui a été prolongé à deux reprises. Un couvre-feu a également été institué à partir de 20 heures à 5 heures du matin, un ensemble

de règles de fonctionnement régissant les ventes sur les marchés publics, un ensemble de mesures socio-économiques en faveur de la population et des mesures destinées à confiner les personnes à leur domicile, à l'exception de celles qui travaillent dans la fourniture de biens essentiels et prestations de service.

Au 27 mai 2020, le Congo Brazzaville avait 572 cas confirmés avec 161 récupérations et 19 décès.

Mesures sociaux économiques

Parmi les mesures économiques et sociales prises, il convient de noter:

- la création de deux fonds, notamment le fonds COVID-19 pour faciliter la réponse sanitaire et le fonds national de solidarité pour soutenir les entreprises et les ménages;
- la gratuité des consommations d'eau et d'électricité pour toute la période du confinement ;
- l'assistance aux personnes vulnérables par le biais d'arrangements traditionnels, tels que LISUNGI, et par le biais d'arrangements spéciaux qui pourraient aider à identifier et à aider les ménages dont les conditions de vie se sont détériorées depuis l'émergence de COVID-19.

Le processus de déconfinement

Après 46 jours de confinement total, la Coordination nationale de gestion de la pandémie du Covid-19, sous les auspices de la présidence de la République, a entamé le processus de levée progressive du confinement. Cela était nécessaire pour trouver un équilibre entre les intérêts de santé publique et la durabilité socio-économique nationale. Le processus est en cours depuis le lundi 18 mai 2020.

La décision de déconfiner, est associée à la mise en œuvre diligente de mesures pour assurer son succès. À cette fin, le gouvernement a identifié deux zones. La première zone est connue comme la zone de propagation active du virus, qui comprend les villes de Brazzaville et Pointe-Noire; et la deuxième zone est connue comme la zone de propagation non active du virus, qui comprend les dix autres comtés du pays.

Les conditions permissives du déconfinement, sans être exhaustives, sont énoncées ci-après :

- La sensibilisation accrue et effective au respect strict par tous de l'ensemble des mesures dites barrières et de distanciation sociale.

- La mise à la disposition des populations des masques de qualité et en quantité suffisante.

- Le renforcement de la capacité de la prise en charge clinique.

- Le renforcement de la prise en charge biologique (dans le but d'augmenter la capacité de dépistage de 400 à 1 800 tests par jour entre mai et septembre 2020 et à plus de 4 000 tests par jour d'ici octobre 2020).

En ce qui concerne les mesures visant à faciliter le verrouillage dans la première zone, en particulier à Brazzaville et Pointe-Noire, qui sont des localités à forte prévalence du virus.

Il convient de noter que :

1. la reprise du travail aux heures aménagées par les employeurs pour les activités non indispensables ;

2. la suppression des autorisations et des attestations de déplacement dérogatoire, ainsi que des laissez-passer

pour les véhicules personnels ;

3. la libre circulation des véhicules personnels ne transportant pas plus de quatre (4) personnes, y compris le chauffeur ;

4. la reprise des transports en commun intra-urbains conditionnée par le port obligatoire du masque pour les chauffeurs, les contrôleurs et les passagers ; et la limitation du nombre des passagers.

Pour ce qui concerne le déconfinement dans la zone 2, qui regroupe des départements indemnes d'infection ou très peu infectés, toutes les mesures restrictives sont levées, à l'exception du couvre-feu en vigueur jusqu'au 31 mai 2020, de l'obligation du respect des mesures barrières, des mesures de distanciation sociale, ainsi que le port obligatoire du masque dans les espaces publics ouverts ou fermés.

Les dispositions suivantes sont prises pour le déconfinement par secteur d'activités :

- La réouverture à partir du 1er juin 2020 des établissements d'enseignement pour la reprise des cours des élèves des classes d'examen ;

- La reprise des cours pour les autres classes est renvoyée au mois de septembre 2020.

- Seule la vente de repas et de boissons à emporter, ainsi que les livraisons à domicile, sont autorisées pour les restaurants et les débits de boissons ;

- L'ouverture jusqu'à 16 heures des marchés cinq (5) jours sur sept (7). Les jours d'ouverture et les conditions de fonctionnement des marchés seront déterminés par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, en concertation avec ministère chargé de la santé.

Par ailleurs, le couvre-feu de 20h à 05h du matin sur l'ensemble du territoire national, la fermeture des frontières aériennes, terrestres, fluviales et maritimes, à l'exception des avions cargo, des véhicules et des bateaux transportant des marchandises restent en vigueur. L'interdiction de rassemblements de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés; la fermeture des résidences universitaires et des internats et des lieux de culte reste également valable.

De même, les entreprises et les commerces autorisés à reprendre leurs activités devront au préalable élaborer et mettre en exécution des mesures visant à garantir la protection de la santé et la sécurité de leurs salariés ainsi que de leurs clients.

L'implication des syndicats

Afin de soutenir les efforts du gouvernement pour gérer la crise, les syndicats mènent des activités d'information et de sensibilisation du public sur les mesures que le gouvernement a mises en place et sur les autres mesures de protection qui devraient être prises.

Les syndicats mènent également des actions de plaidoyer auprès des employeurs et leur demandent de fournir aux travailleurs, et plus particulièrement au personnel de santé, l'équipement de protection nécessaire.

Dans ce contexte de crise, les syndicats doivent intensifier leurs efforts pour aider à établir un véritable dialogue national qui débouche sur des mesures économiques et sociales garantissant le bien-être des travailleurs et de la population en général.

COMORES face à la crise du **Covid-19**

Situé à l'extrémité nord du canal du Mozambique entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique, l'Union des Comores est un archipel composé de quatre îles avec une superficie totale de 2 612 km2 (selon Wikipedia). L'Union des Comores est l'un des les petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que du groupe des pays les moins avancés (PMA). Il a récemment été classé parmi les pays à revenu intermédiaire mais reste un État fragile dans la phase de reconstruction et de réforme.

Compte tenu de l'importance du secteur touristique pour

cet archipel et du risque de l'importation du virus en raison de nombreux échanges entre les pays, l'Union des Comores a pris des mesures pour élaborer une réponse à la pandémie de COVID 19.

Décisions et mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le coronavirus

Le 3 avril 2020, le Comité national de coordination pandémique COVID 19 a été créé par décret présidentiel. Le comité était structuré en sous-comités sur la logistique, la communication, la sécurité, le soutien économique, administratif et financier ainsi comme des questions scientifiques.

Un plan national a été élaboré et adopté par la Présidence de la République pour servir de cadre et outil de travail du Comité national. L'objectif du plan était de renforcer la capacité de préparation, y compris un système d'alerte et de réponse à une éventuelle flambée et plusieurs scénarios ont été prévus. Un certain nombre de mesures initiales ont été prises, notamment :

- L'imposition d'un couvre-feu de 20h à 5h ;
- Les mosquées et autres lieux de culte ont été fermés et les prières du vendredi ont été suspendu ;
- Le nombre de passagers dans les taxis et autres transports publics a été réduit de moitié selon le type de véhicule ;
- Tous les vols commerciaux et internationaux ont été suspendus à l'exception du fret vols ;
- L'Université ainsi que d'autres établissements d'enseignement publics et privés ont été fermés.

Une fois les mesures mises en œuvre, un certain nombre

de mesures pour détecter les premiers cas de l'infection et pour ralentir la transmission locale et contenir le virus ont été mises en place.

Les mesures ont également été développés pour les soins et le traitement. Ceux-ci comprenaient :

- Renforcer la sensibilisation et la formation du personnel de santé ;
- Mise en place d'un comité d'intervention opérationnel avec activation et mécanisme de coordination ;
- Renforcement de la surveillance dans les formations sanitaires, les points d'entrée et au niveau communautaire ;
- Activation des deux comités multidisciplinaires de coordination technique opérationnelle
- (Comité de santé publique et comité des services hospitaliers et laboratoires), spécialisés et très mobiles, capable de mettre en place une réponse immédiate ou enquêter sur les cas suspects, prélever des échantillons dans de bonnes conditions de sécurité, assurer le suivi si nécessaire, former le personnel de santé et de soutien, fournir du matériel la sécurité du personnel de santé et, si nécessaire, initier l'isolement des patients sous observation, ou des cas confirmés, conformément aux bonnes pratiques de soins;
- Une enquête épidémiologique est déclenchée par la Surveillance Service épidémiologique, afin d'identifier la chaîne de transmission et de prendre les mesures les plus appropriées de contrôle (mesures de prévention et d'isolement) ;

- Des mesures d'isolement à domicile sont prises pour les personnes de contact ;

- Le traitement médical de chaque cas est organisé par les structures de santé déjà identifiés à cet effet, en collaboration avec le comité national de lutte contre l'épidémie. Si une hospitalisation est nécessaire, un transport sécurisé conduit le patient au site d'isolement et de traitement. Le patient doit alors porter un masque FFP2 en présence d'un tiers et bénéficier d'un traitement curatif précoce.

Mesures économiques et sociales

La création d'une commission tripartite plus au sein du ministère du Travail pour lutter contre

COVID-19 a été l'une des décisions importantes parmi tant d'autres. La mission principale assignée

Cette commission a consisté à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de stratégies et mesures restrictives pour une meilleure lutte contre la pandémie. Au même moment où la Commission devait recommander les mesures d'appui nécessaires pour faire face aux effets négatifs des mesures restrictives qui ont été introduites.

La commission a élaboré et adopté un plan d'intervention stratégique dans lequel les personnes touchées les entreprises et les secteurs sont identifiés, les difficultés identifiées et les propositions de mesures correctives des solutions sont suggérées.

Commerce

- Faciliter l'arrivée des containers de matières premières et de produits de premières nécessités bloqués

dans les autres pays tels que: Maurice – Madagascar – Chine - France.

- Prioriser le débarquement des containers des produits de première nécessité et des produits carnés

Tourisme

- Voir ses factures honorées par l'État
- Prise en charge par L'Etat de la moitié des salaires des employés

Services

- Accompagnement de ces entreprises par l'Etat en subvenant à au moins 30% des salaires des employés, comme stipulé dans le Code du Travail.
- Instaurer un système de dialogue social au sein des entreprises
- Subvenir au paiement des loyers

Industries

- Voir ses factures honorées par l'État
- L'État devrait prendre en charge la moitié des salaires
- L'État devrait faire en sorte que l'électricité soit fournie régulièrement aux consommateurs
- Supprimer les charges fixes dans les factures d'électricité
- Prioriser le débarquement des containers :
- Des matières premières pour permettre le fonctionnement des entreprises évoluant dans le secteur de l'industrie, tels que le traitement et la distribution de l'eau.

Enseignement privé

- Verser une allocation mensuelle à hauteur de 50%

de salaire, dont 25% pourrait être payé en nature, pendant cette période de crise

Transport parapublic et Hôtellerie

- Stopper tout acte de licenciement

- Prise en charge à hauteur de 50% de salaire pour des salaires ;

- En cas de prolongation de la crise, accorder une allocation mensuelle de 50% du salaire aux travailleurs, dont 40% seront pris en charge par l'Etat et l'entreprise employeur 10%.

- Après la crise, ces salariés doivent être prioritaires à la reprise des activités de l'entreprise

Informel

- Enregistrement des acteurs au niveau du Ministère du travail

- Accorder une allocation forfaitaire dont une partie pourrait être payé en nature et l'autre en numéraire

- Renforcer l'hygiène et l'assainissement dans leurs zones d'activités

Rôles des syndicats

La Confédération des travailleurs des Comores (CTC) est un membre actif de la Tripartite Plus, Commission créée par le ministère du Travail.

Dans sa déclaration du 20 avril 2020, la CTC a demandé au gouvernement :

- Dépister la population pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas de COVI-19 dans le pays ;

- Garantir le strict respect du droit du travail pour éviter les abus dans de

telles circonstances ;

- Prendre des mesures concrètes pour soutenir les entreprises et les travailleurs, y compris ceux l'économie informel qui sont déjà victimes des mesures de barrière contre COVID-19; l'économie secteur informel, qui emploie plus de 60% de femmes et de jeunes travailleurs, nécessite une attention particulière étant donné que de nombreux acteurs de ce secteur vivent au quotidien.

- Tout faire pour arrêter l'inflation et la flambée des prix des produits de première nécessité ;
- Créer un fonds spécial pour soutenir et assister les entreprises et les travailleurs victimes de mesures contre COVID-19 ;

- La CTC a appelé les syndicats à s'unir pour atténuer les effets dévastateurs du COVID-19 pandémie sur les travailleurs.

- La CTC a exigé un dialogue social inclusif et constructif pour élaborer des réponses qui protègent les emplois et garantissent les salaires et les moyens de subsistance des groupes vulnérables ;

- La CTC a appuyé les dispositions de protection et de sécurité contre l'entrée du coronavirus dans le pays, et a soutenu le plan stratégique tripartite mis en œuvre par le Ministre chargé du travail.

Même si le pays a pris des mesures préventives et a été effectivement l'un des derniers pays à recevoir le coronavirus, le nombre de cas de COVID-19 a augmenté régulièrement depuis le premier cas enregistré le 30 avril 2020.

Au 28 mai, le nombre de cas confirmés s'élevait à 87 avec 55 récupérations et 2 décès. Le pays doit poursuivre ses efforts de mobilisation contre le COVID-19 et renforcer la sensibilisation et la diffusion de messages sur le virus pour garantir que les citoyens peuvent jouer un rôle actif dans la maîtrise du virus. De son côté, le CTC doit rester cohérent en tant que leader de la défense des droits et intérêts des travailleurs des Comores dans la lutte contre le COVID 19.

Egypte: L'utilisation du pouvoir dans la lutte contre les coronavirus

Le 14 février 2020, le ministère égyptien de la Santé a annoncé le premier cas de COVID-19 dans le pays détecté à l'aéroport international du Caire impliquant un ressortissant chinois. Au 30 mai 2020, l'Égypte comptait 22 082 cas confirmés avec 5 511 guérisons et 879 décès.

La grande fragilité de l'économie égyptienne inquiète certains experts quant à sa capacité à répondre à la crise. Au moment où le secteur crucial du tourisme égyptien se remettait de la révolution de 2011, du coup d'État de 2013 et de menaces islamistes constantes, l'industrie touristique estimée à 16 milliards

de dollars doit faire face à la nouvelle menace du nouveau coronavirus. Selon la ministre égyptienne du Plan, Hala el-Saeed « le taux de croissance économique en Egypte tombera à 2% au cours de la prochaine année fiscale 2020/2021, si la crise des coronavirus se poursuit jusqu'en décembre 2020 ».

Mesures Restrictives

Face à la pandémie, les autorités ont pris des mesures strictes, en imposant notamment un couvre-feu nocturne depuis le 25 mars. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes, voire à de la prison ferme. Les autorités ont par ailleurs décrété la fermeture des écoles et universités, des lieux de cultes, musées et sites archéologiques. Plusieurs villages ont été placés en quarantaine après la détection de cas de coronavirus.

Le 22 avril 2020, le Parlement égyptien a approuvé des amendements à la loi sur l'état d'urgence de 1958, qui confèrent des pouvoirs supplémentaires importants au président Abdel Fattah al-Sissi et aux agences de sécurité

La loi sur l'état d'urgence (loi no 162 de 1958) confère aux forces de sécurité de larges pouvoirs pour détenir et interroger des suspects indéfiniment, sans contrôle judiciaire ou soumis à un contrôle judiciaire limité. La loi autorise également la surveillance de masse, la censure, la saisie de biens et les expulsions forcées, le tout sans supervision appropriée par les autorités judiciaires.

Les amendements ont permis au président d'ordonner la fermeture des écoles, la suspension des services publics, l'interdiction des rassemblements publics et privés et la mise en quarantaine des voyageurs entrant dans le pays. Ils ont également permis au président de limiter

le commerce de certains produits, de réquisitionner des centres médicaux privés et de transformer des écoles, des centres éducatifs et d'autres établissements publics en hôpitaux de campagne. Le procureur militaire a également été autorisé à aider le parquet à enquêter sur les crimes signalés par les forces armées chargées de l'application de la loi en vertu de l'état d'urgence. Quiconque contrevient aux mesures imposées pendant l'état d'urgence risque d'être condamné à 15 ans de prison.

Les amendements ont été vivement critiqués et dénoncés par les organisations de défense des droits de l'homme. Dans un communiqué de presse, l'ONG Human Rights Watch (HRW) les a dénoncés comme « couverture » de la mise en place de « nouveaux pouvoirs répressifs ». Le gouvernement affirme que les amendements lui permettent de faire face aux urgences de santé publique provoquées par la pandémie de COVID-19.

A la fin du mois d'avril, après avoir allégué le couvre-feu du mois de jeûne, le Premier ministre Mostafa Madbouly a informé la population d'un retour progressif à la normale à partir de la fin du Ramadan.

Afin d'encourager une reprise du tourisme intérieur, les autorités ont récemment annoncé la réouverture d'un quart des hôtels du pays à la mi-mai. Et à partir du 1er juin, 50% des hôtels seront opérationnels.

Mesures socio-économiques

Le 14 mars, le président Abdel Fattah Sissi a annoncé un fonds de 100 milliards de livres (environ 6,3 milliards de dollars) pour faire face à la crise sanitaire. Le fonds devait être utilisé pour améliorer les établissements de santé et soutenir les entreprises. En effet, 20 milliards ont jusqu'à

présent été alloués pour soutenir la bourse et 50 milliards pour aider le secteur du tourisme. Le gouvernement a également annoncé une augmentation de la rémunération des professionnels de la santé de 75%, soit 400 livres (soit 25 USD). Des incitations à augmenter le nombre de médecins ont également été entreprises.
Enfin, le président Abdel Fattah Sissi a décidé le 1er avril d'allouer un fonds dénommé «Vive l'Egypte» pour couvrir les frais de quarantaine des Egyptiens rentrés de l'étranger avant le 31 mars. Ce fut après que des dizaines d'Egyptiens rentrés du Koweït aient exprimé leur refus de payer les frais de quarantaine de santé de 28 000 £ (environ 1 770 USD) par personne à l'hôtel de l'aéroport.

L'implication des syndicats

Les syndicats égyptiens ont mené des activités d'information et de sensibilisation du public sur les mesures mises en place par le gouvernement tout en soulignant la nécessité de mesures de protection des travailleurs.

Le syndicat des agents de santé égyptiens a dénoncé des conditions de travail inacceptables caractérisées par la faible disponibilité de tests pour le personnel hospitalier et le manque d'équipements de protection appropriés. Les syndicats craignent une augmentation de la contamination suite à l'assouplissement de certaines mesures.

Les syndicats doivent continuer dans cet environnement difficile à négocier pour un meilleur système de protection sociale pendant la crise et pour l'utilisation du dialogue social pour garantir les droits sur le lieu de travail et pour parvenir à des mesures nationales de confinement et de récupération du COVID-19 plus larges et plus inclusives.

Violence domestique et sexiste pendant la crise du **COVID-19**

S'il est vrai que le COVID-19 ne fait pas de discrimination, ses impacts affectent différemment les hommes et les femmes et aggravent les inégalités existantes, y compris les inégalités entre les sexes. En fonction de leurs rôles et responsabilités, les femmes et en particulier les filles sont plus affectées par le COVID-19.

Lorsque des restrictions ont été imposées, les femmes et les hommes étaient plus confinés et contraints de vivre plus près l'un de l'autre. Les risques de violence et de harcèlement sont devenus plus évidents. La mise

en quarantaine et l'isolement à la maison augmentaient le risque de violence entre partenaires et d'abus par d'autres membres de la famille, sans parler de la violence et des agressions sexuelles sur les enfants. Les différents cas de violence sexiste ont été signalés par nos militants du mouvement syndical et de la société civile et dans le monde. Cela montre qu'il est urgent de repenser la manière dont un certain nombre de mesures sont actuellement mises en œuvre pour faire face à la crise. La notion de genre et d'inclusion sociale peut être intégrée dans les options et les stratégies de réponse potentielles à la crise du COVID-19.

Les femmes sont les principales gardiennes de nos coutumes et traditions ainsi que les soignantes de nos sociétés. Elles sont également présentes dans l'économie informelle et dans les professions à faible revenu, notamment dans l'enseignement primaire, où elles sont majoritaires. Les femmes sont des travailleuses de première ligne dans les services de santé, où le COVID-19 fait appel à toutes les ressources humaines. Elles ont donc été exposées à un risque élevé d'infection par le virus.

Le COVID-19 a causé des difficultés financières et de l'incertitude pour les travailleurs domestiques locaux et étrangers, principalement les femmes. La réduction du temps de travail s'est traduite par une perte de revenus pour ceux qui gagnent moins, parmi lesquels les femmes sont majoritaires. Le risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition est également élevé pour les femmes et les enfants qui peuvent être les premiers à réduire leur consommation alimentaire en période d'insécurité alimentaire en raison des inégalités intra-ménages et des ressources financières réduites au sein de

la famille. Les risques associés à la violence, à l'agression et aux abus peuvent être plus terribles que la pandémie. Il faut veiller à ce que les mesures prises contre le COVID-19 n'aient pas d'impact négatif sur la santé mentale, psychologique et physique des femmes. Les mesures de protection sociale doivent, au minimum, être sensibles au genre et ne pas aggraver les inégalités sociales et du genre.

Les efforts de lutte contre COVID-19 ne seront véritablement couronnés de succès et efficaces que s'ils sont sensibles au genre. Plus que jamais, les acteurs du monde du travail doivent intensifier toutes leurs actions et jouer leur rôle en s'engageant véritablement auprès des décideurs politiques et d'autres partenaires sociaux pour assurer que :

- les responsables de l'application des lois sont sensibilisés au risque accru de violence conjugale et sexuel pendant la crise ;
- des centres de soutien et de prise en charge des victimes de violences, de harcèlement et d'abus sexuels sont créés et rendus opérationnels ; et
- le dialogue social est renforcé pour assurer une représentation cohérente des femmes et leur inclusion dans la prise de décision à tous les niveaux dans la réponse à la pandémie.

Données et ressources sur les impacts de COVID-19 sur les groupes vulnérables :

- ONU Femmes COVID-19: Données émergentes sur le genre et pourquoi elles sont importantes
- Réseau Genre et Développement (GADN) Liste de ressources : Réponses féministes à COVID-19.
- INCLURE comment COVID-19

affecte les inégalités en Afrique

- OMS (2020) Considérations relatives au handicap pendant l'épidémie de COVID-19

- https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/WCMS_739206/lang--fr/index.htm

Migrants africains face au **COVID-19**

Les travailleurs migrants apportent une contribution importante à l'économie mondiale et au développement despays.Ilscontinuentàcombler les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs des soins domestiques et de santé ; de l'agriculture et de l'alimentation ; de la construction ; du tourisme et de l'hospitalité ; ainsi que dans le secteur du transport. Le COVID-19 a exposés les travailleurs migrants à des défis qui les touchent plus profondément que les autres catégories de travailleurs.

Impact du COVID-19 sur les migrants africains

Malgré le fait que l'ampleur de l'impact du COVID-19 sur les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées sera parfaitement connue plusieurs mois après la défaite du virus, force est de constater que les effets socio-économiques immédiats et directs de la pandémie sont observés et relatés. Il convient de noter que :

- Des migrants ont été bloqués dans les pays de transit et d'accueil. Certains sont été confinés dans les pays d'origine et ne peuvent pas retourner au travail et dans leurs familles. Beaucoup de ces migrants bloqués et en détresse se sont servis des médias sociaux pour demander d'être rapatriés par leurs gouvernements. Un grand nombre de travailleurs migrants africains, en particulier les travailleurs domestiques (dont la majorité sont des femmes), sont bloqués au Moyen-Orient et dans les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG). D'autres sont bloqués en Europe, en Amérique du Nord (principalement aux États-Unis et au Canada), en Australie, en Asie et en Amérique latine.

- Un certain nombre de migrants ont signalé (surtout par le biais des médias sociaux) qu'ils travaillaient sans équipements de protection individuelle (EPI), dans un environnement risqué ; certains sont également contraints de servir dans des foyers où des membres présentent des symptômes suspects du COVID-19. Par ailleurs, les consignes de distanciation sociale et les mesures d'hygiène ne sont pas souvent appliquées sur leur lieu de travail. Pire encore, la majorité d'entre eux n'ont pas d'équipements de protection individuelle nécessaires pour se protéger. De plus, la nature

de la crise du COVID-19 signifie que les travailleurs migrants (en particulier les travailleurs domestiques) sont confrontés à une charge de travail plus importante.

- Le traumatisme psychologique d'être séparés et éloignés de la famille, ainsi que les effets d'une vie sédentaire résultant des mesures de confinement, contribuent aux cas de malaise mental observés chez les migrants.

- Plus de la moitié de migrants dans les économies d'accueil ont perdu leur emploi en raison des mesures de confinement. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les coûts économiques de la pandémie du COVID-19, l'Organisation internationale du travail (OIT) s'attend à un impact significatif sur le marché du travail dans le monde entier. L'OIT prévoit une diminution de 6,7 % du temps de travail au cours du deuxième trimestre de 2020, ce qui correspond à 195 millions de travailleurs à temps plein. Quels que soient les résultats éventuels par rapport aux prévisions de l'OIT, il est très probable que nous assisterons à une perte substantielle d'opportunités d'emploi, en particulier dans les secteurs manufacturiers et des services. On assistera à une aggravation du chômage et de la fragilité. La situation de migrants pourrait s'aggraver s'ils continuent d'être exclus des dispositifs de protection sociale. Par conséquent, ces défis combinés pourraient attiser et exacerber la migration irrégulière.

- Certains défis liés à l'administration des migrations de main-d'œuvre ; certaines entités qui traitent les demandes des migrants, y compris le renouvellement des visas, l'enregistrement

des contrats et le renouvellement des permis ont été suspendues. Cette situation laisse les migrants dans un état d'incertitude et d'inquiétude. Il convient de noter également les difficultés se procurer de l'argent, étant donné que les banques sont fermées. Les personnes qui n'ont pas de nouvelle source de revenus et qui ne peuvent pas effectuer de transactions bancaires en ligne et par téléphone portable sont plus touchées.

- La perte de revenus et la diminution des envois de fonds affectent les migrants et les personnes qui sont à leur charge ; les travailleurs migrants ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins à cause de COVID-19 qui affecte directement leurs sources de revenus ; ceux qui n'ont pas d'épargnes importantes commencent à s'endetter et la situation des personnes qui sont à leur charge est en train de se détériorer. Selon le Brookings Institute, les Africains ont reçu 82 milliards de dollars en transferts de fonds de l'étranger en 2018. Pour l'Afrique, on ne saurait trop insister sur l'importance des envois de fonds, car ils servent à financer les consommations des ménages (nourriture, soins de santé et frais d'éducation, ainsi que la création de petites entreprises). Le Brookings Institute a également souligné que les transferts de fonds représentent 5 % du PIB dans au moins 13 pays africains. En particulier, ils pourraient représenter 23 % du revenu annuel du Lesotho. Les personnes qui sont à charge des migrants commencent progressivement à constater une baisse des revenus ou des transferts de fonds provenant des membres de famille qui vivent à l'étranger.

- Il y a eu également des cas de discrimination envers les ressortissants africains ; les migrants africains de la ville de Guangzhou ont apparemment été victimes des cas d'expulsion forcée, de refus de service (même là où ils étaient des clients réguliers) et de mise en quarantaine forcée (malgré la présentation du certificat médical délivré par l'administration chinoise). Ces ressortissants africains ont, en général, subi de mauvais traitements. Les Chinois de la ville de Guangzhou ont allégué que les Africains pourraient causer une deuxième vague de contagions, après la découverte de nouvelles infections parmi les ressortissants africains dans la ville. Apparemment, les Chinois ont qualifié les ressortissants africains de menace directe pour leur sécurité. Par conséquent, les Chinois ont commencé à manifester l'aversion et l'agression envers les africains pour apaiser leur angoisse.

African trade unions in the protection of the rights of migrants

- Les syndicats doivent s'opposer vivement à tout discours populiste, étant donné qu'il fomente la peur ; ils doivent le contrecarrer en produisant un discours positif qui est basé sur des preuves et qui souligne les avantages avérés de la migration régulière et ordonnée. Les syndicats doivent expressément dénoncer haut et fort toute politique extrémiste/d'exclusion et toute attaque xénophobe contre les migrants et les réfugiés. Ils peuvent se servir de

la sensibilisation et de l'éducation pour renforcer la conscience ouvrière à ce sujet et amener leurs membres à s'opposer aux programmes extrémistes et populistes.

- Les syndicats doivent plaider haut et fort pour l'aide humanitaire en faveur des migrants et des réfugiés ; ils peuvent envisager de développer des campagnes de sensibilisation sur certaines des questions identifiées ici. Les migrants bloqués aux frontières extérieures de leurs pays devraient bénéficier de ressources adéquates pour empêcher la propagation du COVID-19. Il est indispensable que les conditions de vie générales des migrants et des réfugiés dans les centres, les camps et les lieux de travail soient améliorées et que les migrants aient un meilleur accès aux produits sanitaires et d'hygiène. Une attention particulière doit être accordée à la détection précoce de l'infection et au traitement des personnes infectées. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a affirmé que les trois quarts des réfugiés et des migrants dans le monde sont accueillis dans des pays en développement qui n'ont pas d'infrastructures sanitaires adéquates. Par conséquent, des fonds spécifiques devraient être consacrés à la fourniture de kits de détection et d'équipements sanitaires aux structures des pays d'accueil concernés. Les travailleurs humanitaires devraient également être

autorisés à poursuivre leurs missions auprès des migrants et des réfugiés dans des conditions optimales en leur fournissant les ressources nécessaires. Par ailleurs, l'OIM a souligné que de nombreux migrants en situation irrégulière et demandeurs d'asile pourraient hésiter à demander de l'aide s'ils présentent des symptômes de COVID-19, étant donné qu'ils craignent d'être interceptés ou détenus par les autorités des pays d'accueil.

- Les syndicats doivent mener des actions de solidarité directe envers les migrants et les réfugiés ; ils peuvent organiser des actions visant à fournir la nourriture et le logement aux personnes en détresse. Ils peuvent également faciliter les demandes de rapatriement de ceux qui cherchent volontairement à rentrer chez eux. Nous constatons que les syndicats et les organisations de la société civile de la Tunisie, du Niger, du Kenya, du Botswana, du Burkina Faso, de l'Afrique du Sud, du Mali, du Sénégal, de l'Ouganda, du Maroc, du Mozambique et du Togo sont en train d'agir de façon louable dans ce sens.

- Les syndicats doivent chercher délibérément à forger des alliances stratégiques. Le COVID-19 est une maladie que nous «étudions au fur et à mesure». En d'autres termes, notre connaissance de la maladie s'améliore de jour en jour. Afin de mieux comprendre la maladie et de mieux protéger nos

membres et les groupes vulnérables (les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes déplacées et les apatrides), nous encourageons vivement les syndicats à chercher à établir des alliances stratégiques avec les organisations de la société civile, les institutions internationales de développement, y compris le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le monde universitaire ainsi que les structures traditionnelles et confessionnelles. Les syndicats peuvent tirer profit du savoir-faire technique, des ressources et de la visibilité communautaire de ces organisations. Nous saluons l'initiative du mouvement syndical au Nigeria qui a mis en place une Cellule de crise COVID-19 en collaboration avec les organisations de la société civile.

- Les syndicats doivent planifier des mesures de relance. Incontestablement, le COVID-19 causera, approfondira et exacerbera les fragilités des ménages, des communautés et des économies à des degrés divers. Les économies en développement et les économies pauvres (la majorité en Afrique) dont les mesures de protection sociale sont faibles et inadéquates souffriront davantage. Nous encourageons

les syndicats africains à commencer à réfléchir sur leur contribution aux processus de relance. Quels plans peuvent-ils suggérer ? Comment ces plans alternatifs profiteront et protégeront les groupes vulnérables, notamment les travailleurs de l'économie informelle, le groupe de plus en plus grandissant des travailleurs pauvres, les femmes (en particulier celles qui sont chefs de famille), les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées ? Quelles stratégies les syndicats peuvent-ils utiliser pour garantir l'adoption et la mise en œuvre de tels plans ? Tirer parti de ces relations d'alliance peut aider à répondre à la plupart de ces questions. Par ailleurs, nous encourageons les syndicats à tenir compte de la Recommandation 205 de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience. Le Guide des travailleurs au sujet de la R205 de l'OIT peut également constituer une ressource utile.

COVID-19

LE PORT DU MASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ

MAIS IL FAUT BIEN LE PORTER

Rédigé et édité par le comité de rédaction